

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

**Bell & Howell Information and Learning
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA
800-521-0600**

UMI[®]



Université d'Ottawa • University of Ottawa

Corps et enfermement: récits de femmes

 Par Brigitte Lavigne

**Présentée au Département de criminologie de l'Université d'Ottawa
en complément des exigences de la maîtrise ès arts**

Janvier 1999



**National Library
of Canada**

**Acquisitions and
Bibliographic Services**

**395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

**Bibliothèque nationale
du Canada**

**Acquisitions et
services bibliographiques**

**395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada**

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-45233-6

Canada

Remerciements

Je désire exprimer ma reconnaissance aux femmes qui ont accepté de me rencontrer pour partager avec moi leurs expériences parfois lourdes et difficiles. Sans leur participation, ce projet n'aurait jamais été mené à terme. Je souhaite aussi remercier l'administration de l'établissement où s'est déroulé cette recherche et plus spécifiquement une conseillère spécialisée en milieu correctionnel pour m'avoir si chaleureusement accueilli pendant les nombreuses semaines de ma collecte de données.

J'aimerais remercier ma directrice la professeur Sylvie Frigon pour m'avoir encouragé à entreprendre ce projet dans le cadre de ma thèse. Ses conseils, son soutien et sa confiance en moi m'ont fortement aidé lors de l'élaboration de cette recherche.

Je suis aussi reconnaissante au professeur Alvaro Pires pour tous ses conseils méthodologiques, à mes collègues de classes pour leurs nombreuses suggestions, et à ma lectrice et bonne amie Chantal Faucher pour ses commentaires méticuleux.

Enfin, je souhaite remercier mes parents et mon frère pour leur encouragement et appui, mes ami(e)s et mes colocataires pour leur oreille attentive et leur support moral et Patrick Fry pour son soutien et sa patience. A special thanks to my favourite Islander, Kyle who across the miles offered me support and encouragement.

Depuis les dernières années, il existe un plus grand intérêt à l'égard de la sociologie du corps. *Corps et enfermement: récits de femmes* examine les effets de l'incarcération sur le corps de la femme en donnant une voix à celles qui vivent l'enferment. Inspirée par le concept de corps docile de Foucault (1977), cette étude démontre comment le corps de la femme incarcérée est un *site de contrôle* et un *site de résistance* (Frigon 1999). Cette étude qualitative privilégie l'entretien non-directif afin de connaître le discours de dix femmes incarcérées dans un établissement provincial canadien. Le lecteur/la lectrice sera donc introduit(e) aux conditions carcérales auxquelles sont assujetties les femmes en prison, à la transformation identitaire qui a lieu en prison et aux méthodes de résistances utilisées par les femmes en prison afin de (re)gagner un certain contrôle sur leur corps.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire.....	I
Introduction	1
Chapitre 1: L'approche théorique.....	5
1.1 Généalogie du corps en criminologie.....	5
1.2 Femmes et enfermement.....	14
1.2.1 Incarcération féminine.....	14
1.2.2 La population carcérale féminine.....	19
1.3 Corps et enfermement.....	20
1.3.1 Un site de contrôle: corps en souffrance.....	21
1.3.2 Un site de résistance: corps en révolte.....	27
Chapitre 2: La question méthodologique.....	33
2.1 L'approche empirique.....	33
2.2 La technique de recherche.....	36
2.3 Déroulement des entretiens.....	38
2.4 L'échantillonnage.....	41
2.5 Le recrutement.....	48
2.6 Analyses des données.....	50
Chapitre 3: Analyse et interprétation.....	51
Section 1: Les conditions carcérales : soumission du corps en prison.....	52
1.1 Environnement carcéral.....	53
1.2 Temps carcéral.....	59
1.3 Santé et hygiène carcérales.....	63
Section 2: Construction d'une identité carcérale.....	75
2.1 Pratiques carcérales.....	75
2.1.1 Les fouilles	75
2.1.2 Le trou.....	81
2.2 Intimité carcérale.....	84

2.3 Identité carcérale.....	90
2.3.1 Identité en (re)construction.....	91
2.3.2 Identité menacée.....	93
2.3.3 Identité marquée.....	95
2.3.4 Stratégies de survie.....	97
Section 3: Les résistances carcérales.....	98
3.1 Solidarités carcérales.....	99
3.2 Sommeil carcéral.....	101
3.3 La cellule: une chambre à soi.....	102
3.4 L'auto-mutilation	104
Conclusion.....	111
Annexe 1: Sous-thèmes.....	114
Annexe 2: Formulaire de consentement.....	115
Annexe 3: Critères.....	116
Annexe 4: Recrutement.....	117
Annexe 5: Feuille d'identification.....	118
Références bibliographiques.....	119

Sommaire

Le projet de recherche intitulé "Corps et enfermement: Récits de femmes" cherche à explorer comment le corps est marqué par un passage au pénal et ce, selon la perspective de celles qui vivent l'enfermement.

Les assises théoriques de cette étude dérivent de Foucault (1975) et de Garfinkel (1956). Nous examinerons, dans un premier temps, la construction d'un "corps docile" (Foucault, 1975) et, dans un deuxième temps, les "cérémonies de dégradation" (Garfinkel, 1956) qui ont lieu pendant l'incarcération. Toutefois, nous nous inspirons de Goffman (1961) en ce qui a trait au "processus de mortification" et au concept de l'"institution totalitaire". Ainsi dans le cadre de ce projet, nous exposerons tout d'abord une généalogie du corps en criminologie suivi d'un aperçu historique de l'enfermement féminin. Enfin nous présenterons un exposé des pratiques pénales qui assujettissent le corps des femmes et les façons dont ces dernières y résistent.

En s'inspirant d'une approche féministe radicale, nous avons utilisé une méthodologie qui privilégiait l'entretien non directif. Dix entrevues en profondeur ont été menées avec des femmes incarcérées dans un établissement provincial canadien. Les entrevues ont ensuite été transcrites et analysées en détail. Nous avons favorisé cette méthode dans le but de connaître les perceptions des femmes vis-à-vis les effets de l'enfermement sur leur corps. L'entretien non directif nous a permis de nous centrer sur l'expérience vécue des femmes incarcérées.

L'analyse de notre corpus empirique a soulevé plusieurs aspects quant aux effets de

l'incarcération sur le corps féminin. Nous pouvons donc constater que le corps est à la fois *site de contrôle* et *site de résistance* (Frigon, 1999). Ainsi, dans le contexte d'un corps en tant que *site de contrôle*, nous avons pu démontrer, premièrement, que le façonnement d'un corps docile est lié aux conditions carcérales auxquelles est assujéti le corps de la femme. Ces conditions englobent l'environnement physique, la régulation du temps et les questions touchant la santé et l'hygiène du corps en prison. Deuxièmement, nous avons démontré la construction d'une identité carcérale qui surgit lors de l'enfermement. Les récits des femmes ont reflété le contrôle sur le corps manifesté à travers les fouilles et la mise en isolement, le manque d'intimité dans l'environnement carcéral et l'impact du pénal sur leur identité.

En ce qui concerne le corps en tant que *site de résistance*, nous avons soulevé les techniques de résistance dans lesquelles les femmes incarcérées s'engagent pour regagner un certain contrôle sur leur corps. Les discours des femmes, concernant les résistances carcérales, touchent aux thèmes de la solidarité développée en prison, le sommeil comme fuite, l'importance de la cellule pour l'incarcérée comme univers à soi, et, enfin, l'auto-mutilation comme stratégie de résistance.

En conclusion, il est important de souligner que le corps demeure la cible du contrôle pénal ainsi que la machine d'opposition à cette structure répressive. Nous avons signalé lors de l'analyse des aspects qui semblaient particuliers à l'expérience des femmes en prison. Traditionnellement, l'accent des études a surtout été mis sur les femmes purgeant des peines fédérales. Nous avons cru qu'il serait intéressant d'étudier davantage le marquage du corps et plus particulièrement la résistance auprès de celles qui purgent une peine de plus courte durée.

Introduction

Ce travail constituera, pour l'essentiel, une recherche empirique qualitative sur comment la (re)production de corps dociles se traduit et se crée en criminologie et notamment comment l'incarcération façonne et marque le corps féminin (Frigon, 1999). Il s'agira de mettre en évidence les récits des femmes incarcérées par rapport à un aspect de l'enfermement, c'est-à-dire leurs réflexions sur comment elles voient leur corps en prison. Ainsi, le but de la recherche est d'étudier les processus et mécanismes de contrôle et de résistance qui se manifestent au niveau du corps des femmes dans un milieu institutionnel distinct afin de mieux comprendre les processus disciplinaires sociaux et ce selon la perspective des femmes.

À la lumière de Foucault (1975, 1982, 1991) et d'autres auteurs d'une influence foucauldienne (Dobash *et al.*, 1986; Bartky, 1988; Hamelin, 1989; Molinaro, 1991; Faith, 1993) nous croyons qu'un ensemble de pratiques du pénal sert à assujettir les corps pour les rendre à la fois "dociles et utiles". De plus, inspirées par les concepts de l'"institution totalitaire" et le "processus de mortification" de Goffman (1961) ainsi que la "cérémonie de dégradation" de Garfinkel (1956), nous tenterons de démontrer comment le processus pénal affecte tous les détails intimes de la vie quotidienne.

En privilégiant une approche favorisant le point de vue des femmes, nous tenterons d'exposer comment le corps est marqué par un passage au pénal. Ainsi, bien que d'autres études existent sur la prison (Giallombardo, 1966; Watson, 1980; Dobash *et al.*, 1986; Hamelin, 1989), peu de recherches incorporent une étude sur la sociologie du corps intégrant une analyse à partir du point de vue des femmes (Ginsberg, 1992). Notre

recherche se révèle donc originale dans le cadre des études qui explorent l'univers disciplinaire pénitentiaire à partir de la sociologie du corps (Frigon, 1999). En général, les études sur le corps partent de la théorie et consistent en analyses de contenus de textes et de représentations, sans études avec des entrevues (Grosz, 1994; Davis, 1995; Davis, 1997). Nous tenons à combler, bien que modestement, ce vide en entreprenant une recherche qui propose d'examiner comment le corps est marqué par un passage au pénal selon le point de vue des femmes. Une variété de thèmes reliés au corps nous poussent à nous poser plusieurs questions à l'égard des femmes en prison. Comment l'enfermement s'exerce-t-il sur le corps? Quelles sont les expériences des femmes face aux fouilles et à l'isolement cellulaire? Comment se vit l'intimité? Quelles sont leurs perceptions d'elles-mêmes? Comment le corps résiste au contrôle pénal? C'est avec espoir que cette recherche servira à découvrir l'expérience de l'assujettissement du corps féminin en prison et à ouvrir les voies à l'amélioration des conditions de vie des femmes incarcérées.

Quant à la méthodologie, afin de réaliser notre étude, une approche qualitative de type biographique segmentée (Pires, 1997) a été favorisée, car celle-ci répond à la manière que nous avons construit notre objet de recherche et, de plus, elle permet d'accorder une place particulière à l'enquêtée. L'enquêtée se voit donc attribuer le statut d'informatrice. Nous avons donc fait usage de l'entretien non directif afin de privilégier les récits des femmes que nous avons rencontrées.

Le présent travail est composé de trois parties principales; le cadre théorique, la méthodologie et l'analyse des données. Le premier chapitre se répartit en trois sections

où nous aborderons les notions théoriques reliées à notre objet de recherche. La première consistera à décrire les points essentiels d'une généalogie du corps en criminologie (Frigon, 1999), suivie par la deuxième partie portant sur un aperçu historique de l'enfermement féminin où nous présenterons aussi un profil de la femme incarcérée au Canada. Enfin, la troisième section abordera les pratiques pénales qui assujettissent le corps de la femme et les façons dont cette dernière y résiste. Ainsi, le cadre théorique nous permettra de tracer un lien entre les pratiques du pénal et le façonnement d'un corps docile.

Le deuxième chapitre traite de la question méthodologique où nous décrivons le type d'approche empirique et la technique de recherche retenus, les questions de l'échantillonnage ainsi qu'une brève présentation des participantes, le déroulement des entretiens et le traitement des données.

Le troisième chapitre se prête à l'analyse et à l'interprétation du corpus empirique. En se servant de notre cadre théorique comme point d'ancrage, il sera question de démontrer comment le corps féminin est marqué par un passage au pénal. En mettant en relief le contenu des entrevues réalisées pour cette recherche, nous aborderons trois thèmes reliés à l'objet de notre recherche.

Dans la première section, nous examinerons les conditions carcérales auxquelles est soumis le corps de la personne incarcérée. Nous aborderons d'abord les effets de l'environnement physique et de la régulation du temps sur le corps enfermé. De plus, nous toucherons également quelques sous-thèmes qui concernent la santé et l'hygiène du corps en prison.

En deuxième lieu, nous présenterons la notion de la construction d'une identité carcérale. Cette section englobe la question du contrôle du corps via les fouilles et la mise en isolement, le manque d'intimité dans l'environnement carcéral et l'impact du pénal sur l'identité de la personne incarcérée.

En dernier lieu, nous compléterons notre analyse en décrivant les méthodes de résistances carcérales employées par les femmes incarcérées pour regagner un certain contrôle sur leur corps.

Pour conclure, nous présenterons une synthèse des points principaux de notre recherche et ensuite nous proposerons des pistes de recherches futures qui seraient intéressantes à développer.

Chapitre I

L'approche théorique

Il s'agira, dans ce premier chapitre, d'élaborer et de développer les fondements théoriques de notre projet de recherche. Peu de recherches ont porté sur les femmes et l'enfermement, et encore moins de recherches ont fait de leur objet d'étude les effets d'un passage au pénal sur le corps de la femme. Afin de donner aux lecteurs - lectrices une base de connaissances à l'égard des femmes et du système pénal, nous devons examiner plusieurs facettes reliées à la réalité des femmes justiciables. Nous discuterons, dans un premier temps, des points essentiels d'une généalogie du corps en criminologie, suivi d'un aperçu historique sur l'enfermement féminin. Finalement, nous aborderons les pratiques pénales qui assujettissent le corps de la femme et les façons dont cette dernière y résiste. Ce chapitre théorique permettra donc de tracer le lien entre les pratiques du pénal et le façonnement d'un corps docile.

1.1 Généalogie du corps en criminologie

Avant de présenter une généalogie du corps en criminologie il s'avère important de situer l'importance du corps dans les diverses disciplines de savoirs. C'est dans la dernière moitié du XX^{ième} siècle qu'un intérêt pour le corps a pris son ampleur, voir l'explosion du discours, des images et des pratiques reliés au corps. Selon Dostie (1988), "le thème corporel [...] semble avoir pénétré toutes les sphères de la culture" (15). Ainsi

toujours selon cet auteur, le corps qui autrefois était perçu comme un “écran de l’âme” (Platon) ou un “simple automate aminé par un esprit supérieur de l’Église” (Descartes) est aujourd’hui le “nouveau dépositaire de la vérité, le porteur de sagesse, planche de salut, bref le grand révélateur de notre identité” (15). Il devient ainsi digne d’être un site d’investigation. Nous pouvons constater depuis les dernières décennies, du moins en Amérique du Nord, une augmentation de pratiques et de techniques associées au corps. Dostie (1998), par exemple, examine une variété de pratiques auxquelles s’assujettissent les corps en abordant les cultes hygiénique, esthétique, diététique, médical et thérapeutique. Dostie approfondie son investigation du corps en soulignant le lien entre le corps et l’usage qu’en ont fait les systèmes sociaux.

Une analyse classique à l’égard de la maîtrise du corps par les systèmes sociaux est sans doute celle de Foucault. Le concept de “corps docile” de Foucault (1975) est donc un concept-pivot dans notre recherche malgré les critiques de certaines féministes telle Sandra Lee Bartky (1988). Nous empruntons donc l’analyse du façonnement du corps docile dans le cadre de d’une institution totalitaire: la prison. Ainsi, bien que l’enfermement ait offert une forme “plus humanitaire” de punition, remplaçant ainsi les techniques d’autrefois telles que la torture et la peine de mort, le système pénal exerce néanmoins un pouvoir qui est qualifié de “disciplinaire” (Foucault).

Il faut cependant noter que l’action carcérale ne se limite pas à assujettir le corps en tant qu’entité physique. Le corps étant cible de contrôle, l’esprit le devient subséquent aussi. Selon Foucault, cette transformation s’explique par la “technologie politique du corps” par laquelle on vise la docilité, l’obéissance, la soumission mais aussi

la production (Frigon, 1999).

...la relation châtement-corps n'y est pas identique à ce qu'elle était dans les supplices. Le corps s'y trouve en position d'instrument ou d'intermédiaire: si on intervient sur lui en l'enfermant, ou en le faisant travailler, c'est pour priver l'individu d'une liberté considérée à la fois comme un droit et un bien. Le corps, selon cette pénalité, est pris dans un système de contrainte et de privation, d'obligation et d'interdits. La souffrance physique, la douleur du corps lui-même ne sont plus les éléments constitutants de la peine. Le châtement est passé d'un art des sensations insupportables à une économie des droits suspendus (Foucault, 1975: 16-17).

Alors, bien que la punition n'évoque plus la torture;

...un châtement... comme la prison -pure privation de liberté- n'a jamais fonctionné sans un certain supplément punitif qui concerne bien le corps lui-même: rationnement alimentaire, privation sexuelle, coups, cachot (Foucault, 1975: 21).

À vrai dire, le pénal contrôle le temps, l'espace et les mouvements des individus qui s'y trouvent (Foucault, 1975). Comme le souligne Foucault, il s'agit d'un dressage des corps:

Cette entreprise de normalisation, au sens propre, prend appui sur un contrôle étroit et constant des activités des membres de l'institution... un agencement rigoureux des places, des occupations, des emplois du temps..., qui tissent la vie quotidienne...d'un réseau de règles immuables: telle est l'apparence, mais aussi l'essence de l'institution totalitaire; car l'emprise totale sur les gestes, les actes, les attitudes, l'emprise sur le corps, en somme, ne se conçoit pas sans une emprise simultanée sur l'espace et le temps, qui dépossède encore un peu plus l'individu de la faculté de se mouvoir à son gré (Foucault, 1975: 144).

Nous pouvons alors constater, tel que l'a fait Grosz (1992), que le corps devient malléable sous le contrôle pénal. Le corps incarcéré est donc sujet à des cérémonies (i.e. fouilles à nu, "body count"), des obligations de travail, des privations de liberté et de rapport sexuel. Ainsi, l'atteinte à l'esprit de l'individu s'exerce par l'entremise du corps

(Laplante 1995, dans Frigon, 1999). Le rituel pénal sert de mécanisme de dressage du corps le rendant à la fois docile et utile, accédant à l'âme de l'individu. Selon Foucault, ce n'est plus au corps que s'adresse la pénalité sous ses formes le plus sévères mais plutôt sur l'âme, comme par exemple lors de la mise au cachot.

À l'expiation qui fait rage sur le corps doit succéder un châtement qui agisse en profondeur sur le cœur, la pensée, la volonté, les dispositions (Foucault, 1975: 22).

Foucault souligne aussi l'intensité du pouvoir exercé sur l'individu lorsqu'il présente le concept du *Panopticon* de Bentham. Effectivement, le pénal induit chez la détenue "un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir" (Foucault, 1975: 203). Il explique:

Faire que la surveillance soit permanente dans ses effets, même si elle est discontinuée dans son action; que la perfection du pouvoir tende à rendre inutile l'actualité de son exercice... bref, que les détenus soient pris dans une situation de pouvoir dont ils sont eux-mêmes les porteurs. Pour cela, c'est à la fois trop et trop peu que le prisonnier soit sans cesse observé par un surveillant: trop peu, car l'essentiel c'est qu'il se sache surveillé; trop, parce qu'il n'a pas besoin de l'être effectivement (203).

Ainsi, le corps, à travers ce système disciplinaire, est façonné afin de devenir productif et soumis.

Récemment, plusieurs ouvrages collectifs (Currie et Raoul, 1992; Terry et Urla, 1995; Frigon et Kérisit, 1999) se sont concentrés à mettre en évidence l'importance du corps à travers les divers savoirs. Comme le souligne Frigon et Kérisit (1999), le thème de la corporalité est central à la pensée féministe des trente dernières années. Soulignons qu'en tant que féministes, notre intérêt pour l'étude du corps découle de notre

fascination en ce qui à trait à la fonction du corps dans l'assujettissement des femmes en prison. Il s'avère important, dans un premier temps, de souligner tout d'abord qu'il existe divers courants de pensées féministes tels le féminisme libéral, le féminisme marxiste, le féminisme socialiste et le féminisme radical. C'est d'ailleurs du féminisme radical que nous nous inspirons dans le cadre de cette recherche. Alors que traditionnellement, les études entreprises par les féministes radicales se rapportaient à la reproduction, la maternité, l'avortement et la pornographie, nous avons choisi d'entreprendre une recherche qui vise à étudier comment l'oppression de la femme se manifeste via l'intermédiaire du corps. Ainsi, nous orientons notre étude pour comprendre l'oppression du corps en prison à partir du monde des femmes en prison. Nous tenons aussi à connaître comment les femmes incarcérées se réapproprient de leur corps en prison. À la lumière de ce bref survol sur la sociologie du corps, nous sommes en mesure de nous attarder désormais sur la construction du corps en criminologie.

Les théories traditionnelles de criminologie associaient souvent la déviance et le crime aux facteurs physiques et biologiques de l'individu, donc au corps de la femme. Bien que peu de chercheurs historiquement aient mené des études sur la déviance et la criminalité féminines, Lombroso (1895), Thomas (1907, 1923), Freud (1933) et Pollak (1950) ont abordé la criminalité des femmes dans leur travail de recherche. Lombroso a présenté l'idée que les femmes étaient intellectuellement, moralement et physiquement inférieures aux hommes.

Nous avons vu que la femme normale est moins sensible à la douleur que l'homme...que son sens moral est déficient...mais dans cas ordinaires ces défauts sont neutralisés par la pitié, la maternité, le peu d'ardeur de ses

passions, sa froideur sexuelle, sa faiblesse, et sa moindre intelligence (Lombroso et Ferrero, 1986: 428)

Freud, Thomas et Pollak ont élaboré ces idées afin d'avancer le concept que le crime et la déviance étaient reliées à la nature innée du corps féminin. Ces derniers prétendaient que les comportements déviants des femmes découlaient de leur physiologie et d'une psychologie inférieures à celles des hommes. Ils soutenaient que la nature inférieure de la femme était la source d'explication pour la déviance, la névrose ou la criminalité féminine.

Déoulant du mouvement féministe, de nombreux auteurs (Klein, 1973; Smart, 1976; Feinman, 1980; Gora, 1982; Gavigan, 1983; Dobash *et al.*, 1986; Faith, 1993; Horn, 1995; Parent, 1998) ont critiqué les écrits sexistes de Lombroso (1895), Freud (1933), Pollak (1950), et Thomas (1907, 1923) qui se rapportent au caractère inné de la propension des femmes à commettre des crimes.

Horn (1995), par exemple, s'attaque à l'étude de Lombroso en examinant la construction socio-scientifique du corps criminel de la femme. Il décrit que Lombroso utilisait une approche cartésienne entre la raison et le corps pour détecter la criminalité. Horn, souligne que Lombroso créa un portrait de la femme normale auquel il pouvait y comparer la femme délinquante. Le corps de la femme était construit comme étant normalement pathologique et pathologiquement normal (Horn 1995: 121). De plus, Horn démontre que la construction du corps social n'était plus contenu dans la sphère privée mais plutôt qu'elle se manifestait dans la sphère publique en tant qu'objet d'investigation et d'intervention.

Parent (1998) présente les oeuvres pionnières de critiques féministes quant aux théories traditionnelles concernant la criminalisation des femmes. Parent soulève les critiques de Klein (1973) et de Smart (1976) qui se rapportent aux théories traditionnelles de Lombroso, Thomas, Freud et Pollak. Elle souligne que, selon Klein, les théories traditionnelles ont contribué à reproduire le statu quo dans nos sociétés et que, selon Smart, les théories traditionnelles n'ont pas tenu compte de la structure dans laquelle s'inscrit la criminalité féminine (Parent, 1998: 49). Selon Klein (1973) et Smart (1976), la construction de la femme est façonnée afin de répondre aux besoins des hommes dans un environnement patriarcal. Cette construction résulte de la crainte que la femme est "Autre" (de Beauvoir, 1949). Selon Millet (1970), suite à cette construction, des moyens de subordination d'un groupe sont fournis et donc justifient l'oppression des femmes (47).

À l'instar des travaux de Foucault (1975) et Labadie (1995), notamment, Frigon examine la construction du "corps du mal" et la construction des corps féminins dans les savoirs criminologiques. Frigon démontre comment, dans l'histoire, le corps est lié à l'explication du comportement humain et déviant. Dans un premier temps, elle présente le corps de la femme en tant qu'un corps du mal. Frigon expose, par exemple, l'émergence du corps comme concept-pivot dans les théories destinées à découvrir la cause de la déviance. Elle souligne que la construction sociale de la déviance s'est basée sur la notion du corps en tant que "surface de lecture". Ainsi, Frigon présente, par exemple, diverses théories telles la métoscopie (l'interprétation des rides du front), la physionomie et la phrénologie afin de souligner l'importance qui était attribuée au corps en ce qui a trait à l'explication de la déviance. Cet examen des discours inclut également

une discussion des théories de Lombroso qui, lui aussi, avait produit une anatomie du criminel. Signalons que Frigon explore comment le corps était alors vu comme une surface pouvant témoigner la présence du mal et de la déviance. Dans un deuxième temps, Frigon décrit les pratiques décrites par Foucault en ce qui concerne la gestion du corps. Frigon aborde ensuite la conception du corps de la femme dans les savoirs criminologiques afin de théoriser le corps enfermé à l'aide de cinq rubriques tel le corps marqué, le corps malade, le corps aliéné, le corps victime et le corps résistance. Elle conclut son analyse en présentant une généalogie féministe du corps en criminologie où elle démontre que le corps de la femme historiquement était source d'oppression. En conséquence, le lien entre femme et corps a créé un discours qui évoque l'idée que la femme est située de l'autre côté de la raison (Frigon, 1996: 85).

Comme le souligne Smart (1976), Heidensohn (1985) et notamment Hamelin (1989), ce n'est qu'après 1960 que nous avons développé un regard critique et féministe quant à la femme et à la criminalité. Ainsi, la situation d'inégalité dans laquelle se trouvent les femmes dans la société commence à influencer le développement de théories reliées à la criminalité féminine. Malgré ces développements théoriques, il faut noter que dans plusieurs des théories traditionnelles et contemporaines le corps demeure toujours le concept central en ce qui concerne l'explication de la déviance et/ou de la criminalité. Nous n'avons qu'à penser qu'historiquement les femmes ont été perçues comme étant "déviantes" ou "malades". Par exemple, elles ont été représentées comme étant "folles", "mauvaises", "à la merci de leurs hormones", ou souffrant d'un "syndrome" (Frigon, 1996; notre traduction). Pensons simplement à l'image de la sorcière, perçue en tant que femme

qui transgressait les normes, qui était atteinte d'une maladie mentale ou était une débridée sexuelle.

Même aujourd'hui, comme le souligne Frigon (1994):

... les femmes, leurs corps et leur psyché sont contrôlés par la psychiatrie (chocs électriques, médication, thérapie) et la médecine (accouchement, hystérectomie, avortement et nouvelles techniques de reproduction). [Et] dans d'autres cultures, nous n'avons qu'à penser aux mutilations génitales (clitoridectomie, infibulation), femmes voilées, femmes sati, etc (154).

Une gestion des femmes a lieu à travers leurs corps, leur sexualité, leur féminité, la religion, l'esthétique, etc. De plus, à travers les perspectives contemporaines, nous remarquons que les plusieurs explications de la déviance et de la criminalité se rapportent encore au corps de la femme, comme par exemple le syndrome pré-menstruel, l'hystérie, le syndrome de la femme battue. Le corps, dorénavant "malade", demeure donc un site d'investigation quant à l'explication de la déviance et de la criminalité. À cet sujet, Faith (1993) présente le syndrome prémenstruel comme étant cohérent avec la croyance sociétale que les femmes sont biologiquement faibles. Elle soutient que l'utilisation du syndrome prémenstruel comme une défense facilite la perpétuation de la notion que la femme est irrationnelle et victime de sa biologie. Conséquemment, cela reproduit les explications de la criminalité féminine véhiculées par les théories traditionnelles.

Selon Frigon, une telle vision des femmes criminalisées entraînera un impact sur le traitement des femmes en prison. Malgré le désir de rendre l'intervention carcérale plus "humanitaire", le corps demeure toujours une cible des pratiques pénales.

1.2 Femmes et enfermement

La prison représente une institution qui rappelle le potentiel de répression que détient l'État et symbolise le système patriarcal dans lequel les services correctionnels féminins sont situés. Ainsi, le résultat est que le traitement et la punition des femmes justiciables au Canada engendrent un mélange de négligence, barbarisme, et de paternalisme bienveillant (Cooper, 1987). Conséquemment, l'incarcération des femmes favorise l'expérience de l'oppression globale des femmes en général (Elliot et Morris, 1987). Afin de familiariser le lecteur- la lectrice avec la question de l'enfermement des femmes, nous présenterons une brève description du développement de l'incarcération féminine et un portrait de la femme contrevenante au Canada.

1.2.1 Incarcération féminine

Historiquement, l'enfermement des femmes révèle l'histoire d'une population oubliée et démontre l'existence de la société patriarcale dans laquelle se retrouve le système carcéral féminin. La littérature portant sur l'incarcération féminine s'attarde plutôt à l'enfermement fédéral qu'à l'enfermement provincial¹. Étant donné le peu de femmes qui se trouvent à purger une peine carcérale, notre discussion englobera un aperçu historique de ces deux juridictions. Cooper (1987), Faith (1993), Arbour (1996), entre autres présentent d'excellentes revues de l'histoire de l'enfermement des femmes au Canada. Cooper (1987) explique qu'au début du XIX^e siècle, l'emprisonnement a graduellement

¹L'enfermement fédéral englobe les condamnations de deux ans et plus tandis que l'enfermement provincial comprend les condamnations de deux ans moins un jour.

remplacé la punition corporelle qui, à l'époque, était la seule alternative à la peine de mort. Au Canada, à la fin du XIX^{ème} siècle, les détenues étaient logées avec leurs homologues masculins dans le Pénitencier provincial, maintenant connu sous le nom de Pénitencier de Kingston. Donc, suite à la construction du Pénitencier Provincial en 1835, les deux premières femmes ont purgé leur peine dans une petite pièce située au-dessus de la salle à manger commune tout comme la première femme à être condamnée à perpétuité. Des plaintes concernant l'inconvénient de l'emplacement des femmes dans la prison empressa la construction de cellules temporaires en 1846. En 1849, la Commission Brown a reconnu le besoin de construire une unité séparée pour les femmes. Cependant, ce ne fut que plusieurs décennies plus tard (1913) qu'une prison séparée était construite à l'intérieur des murs du Pénitencier de Kingston. Malgré ce progrès, plusieurs critiques sur la construction d'un établissement pour femmes persistaient, par exemple, les femmes se retrouvaient incarcérées avec des hommes.

Entre-temps, la Commission Macdonnell (1914) recommandait de relocaliser les femmes plus près de leurs familles sous l'autorité provinciale. En 1925 débuta la construction de la Prison pour Femmes à Kingston. Elle fut complétée en 1934. Cependant, après seulement quatre années d'opération, la Commission Archambault (1938) recommanda sa fermeture. Qui plus est, jusqu'en 1990, à l'exception de la commission Fauteux (1956), douze autres commissions ont réclamé sa fermeture. Seule la commission Fauteux favorisait un pénitencier central et proposa un régime de traitement intensifié (Arbour, 1996: 242). Toutefois, le consensus fut que la Prison pour Femmes devait fermer car elle était néfaste au bien-être et à la réhabilitation des femmes. Faith

(1993), Shaw (1994) et Arbour (1996) pour n'en nommer que quelques unes, retracent la même trajectoire concernant l'évolution de l'enfermement féminin. Considérant l'histoire de l'enfermement féminin, il n'est pas surprenant que la majorité des écrits sur les femmes et la prison concernent la Prison pour Femmes à Kingston car jusqu'en 1996 la Prison pour Femmes était le seul pénitencier pour femmes au Canada².

Berzins et Collette-Carrière (1979) ont révélé qu'au Québec, avant 1960, les religieuses avaient la garde des détenues. Ce n'était qu'en 1964 qu'une prison, qu'on appelle la "Maison" Tanguay, fut construite pour loger les femmes condamnées à des peines de moins de deux ans. Mentionnons qu'une prison pour femmes dans la ville de Québec existait. Cependant, malgré la présence de ces autres établissements, Berzins et Cooper (1982), lors de leur exposé sur l'historique des femmes et l'enfermement, se sont concentrées spécifiquement sur la Prison pour Femmes.

Watson (1980) a réalisé une étude comparative entre la "Maison" Tanguay et la Prison pour Femmes à Kingston. Elle a découvert que la "Maison" Tanguay avait une atmosphère particulièrement opprimante car le modèle pénitentiaire était axé sur le besoin de changer le caractère moral des femmes, tandis que la Prison pour Femmes se préoccupait plus du souci de gérer les femmes (Hamelin, 1989: 59). Certains avanceraient qu'à Tanguay, on témoignait d'un façonnement du comportement pour obtenir, dans les termes de Foucault, un "corps docile et utile". Ainsi, par l'intermédiaire

²Dans certaines provinces par contre, il s'avère important de souligner qu'une entente fédérale-provinciale existait, permettant aux femmes condamnées au fédéral de purger leur peine sous juridiction provinciale afin qu'elles puissent demeurer dans leur région d'origine.

du travail, des règlements et des pratiques carcérales, des tentatives de resocialisation étaient mises en oeuvre afin de conditionner la détenue à devenir une bonne femme et une bonne mère. Nous pouvons donc constater qu'un façonnement du corps, et conséquemment de l'esprit, s'effectue.

En 1989, un groupe de travail a été créé pour étudier les conditions des femmes condamnées à une peine fédérale. Ce groupe de travail a soulevé que de nombreuses stratégies correctionnelles sont développées dans un "contexte d'homme blanc" ("white male context") et ont été appliquées par la suite aux délinquantes (Canada, 1990: 60). Le groupe a aussi souligné que les besoins des femmes en prison diffèrent de ceux des hommes. En raison de ces constatations, le groupe de travail a produit un rapport intitulé la *Création de Choix* (1990). Ce fut le premier de nombreux rapports et commissions concernant les femmes purgeant une peine fédérale visant à donner une voix aux femmes en prison en attribuant une importance à leurs expériences individuelles. Ainsi, suite à de nombreuses recommandations, cinq nouveaux centres (établissements) régionaux ont été ouverts à travers le Canada. Ces centres de détention régionaux, dont un réservé pour les femmes autochtones, visent à répondre aux recommandations soulignées dans la *Création de choix* (1990)³. Il est important de souligner que le groupe de travail a recommandé que, dorénavant, une approche axée sur les besoins des femmes sont privilégiée dans le système pénal.

Une des conséquences de l'ouverture de ces nouveaux centres a été la réduction du nombre de transfèvements de femmes purgeant une peine fédérale en établissement

³Voir la *Création de Choix* (1991) pour les détails des recommandations.

provincial. Comme nous l'avons mentionné, grâce à l'entente d'échange de services fédérale/provinciale, les femmes qui purgent une peine fédérale étaient autorisées à demeurer dans leur province ou région d'origine étant donné la distance géographique les séparant de la Prison pour Femmes. Ainsi, elles pouvaient purger leur peine dans un établissement provincial afin d'être plus près de leur famille/enfants.

Le développement des recommandations provenant de la *Création de Choix* servait à initier le débat sur la nature des conditions des femmes en prison. Cependant, il faut souligner que, quelle que soit la structure de la prison, une prison demeurera toujours une prison. Comme tout autre établissement carcéral, les prisons pour femmes visent à atteindre quatre buts: i) la dissuasion spécifique et générale; ii) la protection de la société; iii) la réhabilitation du détenue; et iv) la punition ou la vengeance sociale sur la détenue (Morris, 1995: 25-26). À vrai dire, nous pouvons nous demander comment un individu peut être réhabilité lorsque les pratiques pénales contribuent à maintenir un système répressif. La prison en tant que institution totalitaire (Goffman, 1961) ne gère pas seulement des corps mais participe aussi à créer des individus qui sont soumis et dociles (Loschak 1981, *in* Hattem 1991: 135).

Selon Goffman (1961), une institution totalitaire se caractérise par certains critères. Dans un premier temps, tous les détails de la vie de l'individu se déroulent dans un même lieu et sous une même autorité. Dans un deuxième temps, toutes les activités sont exécutées en compagnie d'un groupe d'individus qui eux aussi sont traités de façon similaire et qui doivent eux aussi accomplir ces mêmes activités. Dans un troisième temps, toutes les étapes de la journée se déroulent selon un horaire prédéterminé et des règlements

imposés par l'administration. Finalement, les diverses activités imposées sont conçues afin de répondre aux demandes de l'institution. Ainsi à travers ce système disciplinaire, le corps est façonné afin de devenir productif et soumis.

1.2.2 La population carcérale féminine

Comme nous l'avons déjà mentionné le pourcentage de femmes incarcérées est beaucoup plus bas que celui des hommes. En 1996-1997, les hommes représentaient 91% et les femmes 9% de toutes les admissions en établissement carcéral provincial/territorial, c'est-à-dire l'admission pour une peine de moins de deux ans (Statistiques Canada). Au fédéral (condamnés à deux ans et plus), au 31 mars 1997, les femmes représentaient un pourcentage encore plus limité, soit 2.5% du nombre total⁴ de délinquants incarcérés. Il est aussi important de souligner la surreprésentation des femmes autochtones en milieu carcéral. Toujours au 31 mars 1997, ces dernières représentaient 18.5% de la population carcérale féminine (Canada, 1997), tandis qu'en 1996-1997 qu'elles ne représentaient que 3% et de la population canadienne⁵ (Statistiques Canada).

Diverses études qui se sont attardées à la présentation du profil de la femme incarcérée (Hamelin, 1989; Shaw *et al.*, 1991; Faith, 1993; Arbour, 1996; Frigon, 1999)

⁴Ce chiffre exclut les délinquants en détention temporaire dont la surveillance a été interrompue et les délinquants expulsés, mais comprend les délinquants en évasion, libérés sous caution ou en semi-liberté.

⁵Voir Jaccoud (1992) pour une discussion plus détaillée de la question de la surreprésentation des autochtones.

ont révélé que la majorité des femmes sont jeunes, célibataires, séparées ou divorcés. De plus, la plupart d'entre elles, soit entre 50% et 70%, ont au moins un enfant. Les femmes incarcérées n'ont pas habituellement un niveau de scolarité très élevé, souvent leur secondaire, parfois même leur primaire, est non complété. Cependant, il faut noter que plusieurs poursuivent leur éducation une fois à l'intérieur des murs. Règle générale, les femmes incarcérées ont été, dans le passé, victimes d'abus physique, sexuel et/ou psychologique. Par exemple *La Création de Choix* a révélé qu'entre 75 et 80% des femmes ont été victimes de tels abus. Nous reviendrons plus tard sur les effets de cet abus sur le corps de la femme en prison. Les chercheuses ont aussi reporté que les femmes ont souvent des antécédents de toxicomanie.

Les principales caractéristiques des femmes incarcérées ayant été présentées, nous allons maintenant examiner la relation entre le corps et l'enfermement.

1.3 Corps et enfermement

Tel qu'exposé dans la première section, le corps est une surface d'inscription. Le corps n'échappe donc pas au processus du marquage lors d'un passage au pénal. Comme l'a souligné Foucault, le pouvoir agit directement sur le corps. Conséquemment, le corps devient une surface d'inscription de l'oppression et de la résistance qui sont vécues en prison. Selon Grosz (1992), le corps déborde de significations psychiques et sociales, car c'est un lieu de l'expérience vécue. Dans cette section, nous allons aborder la notion du corps comme *site de contrôle* et comme *site de résistance* (Frigon, 1999).

1.3.1 Un *site de contrôle*: corps en souffrance

Les rites d'entrée en prison débutent le parcours du marquage du corps. Comme l'explique Garfinkel (1956), les rites d'entrée (prise de photos, prise d'empreintes digitales, fouilles à nu) appartiennent à un ensemble de "cérémonies de dégradation" par lesquelles la personne incarcérée est séparée du groupe "normatif" (la société) pour en être dépourvue de son identité en tant que personne "normale" (citoyenne). Conséquemment, la personne ressent une perte de statut qui entraîne l'idée qu'elle n'est que détenue.

Une des pratiques qui participe à la dégradation et l'humiliation de la personne incarcérée est sans doute la fouille à nu. Selon Hamelin (1989) "les femmes sont... atteintes dans leur corps qui est dégradé par ces pratiques [les fouilles]" (135). La fouille est un mécanisme d'oppression pénale qui se manifeste tout au long de l'incarcération et, notamment, lorsque la personne incarcérée doit s'absenter de la prison. D'après Goffman, la pratique de la fouille peut s'analyser comme un rite de mortification (Welzer-Lang *et al.*, 1997). Welzer-Lang *et al.* (1997) se sont inspirés de Goffman pour définir la mortification comme:

... tout règlement, tout commandement, toute besogne obligeant à accomplir des gestes ou à adopter des postures de nature à altérer et à dégrader l'image de soi de l'individu. Elle entraîne, pour celui qui la subit, une dégradation de l'image de soi et une profanation de son identité (22).

Une ex-détenue décrit bien cette perte de statut et d'identité:

La gardienne me dit "déshabillez-vous", t'es gênée, tu vois? Alors tu sais je lui ai dit "j'ai mes règles, j'ai du sang", elle m'a même pas laissée finir, elle m'a dit "ouh là j'ai l'habitude, c'est pas..." tu vois? J'aurais eu une merde sur

la tête..., rien à taper. (...) Je me sentais sale. Je me sentais plus rien. (...) Tout, tu perds tout. J'avais plus de seins, j'avais plus de fesses, j'avais plus rien. (...) J'avais plus de corps (cité in Welzer-Lang et al. 1997: 22).

Ainsi, la fouille concrétise l'invasion corporelle à laquelle est sujette la personne incarcérée. Dès lors, nous pouvons constater la "technologie politique du corps" dont a parlé Foucault (1975), car cette pratique engendre effectivement la production de la docilité, de l'obéissance et de la soumission (Frigon, 1999).

La mise en isolement est une autre pratique pénale qui sert à assujettir le corps. De nombreux écrits sur ce sujet (Jackson, 1983; Arbour, 1996; Baillette, 1997) ont révélé que la ségrégation engendre des privations sensorielles qui, "ont pour fonctions d'annihiler la volonté des détenus, de détruire leur identité, en les délabrant psychiquement et physiologiquement" (Baillette, 1997: 41). Un exemple flagrant est les événements qui se sont produits à la Prison pour femmes à Kingston en 1994.

Le vendredi 22 avril 1994, une brève, mais violente confrontation entre des détenues de la Prison pour Femmes et des agents correctionnels a eu lieu. Suite à la confrontation les femmes ont été mise en isolement et l'atmosphère tumultueuse persista. Afin de regagner le calme, la directrice a jugé qu'il était nécessaire d'appeler une Équipe pénitentiaire d'intervention d'urgence (ÉPIU). Cette équipe, composée majoritairement d'hommes et établi pour intervenir dans les prisons d'hommes, retirera chacune des femmes de leur cellule et par la suite les assujettirent à une fouille à nu. *The Fifth Estate* exposa les vidéos de cette intervention lors de son émission du 21 février. Les images ne démontrèrent point un état d'urgence; les femmes étaient calmes, n'offraient aucune

résistance, certaines d'entre elles dormaient. Non seulement, ces femmes ont subi des traumatismes lors de l'intervention, l'isolement cellulaire dont ont été assujetties ces dernières a duré entre sept mois et demi et neuf mois, c'est à dire du 22 avril (la date de la confrontation, donc avant l'arrivée de L'ÉPIU) à une date entre le 7 décembre 1994 et le 19 janvier 1995. (Arbour, 1996).

Suite à l'affaire de l'ÉPIU à la Prison pour femmes à Kingston en 1994, des psychologues ont observé les symptômes suivants liés à l'isolement prolongé: distorsions perceptives; hallucinations auditives et visuelles, retour en arrière; sensibilité accrue et réflexe de sursaut; détresse émotionnelle due à une monotonie et un ennui extrêmes; anxiété, en particulier lors de la sortie de la cellule ou de l'aire d'isolement; moral bas ou un état général de désespoir; crainte de "devenir folle" ou de "perdre la tête" à cause d'une interaction limitée avec d'autres personnes, entraînant la disparition de points de réflexes externes; ainsi que démoralisation et sentiment généralisé d'impuissance (Arbour, 1996: 151).

Les suites de la commission d'enquête de Mme la juge Arbour ont mené à la création d'un autre groupe de travail en 1997 qui avait pour objectif d'étudier la question de l'isolement préventif dans les pénitenciers canadiens. L'objectif de ce groupe était de fournir des recommandations pour l'amélioration des conditions se rapportant à la ségrégation et aussi pour éviter que de tels événements ne se reproduisent. Ainsi la mise en isolement a fait l'objet d'une surveillance judiciaire ou, à défaut, d'un arbitrage indépendant, de façon à assurer une stricte conformité à la loi et aux politiques du Service correctionnel du Canada (SCC) (Canada, 1997b). Le groupe a constaté que les effets de

l'isolement préventif sur les femmes semblent être plus graves que ceux que vivent les hommes, car ces dernières trouvent généralement plus difficile d'être séparées de la population générale.

En somme, les fouilles à nu et la mise au cachot contribuent à la destruction de l'identité de la personne incarcérée et engendrent le façonnement d'un corps docile.

L'incarcération vient également renforcer le processus de détérioration du corps.

Selon Baillette (1997), les détenus voient leur santé se détériorer en prison.

La perte de la liberté s'accompagne le plus souvent de la perte de la dentition, de la chute des cheveux, d'une fonte musculaire ("la force s'en va"), d'un rabougrissement généralisé des fonctions perceptives et neurovégétatives d'un corps qui se met à fonctionner au ralenti (43).

Welzer-Land *et al.* (1997) décrivent comment l'incarcération contribue à modifier l'apparence physique en raison de l'atmosphère confinée et difficile à aérer, le manque d'exercice physique, la consommation de tabac et l'alimentation déficiente. Les auteurs soulignent que ce changement d'apparence entraîne particulièrement chez les femmes une peur de perte de séduction. Conséquemment, cette attitude affecte l'estime de soi et l'identité individuelle de la personne incarcérée (23).

Un sondage effectué par Margaret Shaw *et al.* (1991) auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans, révéla plusieurs points problématiques rattachés à l'incarcération. Parmi ces points, Shaw *et al.* soulignent que les femmes se plaignaient de leur nutrition, du temps insuffisant pour faire de l'exercice, de la régulation du temps de repos/sommeil, du manque d'accès aux produits d'hygiène personnelle et du contrôle de leur sexualité. D'autres auteurs ont aussi démontré que le contrôle des

détenues s'effectue par la régulation de la nutrition (Hamelin, 1989; Hattem, 1991), de l'exercice (Dobash *et al.* 1986), du sommeil (Canada, 1990), des produits d'hygiène personnelle (Hamelin 1989; Arbour 1996) et de la sexualité (Hamelin, 1989; Faith, 1993). Lors du sondage effectué par Shaw *et al.* plusieurs des femmes interrogées ont révélé qu'elles se sentaient en moins bonne forme physique depuis leur arrivée en prison. Elles ont attribué cette détérioration de leur santé à la nutrition, au manque d'exercice, au stress, à l'ennui et à la dépression.

Soulignons néanmoins que la prison permet à certaines femmes de se refaire une santé. Ainsi, de nombreuses toxicomanes utilisent leur temps d'incarcération pour se forger un corps plus sain. L'existence d'un sevrage forcé et une alimentation régulière contribuent à cette reconstruction de la santé. Shaw *et al.* (1991) ont aussi soulevé de tels cas lors de leur étude.

Ginsberg (1992), à son tour, a révélé que la détention cause l'apparition de troubles psychosomatiques. Ainsi, les maux du corps se manifestent par l'hypertension, les maladies cutanées, l'asthme, les ulcères, la perte massive des cheveux, les désordres alimentaires, etc. De plus, elle souligne d'autres troubles corporels liés à la détention, notamment, l'aménorrhée et la constipation. Particulièrement pour les femmes qui partagent une même cellule, le manque d'intimité engendre des problèmes concernant le contrôle des selles.

Le manque d'intimité est une réalité du corps enfermé. Le manque d'intimité crée, pour plusieurs, une absence officielle de sexualité en prison. Étant donné la séparation entre la personne de son/sa partenaire, ainsi que les conditions inopportunes à la

masturbation, les femmes incarcérées ont l'impression qu'elles n'ont plus de sexualité. Hamelin (1989) présente l'histoire de Françoise qui vivait une relation intime avec une autre femme en détention lors de sa propre incarcération. Françoise vivait sa sexualité dans les toilettes, la douche ou le bain toujours en surveillant pour ne pas se faire prendre. La difficulté à vivre une relation sexuelle dans de telles circonstances entraîna des conséquences sur le plan de la sexualité.

... fait que ça vient que tu as plus de sexualité non plus, et ça vient tellement qu'à moment donné, ça vient que tu as de la difficulté à avoir une sexualité, ça touche même ce côté-là de toi (*in* Hamelin, 1989: 144).

Le corps enfermé est aussi sujet à la routine de la prison. Les corps des femmes sont donc sujets à l'horaire fixé par le système pénal. La régulation du temps démontre le concept de "emploi du temps" de Foucault. Selon ce dernier, l'emploi du temps représente une méthode servant à assurer la qualité du temps utilisé: surveillance constante, la pression des surveillants, l'élimination de tout ce qui pourrait nuire ou distraire (Foucault, 1975:150). Ainsi, le corps est non seulement contrôlé dans ses mouvements mais aussi par rapport aux heures de repas, de sommeil, d'activité physique, etc.

Nous pouvons donc constater à quel point l'incarcération débilite le corps de l'individu. La prochaine section nous permettra de nous familiariser avec les diverses stratégies employées par les femmes incarcérées pour résister au contrôle pénal.

1.3.2 Un *site de résistance*: corps en révolte

Comme l'avait souligné Frigon, le corps de l'incarcérée est aussi *site de résistance*. Hattem (1991) reconnaît aussi, par exemple, que des réactions autodestructrices à une situation d'enfermement ne sont pas nécessairement des actes pour mettre fin à leurs jours, "mais plutôt ces gestes sont posés pour se libérer de la colère, des tensions et des frustrations attachées aux contraintes institutionnelles..." (154).

Même si la majeure partie de la littérature courante sur la résistance carcérale examine la question d'auto-mutilation (nous y reviendrons), les femmes incarcérées ont recours à diverses méthodes de résistance en prison, qui sont souvent malheureusement aussi, des comportements qui leur sont nuisibles. Ceci va dans le même sens que les théories qui soutiennent que les hommes expriment leur colère contre les autres tandis que les femmes la retournent contre elles-mêmes (Faith 1993; notre traduction). De plus, ceci coïncide avec la construction sociale de la féminité par laquelle on estime qu'un comportement agressif n'est pas conforme avec la façon dont une femme devrait se comporter.

Néanmoins, selon un agent correctionnel, ces comportements "perturbe[nt] la discipline et l'ordre de l'institution" (Faith, 1993: 243; notre traduction). Certaines femmes entreprennent des grèves de faim (une forme passive de révolte) afin d'affirmer qu'elles ont le contrôle de leur corps. "Il s'agit pour [elle] de briser un cycle infernal, de mettre fin à l'emprise exercée par son tortionnaire en (re)prenant l'initiative, en (re)devenant maître de sa propre finitude" (Baillette, 1997: 39)

Quand nous avons pris la décision de la grève de faim en 1989, les détenus

les plus passifs, les sympathisants étaient au premier rang pour participer à l'action. Pour eux la grève de faim était une sorte de libération. Quand on n'a aucune liberté, aucun moyen, ni voix, ni stylo, le corps devient une âme puissante... (Un ancien gréviste de faim, *in* Baillette 1997: 39).

Pour d'autres, reprendre le contrôle de leur corps se manifeste par des désordres alimentaires. Selon Cross (1993), ces comportements suscitent un sentiment d'inquiétude et de culpabilité auprès du personnel et, conséquemment, la femme gagne le contrôle des autres en punissant son corps. Toujours selon cette auteure, les désordres alimentaires, tels la boulimie et l'anorexie sont des tentatives pour les femmes de posséder leur corps et de le rendre impénétrable, en d'autres mots, non envahi ou contrôlé par des forces extérieures comme la prison (54).

Il est intéressant de noter qu'il y a une coexistence entre les désordres alimentaires et l'auto-mutilation. Ces deux mécanismes permettent à la femme d'utiliser son corps de façon symbolique pour communiquer ses tentatives de (re)prendre le contrôle. L'auto-mutilation, souvent sous la forme de coupure, est définie comme une tentative de contrôler les moments et l'ampleur de la douleur qui est perçue comme inévitable.

En 1990, Jan Heney a mené une étude auprès des femmes purgeant une peine fédérale. Parmi les 44 détenues de l'échantillon, elle a découvert que 92% s'étaient auto-mutilées en se coupant. Ces manifestations de tenter de regagner le contrôle, de se libérer des sentiments d'impuissance et de faiblesse ont été liées à des antécédents d'abus sexuels durant l'enfance (Ross et McKay, 1979; Heney, 1990). Ainsi, lorsqu'un sentiment d'impuissance surgit, la femme cherche à l'éliminer et tente de (re)gagner le contrôle via son corps. Toujours selon ces chercheurs, des études ont démontré que les

détenus perçoivent l'acte de se couper comme une méthode pour exprimer leur indépendance en refusant d'accepter les demandes d'un bon comportement par l'établissement. Ironiquement, les restrictions et le contrôle imposés par la prison créent de la frustration et poussent la femme vers ces comportements auto-destructeurs afin de se libérer de cet assujettissement. Les détenues peuvent tenter de résister à la perte d'identité qu'elles vivent une fois à l'intérieur des murs. En raison de la "cérémonie de dégradation" (Garfinkel, 1956), les femmes sentent qu'elles ne sont plus vivantes, qu'elles sont plutôt engourdies. Pollack (1993) appui ces idées car selon elle:

La femme peut gérer ses sentiments d'impuissance en se dissociant ou en se séparant psychologiquement de son corps, une tactique souvent employée afin de survivre l'abus véritable durant l'enfance. Se nuire à soi-même peut être un désir de reprendre contact avec son propre corps - un désir de s'assurer qu'elle peut ressentir. Dans ce sens, il s'agit d'un moyen d'auto-préservation (Pollack, *in* Faith, 1993: 244; notre traduction).

Pour certaines femmes qui manifestent des comportements d'auto-mutilation, l'acte est une déclaration existentielle, un moyen de prouver son existence. Ces femmes décrivent l'auto-mutilation en tant qu'acte qui les rassure qu'elles ont des sentiments, qu'elles ont une identité et qu'elles sont vivantes. Les femmes constatent que peu importe le degré de contrôle que la prison détient sur elles, elles demeurent distinctes de leur environnement (Ross et McKay, 1979: 53-54).

Comme le rappelle Frigon, pour Pollak (1993), l'auto-mutilation est "une stratégie de séparation du corps, de dissociation entre le corps et l'âme". Baillette (1997), par exemple, nous rappelle que de nombreux philosophes et théologiens perçoivent le corps en tant qu'obstacle à la libération de la pensée, c'est-à-dire en tant que prison qui

empêche la croissance de l'esprit et l'accession à des niveaux de conscience extrême. La personne incarcérée cherche peut être donc à se débarrasser du corps qui ne lui est qu'une source de souffrance.

Selon Frigon, d'autres stratégies, particulièrement reliées au corps, sont utilisées par les femmes en prison pour qu'elles se réapproprient un sens d'identité. Ces stratégies comprennent le maquillage, l'habillement, les relations intimes et le tatouage. Le corps devient donc:

... le lieu privilégié d'inscription de l'expérience concentrationnaire. Au fil des ans, les tatouages envahissent le corps du détenu, le décorent et en font un lieu d'expression et d'attestation (Baillette, 1997: 36)

Hahn (1996) ajoute à cet égard:

[la pratique du tatouage se retrouve]..chez [celles] subissant des limitations considérables dans leurs libertés, sociales ou physiques. [...] Dans ces conditions, le fait de pouvoir disposer de sa propre peau peut constituer une des dernières ressources d'autodétermination, étant donné que le reste du corps n'est plutôt devenu objet du pouvoir et de la force d'autrui: le corps n'est plus le sujet disponible pour le façonnement libre et volontaire de soi-même. Dans une telle situation, le tatouage peut constituer la manifestation d'une contestation où l'individu ne dispose plus d'autres possibilités d'auto-expression (cité *in* Baillette 1997: 36).

Mifflin (1997) explique que la signification des tatouages est une forme de rébellion ou une façon de réclamer son corps, ou bien de commémorer un événement, ou un bien aimé (6; notre traduction). Ainsi, selon Frigon, leurs souffrances, leurs désirs, leurs plaisirs et leurs aliénations sont gravés sur leur corps.

Pour certaines femmes en prison, la résistance se manifeste de façon moins poussée. Le dessin, la sculpture, la poterie, l'écriture et la musique sont aussi des

techniques de résistance employées par les femmes afin de s'exprimer quant à l'oppression de leur corps. Les oeuvres de Gail Horii dans le *Journal of Prisoners on Prison* (1994) et le recueil de poésie *Bienvenue dans mon cauchemar* de Marie Gagnon (1997) démontrent bien le recours aux arts en tant que stratégie de survie ainsi que l'importance et la signification du corps...

Souvenirs faux, encore
 Vous et vot' potion au corps
 J'ai les entrailles hideuses
 Les joues creuses
 Et les yeux!
 Troués d'avoir trop vu
 Masques criblés d'obus
 L'âme crevée!
 Le coeur percé!
 Je fus damnée au ventre
 Du ventre de ma mère
 Les supplices et leurs antres
 J'en connais les calvaires
 Parfois à vous, projets
 Je vous avoue des songes
 Comprenez, je suis fière
 C'est au feu que je plonge
 (Gagnon, 1997: 39)

Qui plus est, le nombre de suicides en prison est significatif et atteste du besoin de contrôler de façon son corps comme nous rappelle le nombre non négligeable de suicides entre les années 1977-1991 à la Prison pour femmes à Kingston. Ainsi, le suicide, l'ultime stratégie d'échappement à l'oppression du système pénal, se veut un "appel au secours" qui s'est fait entendre trop tard. Selon Baillette (1997), ces stratégies de résistance sont axées sur le mauvais traitement du corps car souvent c'est l'unique moyen de faire face à l'oppression et d'attirer l'attention des juges, des média et de l'opinion publique.

Ainsi, dans cette section, nous avons vu la double facette du corps enfermé, soit le corps comme *site de contrôle*, c'est-à-dire un corps en souffrance et le corps comme *site de résistance*, c'est-à-dire un corps révolté. Bien qu'un passage au pénal marque le corps de la personne, il s'avère important de noter qu'il ne faut pas universaliser l'expérience d'une femme qui vit un passage au pénal. Il est essentiel de ne pas négliger l'ethnicité, la religion, la culture, la provenance socio-économique, l'orientation sexuelle des femmes comme ayant un impact sur l'expérience de l'enfermement sur le corps⁶.

⁶Notons qu'il n'y a rien dans la littérature sur les effets de l'ethnicité, la religion et la culture et l'expérience du corps en prison.

Chapitre II

La question méthodologique

Dans le cadre de ce second chapitre, il s'avère important d'exposer la démarche empirique que nous avons utilisée afin de mener à terme notre projet de recherche, soit l'étude de la production, du façonnement et du marquage du corps féminin en milieu carcéral canadien. Nous allons tout d'abord décrire le type d'approche empirique et la technique de recherche retenus ainsi que les justifications de leur utilisation. Nous traiterons ensuite du déroulement des entretiens, des questions de l'échantillonnage, du processus de recrutement et du traitement des données.

2.1 L'approche empirique

Le choix de l'approche empirique et de la technique de recherche ne s'est pas effectué dans le vide. L'approche empirique utilisée doit bien répondre à la manière dont nous avons posé la problématique. Pires (1987) souligne à cet égard:

Le souci de précision chez le chercheur implique donc la reconnaissance que celle-ci doit s'adapter aux (dimensions des) objets à construire, à observer (95).

Compte tenu de la nature de notre objet de recherche, une approche qualitative de type biographique a été privilégiée. Selon Pires (1982), l'approche qualitative désigne:

Les recherches empiriques faisant usage de techniques qualitatives - notamment des entretiens en profondeur et/ou des différentes formes d'observation (observation participante, etc.) - et effectuant une analyse

qualitative du matériel (15).

Parmi les différents types d'approches qualitatives, nous avons choisi le type biographique-partiel (Pires, 1997), centré sur l'expérience vécue de femmes incarcérées dans un établissement provincial canadien. Selon Pires, ce type d'approche "s'articule autour d'un thème central et ne cherche qu'à couvrir quelques dimensions ou problématiques précises de la vie de l'acteur" (Pires, 1997: 136). Donc, dans le cadre de notre recherche nous avons cherché à connaître les perceptions des femmes vis-à-vis les effets de l'enfermement sur leur corps.

Le type biographique-partiel a été retenu pour plusieurs raisons. Tout d'abord, plusieurs études existent sur la prison mais l'originalité de cette recherche est d'explorer cet univers disciplinaire à partir de la sociologie du corps et de la perspective des femmes (Frigon, 1999). Dans le champ de recherche de la sociologie du corps, peu d'analyses ont porté sur les pratiques des femmes à partir de leurs perspectives (Beausoleil, 1992). En général, les études partent de la théorie et consistent en analyses de contenu de textes et de représentations, sans études privilégiant les entretiens (Grosz, 1994; Davis, 1995; Davis ed., 1997). Notre recherche propose donc de combler ces lacunes en apportant un éclairage nouveau à cet univers disciplinaire en examinant comment le corps est marqué par un passage au pénal (Frigon, 1999).

L'intérêt que nous avons pour ce thème est né d'un stage de huit mois dans le Secteur des délinquantes à l'Administration centrale du Service correctionnel du Canada, où nous avons développé un intérêt particulier au sujet de la population carcérale féminine. De plus, nous avons développé une grande attention par rapport aux

problématiques que vivent les femmes durant leur incarcération. Afin d'avoir une meilleure compréhension de ce que vivent les femmes durant leur enfermement, nous avons décidé d'examiner comment le corps est marqué par un passage au pénal selon la perspective de celles qui vivent l'expérience. C'est donc notre intention de donner une voix aux femmes et de voir comment elles voient leur corps en prison. Il s'avère donc important de souligner que nous voulons démontrer les manifestations quotidiennes auxquelles le corps est assujéti en prison. Effectivement cette recherche s'ancre dans la quotidienneté (Smith, 1990), dans l'expérience des femmes et non seulement dans l'histoire de l'assujétissement des corps. À vrai dire, nous privilégions "le point de vue des femmes" ("feminist standpoint"). Nous nous sommes inspirées de Dorothy Smith (1987) qui définit le point de vue des femmes comme:

Une méthode qui, au départ de l'enquête, crée un espace pour le sujet absent, et une expérience absente qui doit être remplie de la présence et de l'expérience exprimée de "vraies" femmes parlant dans les conditions réelles de leur monde de tous les jours. (107; notre traduction).

Ainsi, en ayant recours aux discours de femmes, aux vécus de femmes subordonnées, nous tenons à mieux comprendre l'expérience du marquage du corps dû à l'enfermement. Les femmes rencontrées détiennent des connaissances propres à l'incarcération. L'approche du point de vue des femmes permet alors de développer des connaissances plus larges à l'égard de l'incarcération féminine, car traditionnellement une vision d'en haut est adoptée en ce qui a trait aux études sur les femmes en prison. Cependant, Sandra Harding (1986) prévient qu'il ne faut pas présumer qu'il n'existe qu'une seule réalité féministe. Le point de vue des femmes nous sert plutôt à légitimer et

à habiliter les savoirs subjugués des femmes. En tant que féministes du point de vue des femmes, nous avons privilégié un type de recherche qui selon Parent (1998):

...cherche à éliminer les préjugés à l'étape antérieure lorsqu'on formule les questions en établissant des critères pour déterminer les sites de connaissances les plus féconds (31).

Le choix de recherche de type biographique-partiel permet alors d'accorder une place particulière à l'enquêtée. L'enquêtée se voit donc attribuer le statut d'informatrice.

On cherche ici une forme de connaissance qui est directement rattachée à une expérience vécue par une ou plusieurs personnes. Elle peut alors se distinguer de certaines recherches qualitatives portant exclusivement sur les représentations sociales (Pires 1983: 77).

Selon Bertaux (1980), "l'expérience humaine est porteuse de savoir sociologique" (220). Desmarais (1986) ajoute que le type biographique "comporte la particularité suivante: il doit permettre le déplacement du centre de gravité (de l'entretien) de l'interviewer à l'interviewé" (69). Le matériel recueilli nous a donc permis de nous attarder spécifiquement aux discours des femmes en milieu carcéral provincial au Canada.

Ainsi les récits des femmes constituent la source principale de nos données. Ces récits ont été obtenus grâce à des entrevues avec des femmes incarcérées dans un établissement provincial. Nous avons enregistré toutes les entrevues et elles ont été transcrites afin d'en faciliter l'analyse.

2.2 La technique de recherche

Une technique de recherche favorable à l'exploration de sujets complexes est requise afin de connaître comment les femmes vivent l'expérience de l'incarcération par

rapport à leur corps. L'entretien non-directif répond à ce critère et, de plus, offre une grande ouverture et flexibilité à l'égard de cette exploration. En effet, l'entretien non-directif n'est pas circonscrit d'avance par des questions et permet d'explorer plus en profondeur les différentes facettes de l'expérience de l'interviewée. Selon Poupart (1997), dans la conception rogérienne de l'entretien clinique, l'interviewé :

... est jugé capable d'explorer en grande partie par lui-même les dimensions de son expérience pourvu, ... que l'entretien touche à son univers existentiel et que l'intervieweur sache lui en fournir l'occasion (183).

L'intervieweur joue donc un rôle de facilitateur lors de l'entretien, par ses attitudes et ses interventions, afin d'encourager la libre expression des points de vue de l'enquêtée (Poupart, 1997: 183). L'entretien-non directif présente ainsi un "avantage de bien coller à la réalité de l'interviewée" (Poupart, 1997: 182). De plus, selon Poupart (1997), l'entretien non-directif permet d'explorer plus en profondeur les différentes facettes de l'expérience de l'interviewée et favorise une meilleure mise en perspective de cette dernière, permettant un examen en profondeur du contexte de vie et du milieu d'appartenance de celle-ci.

Par contre, la non-directivité a fait l'objet de maintes critiques (Bourdieu *et al.*, 1968; Blanchet, 1982; Chabrol, 1988). Dans le cadre de cette recherche, nous en avons été conscientes et nous y avons prêté attention lors des entrevues. Afin d'atténuer le risque que la non-directivité laisse les récits s'écarter de l'objet de recherche, nous avons développé une liste de thèmes servant à recentrer l'entretien, si le besoin se présentait.

Le thème de la recherche a été présenté à l'interviewée par une consigne de départ claire, ouverte et standardisée et l'interviewée pouvait ensuite aborder le sujet à son gré.

La reformulation n'était utilisée qu'afin d'approfondir le discours des femmes ou lorsqu'un thème n'était pas assez développé. Cette consigne de départ a pris la forme suivante:

Comme vous le savez, je m'intéresse à connaître comment vous vivez l'incarcération et quels sont, selon vous, les effets de l'incarcération sur votre corps, c'est-à-dire sur votre santé physique et mentale. Donc, comment vous vivez les règlements institutionnels concernant l'alimentation, l'accès à l'exercice, les fouilles. Alors, si vous le voulez bien, j'aimerais que vous me parliez de comment les choses se présentent pour vous ...

Il s'avère important de spécifier que la "non-directivité" n'était pas suffisante pour assurer que toutes les informations espérées et nécessaires seraient fournies. C'est pourquoi la liste de thèmes⁷ nous a permis d'aborder les dimensions qui n'étaient pas relevées. Cependant, à l'intérieur de chaque sous-consigne, le principe de non-directivité a été respecté. Un sous-thème de la recherche a donc été présentée à l'interviewée qui pouvait, par la suite, aborder le sujet à son gré.

2.3 Déroulement des entretiens

Suite à l'obtention du consentement éclairé⁸, les femmes étaient convoquées à participer à une rencontre d'une durée variant entre une et deux heures qui, avec leur approbation, était enregistrée⁹. Il est important de noter que l'étape de l'obtention du

⁷ Voir annexe 1 pour la liste des sous-thèmes.

⁸Voir annexe 2 pour une copie du formulaire de consentement. Il est important de noter qu'il y avait deux copies du formulaire de consentement; une que la participante garda et l'autre qui demeura en possession de la chercheuse.

⁹La participante pouvait, par contre, refuser que l'entretien soit enregistré. Ceci ne s'est pas produit cependant si tel aurait été le cas, nous aurions procédé par prises de notes.

consentement éclairé nous permettait de nous (intervieweuse-interviewée) connaître réciproquement . Ainsi, nous espérons que cela était utile à atténuer la tension de la rencontre et à créer une atmosphère de confiance mutuelle.

Le lieu où se déroulèrent les entretiens était aussi un élément qui nous préoccupait. Afin d'éviter des interruptions, nous avons demandé l'accès à une pièce qui était tranquille, fermée et apte à maintenir la confidentialité¹⁰. À l'exception d'une rencontre, nous avons pu mener nos entrevues dans une salle qui correspondait à ces critères. Il faut cependant mentionner qu'à l'occasion nous avons été interrompues par des appels téléphoniques, par du bruit provenant de la cour extérieure, par des cognements à la porte, et même par une panne d'électricité. Pour favoriser une interaction plus intime et chaleureuse, nous avons opté pour une conversation en coin, plutôt qu'en face à face car ce positionnement place chacune des personnes de part et d'autre d'un même coin de la table et encourage une conversation d'égal à égal (Mercenier, 1995: 39).

Néanmoins comme l'ont souligné de nombreuses auteures féministes (Oakley, 1981; Stanley et Wise, 1983; Ribbens, 1989; Cotteril, 1992), des jeux de pouvoir sont susceptibles d'influencer le déroulement des entretiens. Nier le jeu des interactions sociales découle d'un manque de responsabilité de la part de la chercheuse. Selon Stanley et Wise (1983), il est important de reconnaître le pouvoir là où il existe et d'apprendre à le gérer. Nous demeurerions donc conscientes de l'impact que nous exercerions sur nos participantes et nous avons cherché à atténuer autant que possible les inégalités de pouvoir. Il faut cependant souligner qu'il est difficile, sinon impossible

¹⁰ Pas dans le parloir, par exemple, car il y a trop de va et vient.

de contrôler certaines caractéristiques de l'expérimentateur, par exemple la race, l'ethnicité, l'âge, etc. À cet égard, Kandel (1972) reconnaît qu'il est difficile de déterminer à l'avance quelles seront les variables pertinentes dans l'interaction. Elle ajoute:

... les effets d'interaction entre enquêteur et sujet ne sont importants que lorsque l'on évoque soit des problèmes directement liés à cette interaction, soit des problèmes dont l'*enjeu* pour le sujet (intérêt, affect, implication personnelle et émotionnelle) est élevé (36).

Il est à noter aussi que le déroulement de l'entretien a parfois entraîné des malaises

ou des réactions émotives difficiles pour les participantes car elles devaient parfois se remémorer des événements pénibles. Nous avons tenté d'atténuer autant que possible ces occasions en rappelant que la participation à notre projet était strictement sur base volontaire et qu'en tout temps la participante pouvait mettre fin à l'entrevue ou choisir de ne pas répondre à une ou des questions qui la mettaient mal à l'aise. Dans le cas où une participante était perturbée, nous avons demandé à celle-ci la permission d'avertir une agente correctionnelle de sa fragilité¹¹. Étant donné l'encadrement institutionnel, nous ne pouvions pas référer une participante à des services (psychologue, conseillère) externes. Cependant, nous avons toujours tenté de donner un certain support à la participante en lui offrant une écoute attentive après l'entretien.

Un problème que nous avons rencontré était la durée limitée des entretiens. Étant donné des contraintes opérationnelles¹² les participantes n'ont pas toujours pu se permettre de poursuivre l'entretien pendant deux heures. Lorsque possible, nous avons

¹¹ Les agentes correctionnelles ont reçu une formation en intervention en cas de crise, en prévention de suicide, etc. De plus, le personnel de l'établissement est jugé compétent pour de répondre à de telles circonstances

¹²Par exemple, les heures de repas et les sorties à la cour extérieure.

fixé une rencontre subséquente avec la participante. Dans certains cas, il a été impossible de fixer une deuxième rencontre. Toutefois, la richesse du matériel recueilli dans les premières entrevues s'est avérée suffisante pour les besoins de l'étude.

2.4 L'échantillonnage

En ce qui concerne l'échantillon, comme nous l'avons déjà souligné, nous avons décidé de rencontrer des personnes qui vivent directement l'expérience de l'enfermement, soit des femmes incarcérées. Il est aussi important de noter que notre projet de recherche s'insère dans un projet plus global¹³, concernant les effets de l'enfermement sur le corps de ces femmes, qui vise aussi à connaître le discours de femmes en milieu carcéral au Canada. Au niveau de la recherche globale, vingt-cinq femmes ont été rencontrées. En ce qui concerne l'échantillon pour la présente recherche, une dizaine de ces entretiens qui collent le mieux à l'objet de recherche ont été retenus pour l'analyse.

Disons d'abord que toutes les participantes étaient d'un même établissement carcéral. Le choix d'effectuer la collecte de données dans cet établissement était d'ordre pratique. Tout d'abord, les prisons pour femmes sont moins nombreuses et les demandes de recherche sont abondantes. Conséquemment, les démarches pour obtenir la permission d'entrer au pénitencier sont longues et lourdes. De plus, étant donné des contraintes administratives¹⁴ et budgétaires, il s'est avéré nécessaire de limiter notre site

¹³ Le projet est mené par la professeure Sylvie Frigon du département de Criminologie de l'Université d'Ottawa.

¹⁴ Refus d'accès pour des raisons opérationnelles.

d'investigation à un établissement. Pour d'assurer l'anonymat de nos participantes, nous avons décidé de ne pas identifier l'établissement où s'est déroulé notre collecte de données. Notons que ces femmes ont également des expériences dans d'autres prisons. Ainsi, leurs discours ne reflètent pas uniquement la prison où elles résidaient lors des entrevues. Notons que nous sommes conscientes des diverses limites reliées à notre méthodologie. Tout d'abord, restreindre l'échantillon à une population carcérale provinciale fait en sorte que nous abordons peut être moins les phénomènes qui semblent se manifester davantage dans un environnement carcéral fédéral, par exemple l'auto-mutilation et le tatouage en prison¹⁵.

Deuxièmement, signalons que nous voulions avoir, au début de la recherche, l'échantillon le plus hétérogène possible, et ce par rapport à plusieurs caractéristiques. En effet, nous avons établi une liste d'expériences (ou caractéristiques) que nous avons souhaité retrouver dans notre corpus empirique¹⁶. Cependant, le processus de recrutement adopté (nous y reviendrons) et, possiblement, les caractéristiques de la population de l'établissement choisi n'ont pas permis de satisfaire à tous nos critères.

À la fin du processus de recrutement, cependant nous avons constaté que notre échantillon était, en grande partie, homogène par rapport au statut socio-économique des femmes et par rapport à leur origine ethnique. En effet, huit femmes parmi les dix étaient caucasiennes et sept parmi les dix venaient d'un milieu socio-économique défavorisé.

¹⁵Nous nous basons d'après des études sur les femmes en prison (Heney, 1990: Shaw *et al.*, 1991; Faith, 1993).

¹⁶Voir annexe 3 pour la liste des critères.

Parmi les caractéristiques que nous avons cherché à varier, il y avait les suivantes: des antécédents d'auto-mutilation, la présence de problèmes de santé, des antécédents de toxicomanie, la maternité et/la grossesse, et la présence de tatouages ou de perçage du corps. De plus nous avons cherché des variations dans les caractéristiques suivantes: le nombre d'incarcérations, la portion de la peine effectuée, l'orientation sexuelle, le milieu socio-économique et le niveau de scolarité.

Voici quelques renseignements pertinents au sujet de chaque participante afin que le lecteur puisse s'y référer en cours de lecture. Les dix femmes rencontrées portent des pseudonymes et toute information permettant l'identification de chaque participante a été dissimulée. Notons que, bien que toutes les femmes rencontrées étaient incarcérées dans un établissement provincial, il s'avère important de mentionner que certaines femmes étaient en détention préventive, en attente de transfert à un établissement fédéral ou en instance d'appel. L'échantillon se compose de femmes provenant de diverses origines ethniques: huit femmes sont de race blanche, une femme est autochtone et une femme est afro-canadienne. Les femmes rencontrées sont âgées de 25 à 50 ans; cinq d'entre elles avaient ou ont présentement un problème de toxicomanie; plusieurs sont mères; elles viennent de divers milieux socio-économiques¹⁷ et culturels. De plus, leurs sentences varient de six mois allant jusqu'à la possibilité de perpétuité, c'est-à-dire avec une portion

¹⁷ Nous avons remarqué que certaines femmes rapportaient venir d'un milieu socio-économique favorisée et ensuite disaient qu'elles recevaient de l'assistance sociale. À notre avis ceci reflète que la perception du milieu socio-économique est très relatif au vécu de la femme. Notons que pour cette recherche nous avons évalué que les femmes de niveau socio-économique inférieur étaient celles qui recevaient des prestations d'aide sociale.

variable de la peine étant effectuée (début de sentence, fin de sentence). À vrai dire, nous croyons que tous ces facteurs influencent leurs discours. Voici un profil sommaire des participantes du groupe plutôt homogène:

Sara, âgée de 32 ans, est la mère de deux enfants. Ayant été condamnée antérieurement à une sentence au provincial et au fédéral, elle a été incarcérée pour près de sept ans. Lors de l'entrevue, elle avait purgé deux mois de sa peine de six mois pour un bris de condition. Elle a des antécédents de toxicomanie et d'auto-mutilation. Elle séjournait au secteur médium.

Ève, âgée 25 ans, a trois enfants. Elle a eu des incarcérations multiples, elle purgeait une peine de 15 mois lors de l'entrevue. Elle résidait au secteur minimum.

Angel, âgée de 36 ans, a plusieurs enfants. Purgeant une peine d'un an lors de l'entrevue, elle a eu de nombreuses incarcérations et a déjà purgé un total de six ans de réclusion. S'identifiant à la communauté gaie, elle révélait avoir des antécédents de toxicomanie et des troubles de santé. Elle résidait au secteur minimum.

Nikita, 50 ans, est célibataire. Elle en était à sa première incarcération. Lors de l'entrevue elle avait purgé deux mois et demi de sa sentence d'un an. Elle n'a aucun antécédent de toxicomanie, d'auto-mutilation ou de trouble de santé. Elle séjournait au secteur minimum.

Isabelle, 31 ans, a un enfant. Condamnée pour la deuxième fois, sa peine était est de six mois. Lors de l'entrevue elle avait déjà purgé deux mois. Elle séjournait dans un secteur plus contrôlé, soit le secteur maximum. Elle rapportait avoir des problèmes de santé.

Roxanne, âgée de 35 ans est mère de deux enfants et a une santé fragile. Condamnée pour la première fois, elle avait purgé neuf mois de sa peine d'un an lors de l'entrevue. Elle résidait au secteur minimum.

May, 38 ans, est universitaire, célibataire et s'identifie comme étant membre de la communauté gaie. Incarcérée pour la première fois elle avait purgé, lors de l'entrevue, quatre mois d'une peine d'un an. Elle séjournait dans le secteur minimum.

Amira, 39 ans, est célibataire et universitaire. Elle s'identifie comme étant vulnérable à la dépression. Incarcérée pour la deuxième fois, la raison pour sa présente réclusion est un bris de condition. Elle séjournait dans le secteur psychiatrique. Sa peine était d'une durée de six mois.

Rebecca, âgée de 35 ans, a trois enfants et est enceinte. Incarcérée pour la première fois, lors de l'entretien, elle avait à peine purgé deux semaines de sa peine de neuf mois. Elle résidait dans le secteur médium.

Paola, âgée de 24 ans, séjournait au secteur des prévenues en attente d'un calcul de sentence et d'un transfert à un établissement fédéral. Incarcérée pour la première fois, elle avait été incarcérée, lors de l'entretien, pour huit mois.

Tableau des sujets

Nom	Âge	Mère	Race	Milieu ¹⁸	Incar mult ¹⁹	1ère incar	Scolarité	Commentaires additionnels
Sara	32	oui	caucasienne	défavorisé	x		sec 2	antécédents d'automutilation
Ève	25	oui	caucasienne	défavorisé	x		sec3	
Nikita	50	non	caucasienne	défavorisé		x	sec5	
Isabelle	31	oui	caucasienne	moyen	x		sec4	
Roxanne	35	oui	caucasienne	défavorisé		x	sec5	troubles de santé
Angel	36	oui	caucasienne	défavorisé	x		prim	homosexuelle
May	38	oui	caucasienne	moyen		x	univ	homosexuelle
Amira	39	non	caucasienne	moyen	x		univ	troubles psychiatriques
Paola	24	non	afro-can	moyen		x	sec5	
Rebecca	35	oui	autochtone	défavorisé		x	sec4	enceinte

Notons que nous avons catégorisé les femmes recevant des prestations d'aide sociale en tant que personne provenant de milieu défavorisé alors que plusieurs d'entre elles se considéraient comme classe moyenne. Le milieu socio-économique moyen était donc considéré pour celles qui détenaient un emploi et qui n'éprouvaient pas de difficultés financières.

À posteriori, nous pouvons donc dire qu'il s'agit d'un échantillonnage par cas multiples et d'un échantillon par homogénéisation (Pires, 1997: 117). Ceci n'empêche que nous avons quatre femmes (May, Amira, Paola et Rebecca) qui contrastaient à certains

¹⁸Signifie milieu socio-économique.

¹⁹ Signifie incarcérations multiples.

égards avec le reste de notre corpus empirique.

May et Amira, sont les deux seules femmes qui ont complété un grade universitaire. Chacune provient d'un milieu socio-économique moyen, ce qui est un milieu plus élevé que la majorité des autres participantes. Selon elles, chacune détenait un bon emploi avant son incarcération. Malheureusement, nous ne pouvons point généraliser l'expérience de l'enfermement par rapport à la provenance socio-économique car nous n'avons eu que deux cas parmi notre échantillon.

Le même principe s'applique pour nos deux femmes qui sont d'origines ethniques différentes. Paola qui est afro-canadienne n'apporte pas un discours duquel nous pouvons attribuer certains dires à l'origine afro-canadienne. Il faut cependant noter que Paola a été élevée dans un milieu caucasien et cela résulte peut être en une plus grande identification au milieu caucasien. Ainsi, nous ne pouvons rien conclure au sujet de la race car son histoire de vie ne permet pas de lier une problématique culturelle avec l'objet de recherche.

En ce qui concerne Rebecca, qui est autochtone, l'entrevue nous a pas permis de voir si la race est importante quant à notre objet d'étude. De plus, lors de la rencontre, nous avons dû mettre fin à l'entretien après 45 minutes, car la participante était devenue très bouleversée. Nous avons donc suggéré de cesser l'entrevue. Nous avons parlé informellement jusqu'à ce qu'elle nous assure qu'elle se sentait mieux et était prête à retourner dans son secteur.

2.5 Le recrutement

Afin d'obtenir notre échantillon, une conseillère spécialisée en milieu correctionnel nous a fixé une rencontre avec le comité de détenues, où nous avons pu présenter notre projet de recherche et établir un plan d'action pour le recrutement. Suite à notre présentation, certaines femmes nous ont remis leur nom aussitôt. Nous avons poursuivi le recrutement par l'entremise du comité de détenues qui était chargé de proposer le projet aux femmes et par l'utilisation d'affiches de sollicitation posées dans chaque secteur²⁰. Afin de participer au projet, les femmes devaient soumettre leur nom, dans une enveloppe, à la conseillère spécialisée en milieu correctionnel, qui par la suite se chargeait d'assigner un temps de rencontre²¹. Cette demande s'est faite de façon à ce que la confidentialité soit respectée, car dans la mesure du possible seule la conseillère savait qui participait au projet²². Tôt dans le projet, nous avons pensé procéder par la méthode "boule de neige" pour effectuer notre recrutement, mais des contraintes institutionnelles et administratives nous ont empêchées de considérer ce processus de recrutement.

Conséquemment, le choix d'une "prise de contact" avec le comité de détenues a

²⁰À l'exception d'une femme, les résidentes du secteur de psychiatrie n'étaient pas sollicitées pour participer au projet en raison de leur état de santé mentale.

²¹Étant donné que plusieurs femmes travaillent ou suivent des cours académiques, il s'avérait nécessaire que la conseillère spécialisée en milieu correctionnel demande un congé pour la femme afin de justifier son absence.

²²Parfois les agents correctionnels du secteur où résidait la femme étaient avisés en raison de l'absence de la femme du secteur.

été influencé par notre connaissance²³ du fonctionnement du système carcéral. Nous sommes d'avis que celui-ci est le mieux placé pour promouvoir notre projet parce que le comité n'est pas rattaché avec le Service correctionnel, ni avec l'administration interne de la prison, donc nous nous attendions à ce que les femmes se sentent plus libres de participer à notre projet de recherche. Bien que certaines femmes ont pu ressentir une pression à participer au projet parce qu'elles ne se sentaient pas à l'aise de dire non au comité de détenues, nous nous sommes assurées de rappeler aux femmes, lorsque nous les avons rencontrées²⁴, qu'elles étaient libres de refuser de participer à notre étude sans risque de représailles. Il est donc important de souligner que nous avons fait tout dans la mesure du possible pour assurer que toutes les femmes ont participé de leur plein gré à notre recherche.

En fait, nous n'avons pas effectué un choix à priori de notre échantillon. Bien que certaines variables nous semblaient intéressantes, nous avons rencontré les femmes qui se portaient volontaires. Suite à chaque rencontre, nous avons exprimé aux participantes notre désir de rencontrer une femme avec telle ou telle caractéristique. Ainsi, nous leur avons demandé de promouvoir notre projet auprès de ces autres femmes. Dans certains cas, les femmes nous ont remis leur nom sous peu. Alors que nous n'avons pas pu choisir à notre guise nos participantes, au bout de notre collecte de données, nous avons pu retrouver des femmes qui comblaient nos attentes quant à nos critères d'échantillonnage.

²³ Grâce à notre expérience en tant que bénévole dans certains pénitenciers, nous avons eu maintes occasions de rencontrer le président - la présidente du comité de détenus de différents établissements et ainsi d'apprendre la nature de son rôle.

²⁴ Voir annexe 4 pour la description du texte servant à recruter les participantes.

2.6 Analyse des données

Afin de tenir compte des caractéristiques de nos participantes, nous avons préparé une feuille d'identification²⁵ que chaque participante devait remplir²⁶. Cette feuille nous a servi lors de l'analyse afin que nous puissions caractériser notre échantillon. Étant donné la nature de notre échantillon, chaque entretien a fait l'objet d'une analyse dite verticale (Michelat, 1975). L'analyse *verticale* consiste à "lire et [...] décortiquer minutieusement chaque entretien afin d'en dégager la logique et l'articulation" (Mercenier, 1995: 42). Suite à cette analyse verticale nous avons traité nos données globalement.

Nous avons voulu, lors de l'analyse, privilégier les discours de nos participantes. Pour ce faire, nous nous sommes inspirées de Monique Hamelin (1989), Marjorie Devault (1990), Tina Hattem (1991), Natalie Beausoleil (1992, 1994) et bien d'autres qui ont privilégié les récits de femmes. Alors qu'une certaine construction des discours des femmes sera inévitable, nous veillerons attentivement de ne pas interpréter leurs paroles en fonction de la littérature, c'est-à-dire nous prendrons soin de ne pas présumer de la signification des paroles des interviewées dans le but de les juxtaposer à la littérature.

²⁵Voir annexe 5 pour la feuille d'identification.

²⁶Nous avons remarqué que plusieurs femmes ne comprenaient pas la signification du concept de milieu socio-économique. Peut-être aurions nous dû demander quel emploi celles-ci occupaient avant leur incarcération. Il s'avère important de noter que la feuille d'identification a été remplie par la femme avec l'aide de l'enquêtrice.

Chapitre III

Analyse et interprétation

Dans ce chapitre nous allons examiner le matériel empirique recueilli. Nous verrons comme nous l'avons décrit dans notre chapitre théorique, que la prison, institution totalitaire, est non seulement un mécanisme de contrôle qui brime la liberté de l'individu mais est aussi un mécanisme qui exerce un contrôle sur tous les détails de la vie de la personne incarcérée. Les entrevues menées nous ont permis de recueillir une abondance de réflexions au sujet des effets de l'enfermement sur le corps. Effectivement, les femmes rencontrées ont discuté d'une variété de sujets qui, selon elles, affectent leur corps en prison. Il nous faut cependant restreindre notre analyse aux thèmes qui semblaient les plus significatifs selon nos participantes. Nous avons regroupé ces sujets selon trois grands thèmes: les conditions carcérales, la construction d'une identité carcérale et les résistances carcérales.

Nous verrons donc, dans un premier temps, les conditions carcérales. Nous entendons par conditions carcérales, les effets de l'environnement physique sur le corps de la personne incarcérée, les conséquences de la régulation du temps sur le corps de la femme en prison et les questions touchant la santé et l'hygiène du corps en prison. Ensuite nous aborderons le thème de la construction d'une identité carcérale. Nous exposerons ainsi le contrôle sur le corps manifesté à travers les fouilles et la mise en isolement, le manque d'intimité dans l'environnement carcéral et l'impact du pénal sur

l'identité de la personne incarcérée. Enfin, nous examinerons les résistances carcérales, c'est-à-dire les techniques de résistance dans lesquelles s'engagent les femmes incarcérées pour regagner un certain contrôle de leur corps.

Section 1: Les conditions carcérales : soumission du corps en prison

*Fatiguées des murs
Partout des murs
Encore des murs
Même! un plafond de murs
D'où suintent voix et cris
Et pire... des murmures
Pas de silence, que des bruits
J'étouffe, un soupir
Laissez-moi dormir!
(Gagnon, 1997: 65)*

Dans cette première section, nous allons nous pencher sur la notion du corps enfermé, corps soumis à la structure physique de la prison et les conditions de travail, la régulation du temps en prison et la santé et l'hygiène du corps en prison. Nous verrons donc en premier lieu comment les conditions physiques de la prison, particulièrement la ventilation, la poussière et le bruit, et les conditions de travail qui affectent le corps de la personne incarcérée. Par la suite, nous aborderons l'assujettissement des femmes en raison de la régulation du temps causée par la routine carcérale. Finalement, nous examinerons les questions touchant la santé et l'hygiène en prison, c'est-à-dire les perceptions des femmes vis-à-vis les soins médicaux offerts, les produits hygiéniques disponibles, la nutrition et l'accès à l'exercice.

1.1 Environnement carcéral

Au fil de nos rencontres nous avons vu à quel point le corps est affecté par la structure physique de la prison, voire la ventilation, la température, le mobilier carcéral, le bruit, etc. Bien que l'expérience pénitentiaire affecte le moral de la personne incarcérée, dans cette section, nous allons souligner l'impact qu'ont les conditions de détention sur le corps en tant qu'entité physique.

Dans un premier temps, certaines femmes ont élaboré sur le manque de ventilation dans les secteurs. Pour les non-fumeuses, par exemple, la quantité abondante de fumée est un double ajustement à la vie carcérale.

Ok, basically this is the first time I've ever came here... I think the hardest thing for me is that I'm a non-smoker and the number one thing that affected me really bad is that I don't have anybody smoke in my house, or smoke in my car, I came in here and I was now situated in place here sixteen people smoke and I find that every sector that I've been moved to cause I'm in minimum now, there's a lot of smoke and I find that really hard... (May).

Rebecca, enceinte de cinq mois, trouve aussi très difficile de vivre dans un environnement entouré de fumeurs, notamment parce qu'elle craint pour la santé de son bébé. D'ailleurs, Rebecca mentionne que la fumée est tellement abondante qu'elle a commencé à fumer. Elle raisonne qu'il est mieux qu'elle donne de la fumée à son bébé plutôt que de lui faire inhaler de la fumée seconde main.

I don't understand that how they could take a pregnant women and put her in here, you know. I mean, I don't know if she's gonna, if she murdered somebody but at least put her in a no smoking zone or something. I told one of the ladies, I'm not really worried about being in here, I'm scared, but I'm not really worried but I'm worried about the baby, I says my first week in here and I feel like I smoked a carton of cigarettes, that's how much smoke's in the room and you says you can't get away from it, even in your room, it's only a small room but there's smoke God all over the place, so I'm just

worried about the baby what kind of effects will it have on the baby when the baby grows up, cause I don't smoke in my house I don't smoke I'm not in places that are smokey... (Rebecca).

Deux détenues ont abordé le sujet des couvertures de laine qui leur sont remises lors de leur arrivée en prison. Ève s'est attardée longuement à cette question. À ce sujet, elle dit:

... les fameuses couvertes de laine que j'te disais, sont dégueulasses, sont dégueulasses, un moment donné j'ai lu là ok, en arrière y avait encore l'étiquette du fabricant pis j'ai vu en quoi y sont faites tsé, c'est comique parce que c'est marqué 50% de laine recyclée, 50% de matières inconnues, tsé, c'est écrit ça là tsé ça sort de j'sais pas c'est quoi cette affaire là là en tout cas là, à toutes les jours tu ramasses un gros motton de poil à terre dans ta cellule (Ève).

Pour Isabelle, la couverture de laine lui cause des troubles de santé. Bien qu'elle préfère ne pas s'en servir, la température de sa cellule nécessite son utilisation.

J'y dit j'ai de la misère à respirer, y cré pas ça, parce que les couvertes, c'est des couvertures de laine pis j'suis allergique à ça. Mais sinon tu gèles dans ta cellule, même à ce temps-ci de l'année, des fois y fait frette (Isabelle).

Amira mentionne la pression d'eau dans son secteur comme étant un problème. Elle dit avoir de la misère à faire sa toilette le matin parce que la pression d'eau est si basse. Alors qu'il lui est interdit de garder une cruche d'eau dans sa cellule dans le secteur de psychiatrie, elle arrive à trouver une vieille bouteille qu'elle remplit d'eau et qu'elle garde en cachette en dessous de son lit.

The water level is so disgustingly low. They have a big problem with that. It drips like ting, ting, ting, so I did need that bottle Like I said you learn how to deal with the system. It is a jail that is falling apart, in the sense architecturally. I mean this room is nice but the rooms out there I'm not saying they're dirty but just stuff for example we had in the washroom in the showers, les *carreaux*, things are falling apart, the water pressure in X is

amazingly low so it's [good] to have a *cruche d'eau*. You learn, you know. They don't allow you things but they are so bogged down with reports and reports and so forth that they're always very busy when they're not looking you fill [it] (Amira).

Les restrictions d'espace ont aussi été soulevées par nos interviewées. Cependant, Nikita vit plusieurs difficultés à cet égard à cause de son poids. À plusieurs reprises durant notre rencontre, elle a partagé ses frustrations face l'espace dans sa cellule:

En tout cas j'trouve ça dur ça aussi, l'espace que t'as dans ta cellule, tu peux mettre ton linge, t'as de ça de grand à peu près fait que tu mets des sacs en dessous de ton lit parce ce que tu peux pas mettre ton linge dans ta p'tite case t'as pas de place pour rien pour, faut toujours que tu sois limitée dans tout ce qui a, tu te cognes là tu te cognes là, tu te cognes partout, ça devrait être plus grand, y pense juste aux p'tites ici, c'est ça qui arrive, y pensent pas aux personnes qui sont plus grasses pis [qui sont ici] pour plus longtemps là tsé quelqu'un qui est icitte pour deux ans là faut qui vive quand même, pas toujours d'être toujours enfermé, parce ce que t'as pogné deux ans là fait que j'trouve ça dur... (Nikita).

Elle souligne aussi la largeur de la douche:

Moi ce que je trouve le pire c'est les maudites douches là, tsé moi j'suis grasse j'rente dans douche j'ai de la misère à me laver. Premièrement le bain j'suis pas bien dedans parce que y est pas assez grand fait que j'prends toujours des douches pis là la douche tu viens pour en changeant, tsé tu veux t'habiller t'es pas capable parce que t'es toute tassé t'es toute pogné euh ça là j'trouve ça l'enfer, chaque fois que j'va dans douche, pis moi j'suis une fille qui prend deux, trois douches par jour fait que chaque fois que j'va dans douche, j'sacrais pas avant, mais maintenant je sacre, c'est pas drôle euh (rire) (Nikita).

et la grandeur du matelas:

Moi c'est ce que j'trouve dur, tsé, me semble, tsé moi quand je viens pour me coucher le soir, ça encore j'suis une personne grasse le matelas y est à peu près trois pouces d'épais pis moi j'ai un problème de dos ben là j'dors pas la nuit, j'dors une heure j'me réveille, j'me promène dans ma cellule parce que j'suis pas confortable j'leur ai dit j'ai un problème de dos, ben là

y faut que t'endure ton matelas comme ça, tsé moi j'dors dans un lit d'eau parce que j'ai un problème de dos. J'ai eu une opération de dos, j'ai eu deux disques qui se sont déplacés pis tout ça, j'suis pas confortable, j'dors pas bien... (Nikita).

Pour May un élément qui demeure difficile à accepter est le bruit. Elle décrit que le bruit la fatigue et que le bruit dans le secteur affecte son sommeil:

I'm really quiet and I find it so noisy in here, it's hard and it's hard and, you know, you try to get maybe 15-20 minutes of quiet time where you can lay down and fall asleep and you know and you have everybody screaming. I don't think anybody knows how to talk in a normal voice anymore, everybody's voice since they've been in here, even in my sector, has gone up by like three octaves, because they just seem to always talk in a very loud, high pitched tone and it's hard cause you got 16 people, 16 people first of all the number one thing you'll notice you go in a sector the louder people talk the louder the television goes, so when someone's trying to watch TV they put the volume up, as soon as the volume goes up there, the volume goes up there, so you have all this noise all the time, it's hard, it's hard if you're trying to write, or if you're trying to do something for yourself. You gotta just learn to, you know, try to block out a lot of stuff if you can. Some days it's easier than others, some days I can block out the whole sector it's as if nobody's there but other times it depends on what's going on, everything bothers me, even the clicking of the TV going on bothers me (May).

Lors de son discours sur le bruit, Nikita a raconté comment même la livraison du courrier est bruyante. Cette anecdote a aussi été soulevée par May et Paola.

... y va t'arriver une lettre le matin au lieu de la déposer dans ta chambre sous ta porte, y a "pitch" fait que là ce qu'elle fait elle résonne sur la bol de toilette fait ting, ting, ting, ting, fait que là t'es sure de te faire réveiller (en riant) y te l'on pas compté celle-là, ah pour toutes les fois, tu reçois ta paie en dessous de ta porte au lieu de la glisser y te la "pitch" sur la bol de toilette, ça tombe toujours sur la bol de toilette ah c'est y font ça pour te... (Nikita)

D'autres commentaires se rapportant à l'atmosphère physique de la prison

concernaient l'air. Ève raconte que l'air est très sec et donc affecte la santé de plusieurs femmes qui sont asthmatiques. Cependant, elle révèle qu'elles peuvent obtenir un humidificateur. May commente aussi sur l'air. À ce sujet elle dit:

In the sector it's really warm and that's been really hard on the girls and me too it's like very, very warm and once they close the door to your cell it's even worse because you have a small room, no air circulating (May).

Toujours au sujet de la structure physique, une des interviewées, lors de l'entrevue, nous décrivait l'apparence de sa cellule. Alors qu'elle nous décrivait le grillage sur les fenêtres, elle remarqua qu'il n'y en avait pas sur la fenêtre de la pièce où se déroulait l'entrevue²⁷. Elle devint alors intriguée par la fenêtre et nous a expliqué longuement qu'une personne pouvait s'évader par une telle fenêtre. Voyant qu'elle demeurait distraite, nous lui avons demandé comment elle se sentait face à cela. Elle nous annonça que c'était la première fois, depuis son incarcération, qu'elle avait vu une fenêtre sans barreau et que cela lui faisait éprouver une sensation de libération. Pour un bref instant, elle se sentait moins enfermée.

C'est rien que j'ai restée surpris, j'te dis "check" la fenêtre garde comment que c'est, crisse y en a même pas, sont-tu disparu dans mienne aussi (rires) (Isabelle).

D'après ces discours, nous pouvons constater que le corps est assujéti à l'environnement physique dans lequel la personne incarcérée se trouve. Il s'agit en quelque sorte d'un engouffrement du corps car celui-ci est confronté au choc d'un

²⁷ Cette entrevue s'est exceptionnellement déroulée dans une pièce autre que celle que où nous rencontrions nos participantes.

entourage démunie d'air frais, de tranquillité, de confort et d'espace. Nous pouvons donc avancer que le quotidien de la prison gruge la personne.

Des propos semblables ont été relevés lors des discours sur les conditions de travail. Ève est devenue très animée lorsqu'elle nous a raconté comment ça se passe à la buanderie.

...je travaille à buanderie, les conditions de travail valent pas de la merde ok, c'est EXTRÊMEMENT poussiéreux, pis y a aucune des normes là j'veux dire mettons le travail que je fais, je travaille sur une calandre, on passe les draps à un bout pis les draps ressort à l'autre bout, en tout cas c'est très chaud, pis dans les normes du travail quand tu travailles là dessus ... faut que tu travailles sur une planche de bois les deux pieds et non sur le ciment, pis ça nous prendrait un masque pis des lunettes on n'a pas... Pis une fois par mois on fait un grand ménage de la buanderie, pis la poussière elle vole, on dirait qu'il neige tellement y a de la poussière, j'te jure tsé là y a des conduits d'aération au plafond, y ça d'épais de poussière (montre avec ses doigts) trois pouces (rires) tsé pis on, quand les filles poussent leur "air brush" dessus ben ça tombe pis euh tu te jurais dans une tempête de neige... (Eve)

De son côté, Nikita qui fait partie de l'équipe du ménage soutient que le travail affecte son corps.

...comme moi j'travailles sur le ménage, tu demandes une paire de gants, toute une histoire avoir une paire de gants. Je sais que j'ai les mains sensibles, ça me dérange pas de travailler, tabarnouche, j'avais les doigts là plein plein de bobos, ... ça craquait partout pis c'était l'enfer...j'avais tellement mal, ça me faisait mal, j'avais toutes les mains comme crevassées pis ça saignait ça faisait mal pis j'ai dit à moi même j'vais demander des gants, [il n'y avait] pas de gants fait qu'on a faite la demande d'avoir des gants, on les a pas eu encore, ça fait au dessus de deux mois de ça on attend nos gants, c'est pas dur donner, on a dit "donnez-nous des gants comme qui mettent les médecins", tsé les boîtes [de gants], "non c'est trop cher, on est pas pour donner des gants de même". À tous les jours que j'm'en allait travailler j'me mettais de la crème que une fille m'avait donné que j'avais tellement mal aux mains c'est effrayant (Nikita).

Le corps démunie de ses libertés, la personne incarcérée n'a pas le choix de suivre

la structure imposée et de vivre des conditions de travail déplorables. Le temps carcéral vient imposer une autre contrainte sur le corps de la femme en milieu pénal.

1.2 Temps carcéral

La régulation du temps et des mouvements de la vie d'une détenue est une partie intégrale de tout établissement carcéral. Comme nous l'avons présenté dans notre premier chapitre, Foucault souligne l'importance de l'"emploi du temps" en tant que méthode servant à assurer la qualité du temps utilisé. Nos rencontres nous ont révélé à quel point le contrôle carcéral est omniprésent dans le quotidien de l'incarcérée. De l'heure du lever, à l'heure du coucher, aux heures de repas, la personne incarcérée doit se soumettre à la routine de la prison. Ironiquement, May raconte que lorsque la "routine" est interrompue, le degré d'assujettissement ressort davantage. Bien que la routine soit souvent perçue comme imposante et tyrannique, un changement d'horaire rappelle aux détenues qu'elles n'ont pas de contrôle.

In here, the number one thing you realize is that you have no control... it's funny, now they've been unlocking us five minutes later and everybody is cranky about that five minutes, it means a big deal to everybody because to us we know we get locked up at a certain hour and we want out at seven, you know at five thirty I'm looking at the ceiling dying for seven o'clock in the morning and some morning it's like oh God it's ten after seven you know, something keeps them or whatever but it panics us, everybody's going nuts like what time is it what haven't they come yet, why are they opening downstairs, because we hear the key downstairs, why aren't they opening us (May).

Nikita révèle ses frustrations face à l'horaire. Elle décrit comment son corps est contrôlé:

Ces p'tites affaires là qui me tapent sur les nerfs à moment là t'en a pas mal à dire pis t'as hâte de sortir pis prendre l'air, quand tu veux pis pas quand eux

autres ça leur tente tsé, ça me tente d'aller prendre un bain à quelque part m'a y aller, pas quand eux autres y vont dire tu vas manger à telle heure pis tsé comme l'heure des repas là c'est pas une heure là, tsé comme tu manges le matin à sept heures, tu manges à onze heures le midi, tabarnouche, pis là à quatre, pis là, la veillée tu l'as, t'as toute la veillée tabarnouche (Nikita).

L'heure des repas est aussi régularisée comme toute autre activité de la prison.

La limite de temps imposée pour le repas cause, pour certaines, des troubles de digestion.

I find it very hard because we're not really given enough time to eat food, so it's difficult. You have twenty minutes if you're the last sector to go down, you have twenty minutes to eat, in some cases a full meal basically what I've done is I've lost 25 pounds since I'm here, I came in about 135 or something but because I can't eat food that fast and digest it I just decided to go on a very strict diet so I stick to like the minimum, like a salad or something, something I know I can digest (May).

Rebecca se questionne sur l'urgence de finir son repas si vite car selon elle une fois le repas terminé, il ne reste plus rien à occuper son temps.

You only got like fifteen minutes to eat or something or half an hour but you're eating fast like, everybody's always in a rush, they're always rushing you around, they're always rushing you around so that you can get back to your room and just twiddle your thumbs...I guess it's just plain old hard for me that's all (Rebecca)

Comme l'ont souligné plusieurs dans leur discours concernant le contrôle du temps dans un milieu carcéral, entrent en compte les visites au parloir. Il n'est pas surprenant que celles-ci doivent aussi être conformes à l'organisation imposée par la prison. Non seulement, le jour et la durée de la rencontre sont contrôlés, les femmes rapportent qu'elles se sentent surveillées lors de leurs visites avec leurs proches. Paola souligne le manque d'intimité lors d'une visite avec sa mère:

C'est dur, c'est dur. Elle vient une fois par semaine, euh, des fois c'est elle des fois c'est moi qui pleure, ça adonne bien c'est tout l'temps une ou

l'autre, fait qu'on peut s'entraider là on peut se supporter mais c'est dur tout de même. Ça passe vite, on essaye de se voir quand on sait que ça va être tranquille pour qu'on aie un p'tit peu justement de l'intimité même si y a tout l'temps la garde qui est là qui te regarde, y en a qui ont le respect, y vont lire y vont faire d'autre chose, tsé c'est pas comme si c'était mon chum pis j'embarquais par dessus là, on est en train de se parler pis, on peut s'embrasser, se caresser, mais y a la passe pis des filles se passent des affaires, mais si tu penses que je passe quelque chose quand tu vas me fouiller de toute façon tu vas le trouver tsé c'est le seul temps qu'on a de l'intimité fait que...tsé c'est le seul temps qu'on peut se parler, pis vraiment comme faut, pis se dire ce qu'on a à ce dire...même s'ils peuvent pas l'enregistrer même si y peuvent pas s'en servir nulle part, quand même tu n'as pas d'intimité, 24 heures sur 24 t'as quelqu'un qui te regarde (Paola).

Effectivement nous pouvons constater que le corps est surveillé. Le corps de la personne incarcérée est donc en quelque sorte privé d'affection et limité dans le nombre et type de contacts (caresses, baiser) que la détenue peut avoir avec ses visiteurs. D'autre part, le corps peut toujours faire objet de la fouille.

Quoique la détenue puisse recevoir de la visite, la fréquence et la durée des visites dépendent de la classification sécuritaire de la personne incarcérée. Le manque d'intimité est particulièrement important lors des visites sécuritaires. Ces visites se déroulent dans le parloir sécuritaire où une vitre sépare la personne incarcérée de son/sa visiteur. De plus un agent correctionnel se promène sans cesse dans le couloir. Conséquemment, la personne incarcérée a difficilement une conversation privée. Ainsi, la détenue est obligée de communiquer avec ses parents, ses enfants ou son partenaire à travers une vitre pour un minimum de deux visites. Nikita raconte comment cela s'est passé lors de sa première visite:

... moi les premières fois j'étais en visite, tsé tu parles dans une vitre pis t'es "checké" comme si t'avais tué quelqu'un, tabarnouche, c'est dur à prendre, surtout quand c'est ta première visite que t'as, pis t'es même pas capable de

toucher à personne. C'est une vitre qui te sépare là, pis t'es même pas assis confortablement faut que tu te lèves debout pour réussir à parler parce ce que les chaises sont bas, pis le haut-parleur est haut fait que t'es même pas bien là quand tu reçois ta première visite, en tout cas moi j'ai trouvé ça dur, ça aussi tsé, j'ai dit à ma mère, j'étais déjà en peine ça faisait une semaine que je pleurais...(Nikita).

Ève ajoute:

Une visite au travers d'une vitre là, je n'ai rien à dire, on vient figé, tu sais pas quoi dire, c'est niaiseux tsé, pis les visiteurs y ont l'air des poissons dans un aquarium, pis toé t'es là pis t'as absolument rien à dire à travers une vitre, pis les vitres sont tout l'temps sales (en riant) c'est à peine si tu peux voir. Tu peux rien faire, tu peux pas faire de face, c'est pas drôle à travers d'une vitre, tu peux pas embrasser, ça bloque carré la conversation, c'est niaiseux j'trouve ça niaiseux (Ève).

L'institution pénitentiaire coupe le contact entre la détenue et son réseau social.

Entretenir une relation de couple à travers une vitre est donc un défi, car la qualité des échanges en prison est limitée. Certaines de nos interviewées qui étaient en relation de couple témoignent de la détérioration de leur relation. Ève raconte:

(...) y en as pu de relation de couple (...) j'étais frustrée parce qu'il y avait une vitre, j'étais pas de bonne humeur, on se chicanait plus à travers une vitre, tu te chicanes beaucoup plus qu'au parloir contact. J'ai vu ça souvent icitte au parloir la chicane pogne toujours à travers la vitre (Ève).

Selon le témoignage des femmes, nous avons observé la destruction des réseaux d'affectivité et d'amitié causée par le manque d'intimité lors des visites. Tout comme l'a expliquée Paola alors qu'elle décrivait le déroulement d'une visite avec sa mère, le corps incarcéré est par conséquent isolé. Même au parloir contact, l'encadrement ne favorise

pas une atmosphère d'intimité²⁸. Par contre, malgré les restrictions imposées lors des visites contactes Ève se contente de celles-ci car elles l'apaisent dans sa relation avec son chum.

(...) tu peux pas t'assire dessus, tu peux "frencher" mais pas trop longtemps, tu peux pas mettre ta main où t'as pas d'affaires, ben y faut quand même que tu respectes les autres gens dans l'parloir parce que y ont des enfants, ... c'est quand même pas si pire. (...) c'est le fun les visites contactes, moi ça me fait du bien...j'me sens libre quand j'suis au parloir contact, tsé j'me sens vraiment libre, j'suis avec mon chum, on rit... une p'tite tape basse...tsé vraiment, on peut se coller, un à côté de l'autre, on peut se prendre les mains, on peut pas tripoter ben ben mais c'est pas plus grave que ça... (Ève).

Les femmes incarcérées étant limitées dans leurs contacts corporels sont donc assujetties à une privation sensorielle.

Les structures temporelles imposées par la prison s'assurent le maintien du corps en conformité avec l'ordre pénal. La personne qui se retrouve au sein de l'institution pénale est à la fois contrôlée et restreinte dans ses mouvements et dans son utilisation du temps. La régulation du temps permet donc d'assujettir la personne incarcérée, à lui imposer des restrictions, à lui enlever la maîtrise de soi. Selon les femmes, cette perte de maîtrise de soi est particulièrement évidente lorsque l'on touche aux questions de santé et d'hygiène en prison.

1.3 Santé et hygiène carcérales

La santé et l'hygiène sont aussi des questions qui préoccupent beaucoup les

²⁸Nous abonderons davantage la question de l'intimité dans la prochaine section.

femmes en prison. Parmi toutes les femmes que nous avons rencontrées, aucune a négligé de partager ses commentaires face à l'accès aux soins médicaux (physique et mental) en prison. La perte de contrôle sur les soins de leur propre corps, la difficulté de rencontrer un médecin lorsqu'elles le croient nécessaire et la qualité des soins reçus lors d'une intervention médicale sont des sources de frustration pour les femmes incarcérées.

Une source d'impuissance pour les femmes, quant aux soins de leur corps, est la difficulté d'avoir accès aux produits auxquels elles ont recours à l'extérieur. Nikita estime que depuis qu'elle est incarcérée, elle éprouve des difficultés intestinales et des troubles au niveau de ses menstruations. L'impossibilité de se procurer les produits naturels dont elle se sert chez elle pour régler le problème lui cause beaucoup de frustration. Selon elle, les problèmes de constipation sont fréquents.

(...) parce que t'as pas de produit naturel que tu peux t'acheter, pis en plus tu manges presque pas de fruits fait que ça t'aide pas à aller à la toilette non plus, fait que t'es tout l'temps bloqué, t'as mal. T'as mal au ventre euh tsé. Moi depuis que j'suis ici j'ai pas eu mes menstruations, c'est à cause de ça probablement, j'suis toute, mon système est toute mélangé tsé, j'trouve ça dur...tsé comme moi j'ai des problèmes d'aller à toilette, j'aimerais ça avoir des pilules pour aller à toilette, moi j'prends des produits naturels chez nous, ben j'en n'ai pas ici, tsé toute ce qui devrait être bon, on peut pas l'avoir, ce qui est pas bon c'est ben plus facile de faire rentrer des p'tits bonbons en coeur que de faire rentrer des vitamines, tsé, c'est quoi l'affaire là... (Nikita).

Paola révèle aussi la frustration liée à la perte de contrôle de son corps. Par exemple elle déplore, comme Nikita, le fait qu'elle n'a pas accès à certains produits:

Je le sais, je connais mon corps, je le sais, je leur avais dit, "j'ai une vaginite, des champignons j'aimerais recevoir de la crème du Monistat", je sais ce que j'ai, c'est ça que je prends à l'extérieur, tu peux pas te droguer avec ça là, qu'est ce que tu peux faire avec ça... j'avais vu l'infirmière pis elle dit "j'suis pas trop sûre moi, on va faire des tests"... je déteste me faire "checker" pour a rien, surtout quand je sais ce que j'ai...j'veux dire j'ai vingt-cinq ans j'me

connais au moindre stress je sais que j'ai ça, mais pourquoi le laisser prolonger si je peux le faire partir (Paola).

Isabelle parle d'une expérience semblable:

J'ai une otite en plus pis y veulent pas me donner des médicaments, fait que ça tout pris à matin, j'ai dit au docteur ça fait deux semaines que j'ai mal aux oreilles pis j'y, ça fait deux semaines que j'va le voir, j'les achale pour les voir toutes les deux jours, pis j'y dit j'ai mal aux oreilles, c'est moi qui devrait le savoir si j'ai mal aux oreilles, je pense pas que je dirais que j'ai mal aux oreilles si j'ai pas mal. Donne moi des antibiotiques, ça gèle pas, c'est pas de la drogue des antibiotiques, y a aucun "buzz", c'est pas parce que je veux me geler, y voulait pas m'en donner, y dit que j'ai rien pis à matin y m'en a donné, tantôt là parce que j'y ai dit si tu me donnes pas d'antibiotique, j'appelle mon avocat, fait que des antibiotiques j'en ai eu, mais je sais pas c'est-tu parce que je suis au maximum que c'est de même, c'est quoi je le sais pas, y se câlissent de nous autres (Isabelle).

Plusieurs se sont plaintes que depuis leur incarcération, elles négligeaient leur corps en raison des politiques internes de la prison. Deux points qui sont revenus fréquemment lors des rencontres concernaient les douches vaginales et l'accès aux rasoirs. La non disponibilité des douches vaginales à la cantine affecte considérablement le sentiment de propreté des femmes incarcérées. Cette pratique mensuelle n'étant plus possible, les femmes questionnent le raisonnement derrière cette décision et manifestent beaucoup de frustration face à cette politique.

Me semble que c'est normal avoir une douche vaginale quand tu finis tes règles. On peut pas, on n'a pas le droit d'en acheter nulle part... tu te sens pas trop trop, t'es pas ben dans ta peau, tu te sens pas propre, moi depuis que j'ai fini mes règles là je me sens sale en estie. Y a aucun moyen d'en acheter, quelqu'un peut pas venir m'en porter. À la cantine tu peux t'acheter des chips, du chocolat, pis des niaiseries de même, mais tu peux pas t'acheter une douche vaginale parce que, icitte, c'est pas légale ou je sais pas quoi, c'est quoi qui a de mal une douche vaginale, c'est-tu quelque chose, y pas de drogue la-dedans, c'est quoi le problème, c'est une chose qui devrait être icitte estie, on est des femmes en plus. Ça serait-tu normal qui en n'aille, y en a pas, pis y en aura pas, j'pense, ça pas l'air prévu qui va

en avoir. J'suis pas la seule fille qui voudrait en avoir, toutes les filles en voudraient, ... on veut vivre propre. Me semble qui devrait fournir ça, j'sais pas, me semble, c'est de niaiserie, ça l'air de rien mais quelqu'un qui est pas longtemps qui passe une semaine, y s'en câlissent y en a chez eux mais une fille là, moi je m'attends à passer une couple de mois icitte là, au moins jusqu'à fin du mois d'août, septembre, ça veut dire que pendant quatre mois j'en aurais pas, crime je crie. En sortant d'icitte moi, je cours pas chez un "pusher" comme ben des filles ... j'm'en va à pharmacie (rire) tsé y en a des affaires j'me câlisse, mais des affaires d'hygiène (Isabelle).

Moi j'suis une personne qui, quand j'avais mes menstruations, j'suis habituée à prendre des douches vaginales, mais ici on n'a pas euh, fait que j'me sentais comme sale en dedans de moi même tsé j'ai hâte de sortir pis enwaye les gros nettoyages, là (Nikita).

L'accès aux rasoirs est aussi contrôlé. Les femmes n'ont droit à leur rasoir qu'une fois par semaine et ce pour un temps limité. Selon plusieurs femmes, une fois par sept jours n'est pas assez fréquente.

We all go ask for our razors Sunday morning we all have to return them by 11, you think 17 girls can do a bath by 11 o'clock in the morning, I don't think so, so you end up with the feet in the sink, their feet in the shower, you end up baths full, people rushing and then we all get the razors back (May).

Pour ces femmes, il n'y a pas de logique. L'accès aux rasoirs semble être limité pour des raisons sécuritaires pourtant bien d'autres objets susceptibles d'être dangereux leurs sont permis.

I don't understand the logic of it. Then I say to myself, well they're afraid that we're going to cut ourselves but on the canteen, we sell coffee in a glass jar and we're allowed to take that in the sector, uh, we sell fruit cup can that you can rip off the top part. So you know where's the logic in saying that the razors are dangerous? Those cans they use, you can kill somebody in a second with those can things, the top of the fruit cup. You know there are so many other things that we get that are a lot more dangerous, you know, like why can't we ask for your razor any time we want, what's the big deal? But it's little things like that you realize that you have absolutely [no control] (May).

Isabelle qui réside au secteur maximum a de la difficulté d'avoir accès à un rasoir:

Ça fait deux semaines et demi j'ai pas eu un rasoir entre les mains. J'sais pas si tu sais mais à moment donnée t'as le goût de te raser en-dessous des bras au moins tsé, les jambes c'est pas pire tu peux t'en passer c'est j'les trouve pas normal (Isabelle)

Au niveau des soins de santé et d'hygiène, les femmes perçoivent un manque de contrôle sur les soins qu'elles peuvent exercer sur leur corps. Les limites imposées par le système pénal ne favorisent pas une reconnaissance de la connaissance que les femmes ont de leur propre corps et de leurs besoins.

La difficulté d'obtenir une rencontre avec un professionnel de santé physique ou mentale est un autre sujet qui a été relevé par les femmes lors des entrevues. Pour Paola, son statut comme prévenue lui causa de l'ennui pour voir le dentiste.

J'ai demandé à voir le dentiste. Ils m'ont dit de remplir un papier pis j'ai fait la demande, j'ai rempli le papier pis finalement j'ai jamais vu le dentiste. Je leur ai demandé, là y m'ont dit vu que t'es prévenue... ça affecte un p'tit peu, fait que c'est retardé, y ont pas une préférence à donner ça aux prévenues, quand t'es détenue t'as ta sentence, ok y s'occupe un peu plus de toi là, y te disent quand t'as la chance de sortir elle devrait se faire réparé dehors, mais pendant que t'es ici c'est là que t'as mal, c'est là que t'as besoin de te faire soigner, quand t'as. Finalement y a rien qui a été faite, pis j'ai tellement joué avec que la moitié a tombé, mais l'autre moitié est encore là, ça me fait plus mal j'ai finalement arraché l'autre mais j'ai pas eu le service dentaire que j'aurais dû (Paola).

En ce qui concerne la piètre qualité des soins dentaires, Ève en a parlé longuement.

Les dentistes, j'peux te dire des affaires, ça ne vaut pas de la merde ici. Ici, pis j'ai jamais vu une prison où le dentiste était correct. J'ai vu des filles se faire arracher une dent, c'est pas la bonne. J'ai vu des filles se faire arracher des dents, c'était la bonne mais y en a laissé la racine dedans, fait que la fille s'est toute déchirée la joue. Pis j'ai vu des filles se faire des dentiers, quand y arrivaient, y ressemblaient aux dents de la mer, Jaws ok,

le dentier était trop grand. J'ai vu des filles se faire plomber les dents,...c'était naïf se faire plomber les dents, mais le dentiste a réussi à "fucker" sa job, pis là la fille était des jours et des jours de temps obligée de suivre une diète molle parce que elle était plus capable de mâcher aie... en tout cas, les dentistes, c'est infernal (Ève).

Obtenir une rencontre avec un professionnel de santé est parfois une démarche longue et difficile. Afin de rencontrer un professionnel de santé, la détenue doit remplir une demande à cet effet (une requête). Ensuite, l'envoi de la requête est souvent tardive. De plus selon certaines femmes, les agents correctionnels utilisent leur pouvoir discrétionnaire avant d'autoriser une circulation au bureau de l'infirmière.

Quand tu vois l'infirmière directement c'est correct mais pour la voir, faut que tu fasses une demande, t'attends d'avoir une réponse, si c'est pas urgent ou trop banal pour eux-autres, y attendent, sont pas pressés. Faut que tu fasses une couple de requêtes ou y posent des questions que t'as pas envie de répondre que tu veux juste parler avec l'infirmière. "J'aimerais voir l'infirmière s'il vous plaît", les agents sont pas obligés de savoir, j'ai besoin de mon infirmière, simplement, c'est avec elle que j'avais discuter (Paola).

Ève explique que l'attente est la règle plutôt que l'exception:

(...) [si] t'es pas enceinte pis t'es une personne ordinaire, t'as pas une maladie chronique, tsé, style cancer ou quelque chose de même tu peux attendre (Ève).

Roxanne qui souffre de lésions sur les jambes nous a décrit l'attente qu'elle vit afin d'obtenir des soins.

Les demandes que tu fais là, c'est pas toujours répondu dans le temps normal là, tsé, c'est répondu une semaine après. J'ai des bobos sur les jambes pis j'va me ramasser met que je sorte d'ici avec les jambes pleines jusqu'aux genoux pis ça grossit. J'étais suivie à l'extérieur par un dermatologue, j'avais une bonne crème pour ça. Là icitte y me donne a rien (Roxanne).

Voir un médecin n'est pas toujours réalisable, notamment les fins de semaine.

If anything happens to you on Sunday forget it. There's nobody here.
There's no nurses, no nothing here on Sundays (May).

Même lorsque les femmes le croient justifié, la difficulté de rencontrer un médecin est considérable. Ève attribue cette réticence à la méfiance du personnel à l'égard des personnes incarcérées.

Icitté sont ben ben méfiants de notre parole tsé... moé, je me sens, quand je va au médical, je me sens toujours obligée de me justifier, de justifier ma présence là parce que j'me sens comme une intruse, ok je me sens, je me sens intrus, j'ai l'impression de me faire regarder comme si j'ai pas d'affaire-là (Ève).

La question de la crédibilité des femmes justiciables a été soulevé par Hamelin (1989). Hamelin notait que les femmes avaient le sentiment que leur crédibilité était mise en doute tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs. Néanmoins, une fois cette barrière franchie et l'accès à un membre du personnel de santé est accordé, Ève souligne qu'elle a eu des bons soins.

J'suis rendue ici, ici ben sûre y a quand même des soins, y a des bons soins, même si j'entends souvent du négatif mais les cas des autres j'les laisse aux autres. Moi ce qui me concerne quand j'ai eu de problèmes de santé, on m'a soignée, quand j'ai voulu passer des testes, on m'es a passés (Ève).

Bien que Ève ait des commentaires positifs à cet égard, la majorité des femmes rencontrées ont souligné que les soins disponibles sont inadéquats. Roxanne qui déjà souffrait de maints problèmes de santé a pris un excès de poids important depuis son enfermement. Elle raconte que, lorsqu'elle s'est plaint auprès des services médicaux, elle n'a pas reçu l'aide à laquelle elle s'attendait.

J'leur ai dit, j'ai engraisé de 70 livres, "ah coupe le dessert", c'est pas rien que le dessert 70 livres, woe un instant là j'mange pas pour me défonce moi là là j'mange normalement, mon poids me dérange beaucoup, j'pesais 126 livres quand j'suis arrivée icitte (Roxanne).

À vrai dire, la perte de contrôle sur les soins de leur propre corps, la difficulté de rencontrer un médecin et la qualité des soins reçus lors d'une intervention médicale sont des sources de frustration pour les femmes incarcérées. Alors que les femmes ont partagé ces frustrations, elles ont aussi commenté sur la dégradation de leur santé voir même la détérioration de leur corps, en raison de leur enfermement. Comme l'ont souligné plusieurs, au cour de leur incarcération:

Toute tombe à l'eau ici pis ton système y change, ton système hormonal, toute change, y en a souvent, on manque nos menstruations ou on saute tsé ça fait tout débouler, ça affecte tout le système (Paola).

Le déclin de la santé du corps, notamment des cheveux et de la peau, a été soulevé a plusieurs reprises. Soulignons que Ginsberg (1992), Bailleite (1997), Welzer-Land *et al.* (1997) ont également soulevé ce dépérissement du corps. Angel parle des conséquences de l'enfermement sur son corps et sur son moral, plus particulièrement de l'institution...

T'es en dedans là, tsé, c'est la poussière les murs, y a toutes sortes de bibites qui nous sortent, des allergies, j'ai pas ça dehors pis y me sortent en dedans là, au beurre de peanuts, aux tomates, au ci au ça. C'est des choses qui me sortent pas dehors mais depuis que j'suis ici, moi les boutons j'connais pas ça, mais j'en ai là, la peau là, on a toujours le même savon, le même shampoing, j'ai les cheveux secs, secs, secs. Moi j'en avait épais d'avance mais là j'es perds toutes (Angel).

Cette modification de l'apparence physique affecte le moral de la personne incarcérée, la rendant parfois déprimée et d'autres fois agressive car elle est

impuissante face aux conditions dans lesquelles elle se retrouve.

Ça m'affecte ça me rend mauvaise ça me rend agressive, "down", ça me déprime (Angel).

Dans le cadre de leur bien-être physique/général, les femmes se sentaient aussi dépourvues à cause de l'alimentation et de l'accès/limité à l'exercice en prison.

La majorité des femmes ont dit que la nourriture était "grasse", et "sans fruit et légume frais". Conséquemment, toutes les femmes à l'exception de May et Nikita ont un excès de poids suite à leur arrivée en détention.

Le manger y est très gras ok, fait que toutes les filles engraisent, toutes les filles engraisent, faut vraiment que t'aies un contrôle surhumain pour pas engraisser parce que y a un plat de salade tu peux aller dedans si tu veux, mais quand la bouffe est bonne, pourquoi se contenter de la salade (Ève).

The food part, it's very good food, as you see I am overweight, it is not made for Weight Watchers... if I made like a small survey myself of the prison, most people if they don't watch out gain on the average 40 pounds here, so the food is very good (Amira).

Pour Angel et Paola qui sont végétariennes, l'alimentation est source de frustration.

La nourriture j'ai ben de la misère avec ça parce que j'suis végétarienne. La viande j'veux rien savoir de ça, pis ça j'ai ben de la misère avec ça. J'trouve qu'on n'a pas de fruits, des fruits tsé on en a une fois le matin. C'est important des fruits, les légumes, la maudite salade, c'est bon de la salade mais j'suis tannée de la voir, c'est tout l'temps la même chose (Angel).

La bouffe, j'suis végétarienne, on mange souvent des pâtes mais c'est super engraisant, les patates, pis de la viande à moitié cuite, la viande hachée, c'est pas mangeable pis déjà j'aime pas ça, des fois je me force à en manger, y a rien d'autre. La salade c'est pas toujours fameux non plus, les fruits on en une fois par jour au déjeuner, c'est pas assez. Les plats pour les végétariens y en a pas non plus, fait là tu manges tout l'temps des céréales ou de la salade mais c'est pas assez, les céréales,

les céréales, on n'en peut plus, c'est ben dur pour la santé physique (Paola).

L'absence de repas pour les végétariennes, des menus peu variés, des repas froids, des repas déplaisants poussent plusieurs à se diriger vers la cantine pour combler leur régime alimentaire.

J'ai un souper frette, j'ai pas faim, j'ai pas le goût de manger, fait que c'est ça les filles, on se garoche dans cantine. On mange des chips, des chocolats qu'on s'achète. Celles qui ont de l'argent, celles qui ont pas d'argent y crèvent de faim, je le sais pas, on les aide, on leur en donne, tu te bourres de chips pis de chocolat, y a pas d'autre chose à manger que ça, fait que c'est un peu ça là, (Isabelle).

Voilà aussi une des raisons principales pour les gains de poids. Par contre, si l'achat des sucreries et des croustilles est un facteur contribuant au déclin de la santé physique des personnes incarcérées, le manque d'activité physique y est également pour quelque chose.

Plusieurs des femmes rencontrées ont révélé qu'elles ne participent pas aux activités sportives parce que "les machines sont toutes brisées" et "c'est plate parce qu'elles jouent toujours au volley-ball". Comme plusieurs, Paola suggère une variété d'activités pour encourager les femmes à participer.

J'avais commencé le gym. "It's something to do"... [mais] mettez de la bonne musique, essayez d'organiser, de la danse aérobique je le sais pas. La fin de semaine jamais on joue au tennis, jamais on joue au basket-ball, ben c'est ça, à tous les soirs, c'est le volley-ball, volley-ball, volley-ball, c'est juste ça qu'y ont, c'est pas grand chose, ça te garde pas en forme, à mon avis là, à mon avis (Paola).

Plusieurs femmes ont exprimé leur désir pour plus de temps à la cour extérieure, notamment l'été, plus d'accès au gymnase les fins de semaine et une

plus grande variété d'activités organisées par le personnel. Ces mêmes suggestions ont été soulevés par les participantes du sondage effectué par Shaw *et al.* (1991).

Pour Isabelle et Amira qui résident des secteurs où les activités sont plus contrôlées, l'accès à la cour et au gymnase est encore plus restreint. Au secteur maximum, les résidentes n'ont qu'une heure de cour extérieure en soirée. À cet effet Isabelle raconte:

On va jamais au gymnase, pis ça veut dire pas d'exercice, ça veut dire dans un p'tit secteur... c'est pas grand, on est 24 heures sur 24 là-dedans, c'est pas ben ben normal, pas de gym là, j'trouve ça pas normal. On a une heure de cour par jour c'est le soir de six à sept pis ça, c'est si on est pas en "deadlock". Le "deadlock" ça veut dire si on est pas embarré dans nos cellules chacune séparée, si y a pas eu de chicane durant la journée si y a pas eu de bataille, si y a pas, tsé comme un enfant là, si on l'a mérité, on a une heure dehors dans une p'tite cour le soir de six à sept, fait que c'est de même que ça se passe (Isabelle).

Pour Amira qui habite le secteur de psychiatrie, la question n'est pas un manque d'intérêt mais plutôt le manque de supervision au gymnase.

The sports part, I found it very good because we went every night, a lot of people were interested. The gym was full. Now, I came back, I've gone twice. Why? Because they said there's budget cuts and of course when we have to go to the gym, we have to be supervised and there's not enough people to supervise us there cause they insist that they need four people (Amira).

La santé est une question à laquelle s'intéressent plusieurs femmes. Lors de nos entrevues, les femmes ont révélé le besoin de reprendre le contrôle de leur corps. Pour ce faire, elles demandent une meilleure administration des soins de santé, une alimentation plus saine et plus d'activité physique.

Dans le cadre de cette section, nous avons vu que les conditions carcérales auxquelles les personnes incarcérées sont quotidiennement assujetties atteignent le corps. Dans le cas de l'environnement carcéral, la structure de l'institution impose un environnement physique auquel les personnes incarcérées ne peuvent échapper. Les conditions carcérales entraîne donc, dans les termes de Foucault (1975), un processus du dressage du corps.

Suite à l'examen de la structure physique de l'institution, nous constatons que l'assujettissement du corps prend racine, notamment, dans le contrôle du temps et des mouvements. La routine imposée aux personnes incarcérées aide à établir un ordre interne par lequel tous les gestes des détenues sont régis. Le quadrillage du temps et des mouvements vient ainsi imposer un contrôle rigoureux sur la femme incarcérée. Enfin, ces témoignages nous permettent de voir que le corps de la femme est encore soumis à un contrôle carcéral qui, d'abord, prive la femme du contrôle de son corps et, par la suite, limite cette dernière en ce qui à trait aux soins nécessaire pour maîtriser son corps en santé.

En effet, ces trois éléments provoquent un sentiment de perte de contrôle qui conséquemment, atteint l'identité de la personne incarcérée. Ainsi, l'institution par ses pratiques quotidiennes et disciplinaires crée un impact sur la personne qu'elle enferme. La prochaine section englobe les paroles des femmes concernant un contrôle plus étroit du corps, soit leurs expériences du contrôle pénal manifesté à travers les fouilles et la mise en isolement, le manque d'intimité dans l'environnement carcéral et l'impact sur leur identité.

Section 2: Construction d'une identité carcérale

*“Qu'il te traite de même comme si t'étais un lépreux,
ça ça m'écoeure, ça me pu au nez” (Ève).*

Comme nous l'avons souligné dans la première section, au sein d'un établissement carcéral, le corps est soumis à un ordre institutionnel qui impose un contrôle constant et quotidien. L'emprise de la prison est totale et les femmes se retrouvent souvent dépossédées. Dans cette section, nous verrons les pratiques carcérales qui ont un contrôle étroit sur le corps de la personne incarcérée, les façons dont le milieu carcéral enlève toute possibilité de retrouver une intimité et l'impact d'un passage au pénal sur l'identité de la personne.

2.1 Pratiques carcérales

Un des objectifs du milieu carcéral est d'assurer la sécurité du public, du personnel de l'établissement et des détenues. Les fouilles à nu sont donc menées sous le prétexte du maintien de l'ordre de l'établissement. Alors qu'elles sont peu fréquentes, leur emprise sur la personne est forte, touchant la vulnérabilité et la dignité de la personne incarcérée. Une autre pratique qui dénigre l'individu est la mise en isolement. Cette pratique disciplinaire constitue en soi la rupture de l'individu de son entourage. Dans cette section, nous aborderons ces deux mécanismes de dégradation sur la personne.

2.1.1 Les fouilles

En ce qui concerne les pratiques carcérales qui s'exercent sur le corps, les fouilles à nu et les fouilles vaginales-rectales sont des pratiques auxquelles sont sujettes les femmes (Dobash *et al.* 1986; Jose-Kampfner 1990; Faith 1993). À vrai dire, le contrôle

carcéral se manifeste dès l'arrivée à la prison. Comme l'a souligné Hamelin (1989), les pratiques de rite d'entrée, notamment celle de la fouille à nu, peuvent s'analyser comme un rite de mortification. Selon Goffman (1968) la mortification se manifeste lorsque l'individu subit une transformation ou une dégradation à son image de soi. La fouille à nu oblige ainsi l'individu à se résigner à l'idée qu'elle est à l'écart du reste de la société - elle est incarcérée. Ceci se rattache à la notion de perte d'identité qui est subie par les femmes incarcérées. Bien que la fouille ne soit pas la première cérémonie de dégradation qu'a vécu la femme justiciable, la fouille demeure un rappel provoquant qu'elle est détenue. Comme le décrivait Garfinkel (1956), la cérémonie de dégradation se produit lors d'une dénonciation publique qui pour but de désinvestir l'individu (Hamelin, 1989: 129). En effet, un rappel de la séparation entre l'extérieur et la vie carcérale a donc lieu à chaque fois qu'une fouille est exécutée. Selon Ginsberg (1992):

Les formalités d'entrée sont une longue série de dépouillements qui visent à faire oublier à la détenue qui elle était à l'extérieur, à la faire vivre avec une autre image d'elle-même, à lui faire épouser son matricule de coupable, de détenue (16).

Lors de nos rencontres, nous avons détecté des sentiments de vulnérabilité, d'humiliation et de colère vécus par les femmes quant à la pratique de la fouille. Comme nous a exprimé May:

I think it really hit me that at any time they can walk in and take all your clothes off umm and I don't think it's anything you get use to it's degrading... (May).

Ainsi, la femme incarcérée doit se soumettre au fait qu'elle peut être assujettie à cette pratique à la guise de l'établissement carcéral. Cette obligation de se dévêtir devant des étrangères est décrite par plusieurs comme étant une atteinte à leur dignité. Nikita

raconte son expérience lors de son entrée:

Bon ben moi, d'abord, je va vous dire que c'est la première fois que je viens en prison pis disons que, ça ben, j'ai trouvé ça ben dur en arrivant ici, la première des choses pour la fouille parce que moi j'connais pas ça là, me faire mettre à nu, c'est déjà humiliant surtout quand moi j'suis plus grasse, disons que j'ai trouvé ça très, très dur (Nikita).

Ève, lors de l'entrevue, a longuement élaboré sur la fouille et nous a même démontré la technique utilisée au cours de celle-ci:

T'es comme ça, t'es accotée les mains sur le mur... y sont pressés "enwaye, enwaye, déshabille, déshabille, enwaye enwaye rhabille toé, vite, vite, vite" tsé pis y te donnent pas les morceaux de linge un par un tsé, là y fouille ton gilet, pis y te l'redonne, pis te le remette, y font un p'tit tas de linge pis après ça toé t'es tout nu t'attends ok pis "lève les seins, écarte les fesses, pis lève tes cheveux, pis rouve ta bouche, lève ta langue, lève tes bras, pis tes pieds" mais tsé, au lieu de donner le linge, les morceaux de linge un par un tsé, y donne le p'tit tas de linge un coup y ont fini pis finissent toujours par les bobettes, tu peux pas remettre tes bobettes, t'es nu pied sur le terrasseau, c'est froid... (Ève)

La fouille à nu, manifestation extrême du contrôle pénal sur le corps de la femme, est l'une des pratiques carcérales qui touche les femmes dans le plus profond de leur intimité:

La semaine passée, j'avais mes règles pis je passe à la cour. En arrivant ici, c'est humiliant ça tsé, en arrivant icitte, elle me fait déshabiller, pis là j'y dit j'ai une serviette sanitaire, parce que y a pas de tampon icitte, y donne rien que des serviettes sanitaires. Elle dit t'enlèves ta serviette sanitaire pis t'en mets une autre devant moi. Hum c'est gênant quelqu'un qui a jamais vécu ça, tsé, y a une fille ça fait trois ans qu'elle est icitte pis elle est habituée de faire ça, mais la première fois que je faisais ça, j'étais gênée,... tsé tu te déshabilles, t'enlèves ta serviette sanitaire, tu la mets dans un papier, y t'en donnent un autre, y te regarde là tout le temps que tu fais ça, faut qu'elle voit si y a vraiment du sang dans serviette sanitaire, que c'est vrai que t'es dans tes règles, ... ah j'étais gênée (Isabelle).

Nous pouvons constater à quel point la fouille est ressentie comme une violation de

sa dignité. Qui plus est, la fouille vaginale-rectale est une attaque encore plus directe à la dignité humaine. Comme condition d'obtenir un congé de l'établissement pour "un code" (une absence temporaire ou une libération de jour), la femme doit signer un consentement à subir, lors de son retour, une fouille vaginale -rectale. Bien que cette dernière ne soit pas une pratique courante et qu'elle doit être exécutée par un médecin, la fouille vaginale-rectale demeure une menace imminente et un rappel que la femme est à la merci du système pénal. Ève décrit bien le contrôle exercé :

Pour faire des fouilles vaginales-rectales ça prend une autorisation signée de la main, ok. Mettons que moi je pars, j'ai une fin de semaine, on me libère une fin de semaine, j'rentre le dimanche, avant de partir, j'signe une feuille comme de quoi j'accepte d'avoir la fouille vaginale et rectale ok... Ouais y peuvent t'le donner mais des fois y'a donnent pas, mais tu signes juste un consentement. Ben la fille qui part, elle va signer n'importe quoi pour sortir tsé, moé s'y me disent "Ève, tu sors", même si ça l'insulte de se faire rentrer un doigt là, elle va signer pareil parce que si elle le signe pas elle sortira pas, elle l'aura pas son code. Donc c'est une obligation. Le supposé, le supposé papier qui dit que t'as le choix ou t'as le choix d'le subir ou pas, en prison, y est là pour t'obliger parce que si t'le signes pas, tu l'as pas ton code tsé. Y a pas une fille qui dit "j'le signe pas". Tout l'monde va le signer... c'est une obligation déguisée, c'est pas correcte. C'est hypocrite, c'est pour montrer qu'y ont l'pouvoir, c'est, non c'est fini l'époque où on faisait ce qu'on voulait avec le corps de la femme, astheure on, sont consentants parce que y écrit sur le papier ou c'est écrit, mais c'est pas marqué sur le papier que si tu l'signes pas le papier, ton code tu peux t'assire en maudit parce que tu l'auras pas, parce que là y vont dire, y vont dire que tu, que ton comportement est louche, pis t'es probablement prédisposée à rentrer de la drogue tsé (Ève).

Selon les femmes, les surveillantes pratiquent des fouilles à nu et ordonnent des fouilles vaginale-rectales de crainte que les détenues cachent de la drogue ou de la contrebande. Il faut noter que les femmes avouent que ce dernier type de fouille arrive rarement. Cependant, elles ajoutent que les fouilles à nu sont pratiquées de façon régulière et elles sont futiles :

(...)tsé les filles on est pas niaiseuses, si on voudrait, je consomme pas, j'ai jamais fait de la drogue, mais intelligemment, si je voudrais en rentrer premièrement tu vas te le mettre, pis assez loin pour pas qu'y le voient non plus, mais y fouillent extérieurement comme c'est là, y regardent pas en dedans, fait que pourquoi nous faire déshabiller j'suis pas assez conne pour mettre en dessous ma culotte pour que ça tombe, fait qu'on comprend pas pourquoi y a des fouilles ... (Paola).

Ève appui cette affirmation et elle ajoute:

De toute façon, y trouvent tu du stock quand y font des fouilles à nu, toutes les filles se mettent le stock dans le vagin, tout l'monde, j'ai jamais vu une fille moé se faire prendre avec la drogue quand t'es flambant nu... (Ève).

Quoique la fouille est une pratique que les femmes doivent subir, certaines d'entre elles ont partagé avec nous comment elles réussissent à amoindrir leur vulnérabilité éprouvée lors de la fouille:

J'enlève mon bas en premier, y le vérifie, j'veux dire mes bas, mon pantalon, ma culotte, y vérifie je le remets après ça j'enlève mon haut... tsé fait que c'est moi, moi j'ai décidé que j'enlève la moitié, tu [la surveillante] fais ta job pareil, tu me fouilles quand même mais à ma façon ... (Paola).

Une autre technique de neutralisation utilisée par les femmes afin d'atténuer l'épreuve de la fouille est la provocation de la surveillante. Angel dit employer des attaques verbales visant la sexualité de la surveillante afin d'échapper à l'embarras de la situation. Elle reconnaît par contre le risque que cela peut engendrer:

(...) coup dont, t'es tu aux femmes toi? T'as-tu manqué de quoi? Tu voulais voir de quoi j'avais l'air tout nu là? Faut les "plugger", c'est pas drôle par exemple parce ce que tu peux avoir des rapport tsé... (Angel).

Tel que décrit par Goffman (1973), la fouille, notamment, la fouille vaginale-rectale s'inscrit dans ce qu'il caractérise comme une offense territoriale. Dans ce cas, "la fouille est ressentie par le détenu comme une violation de sa réserve, qui appelle pour être

atténuée des techniques de neutralisation à surmonter la gêne" (Welzer Lang *et al.* 1997: 23).

Pour Rebecca, résister à la fouille, c'est l'éviter à tout prix. Enceinte de cinq mois, elle s'était résignée à ne plus aller pour ses rendez-vous au médecin, car elle serait sujette à la fouille lors de son retour en établissement:

Every time you leave... you got to get stripped searched, every time you go back in you got to get stripped searched. I don't like that so, I'm only in here for a while but I'm not going back to any doctor's appointments or nothing, so I'm staying right in here, cause I don't want to go through that humiliation again (Rebecca).

En plus de provoquer des souvenirs d'abus sexuel¹, la fouille rappelle à l'incarcérée son impuissance:

Pis y en a aussi de se côté là, y profitent quand qui te fouillent (se prend les seins), c'est des femmes qui te fouillent, mais quand même j'aime pas ça, "I have nothing against gay people", je m'en fout, "I respect everybody and I like everybody as long as you respect me" Mais respecte moi si tu veux que je te respecte, tu viens pompeux, mais qu'est ce que tu veux, ça vient ton mot contre le leur premièrement, pis ça y a faite un plaisir, elle sait que c'est pas correcte là (Paola).

Les fouilles à nu et les fouilles vaginales-rectales sont, selon Ginsberg (1992), des pratiques impudiques qui violent la personne incarcérée de son intégrité et de sa pudeur tout en la laissant diminuée et sans défense. Nous constatons, d'après le témoignage de nos participantes, que la fouille est un mécanisme de contrôle qui passe par le corps afin d'asservir l'esprit de la personne incarcérée.

¹Environ 54% des femmes révèlent avoir été abusées sexuellement (Canada 1990; Shaw *et al.* 1991).

2.1.2 Le "trou"

Les manifestations d'impuissance se révèlent aussi des plus extrêmes lors de la mise en isolement. Déjà enfermée, la personne incarcérée est limitée dans ses mouvements, ses activités, son droit à l'intimité, son contact avec autrui, etc. Le "trou" est ressenti comme une double punition où la détenue vit les restrictions de la vie carcérale à un plus haut degré d'intensité.

La première fois ça m'a fait peur, la première fois ça a été la grosse panique totale tsé d'être enfermée de même... c'est raide quand on te rente là dedans, écoute on t'enfermes dans une cage quatre par quatre là, t'as rien, t'as rien, t'as pas de livres t'as rien. Les premiers 24 heures c'est quoi t'es supposée de faire, penser pis te sentir renfermée de même. Déjà t'es enfermée dans une prison en plus t'es enfermée dans une cage quatre par quatre tsé woe tsé tu te sens quasiment comme un animal, comme si on avait le contrôle de toé ... (Sara)

Dans le trou ça se passe que, t'es couchée, t'as une seule couverture de laine qui pique pour t'abriter, qui pique, tsé les couvertes que je te parlais tantôt, en fibres inconnues, t'as ça pour te cacher c'est toute. Y a une caméra qui te filme 24 heures par jour dans le trou, t'es nourrie de sandwiches juste au beurre, dedans là t'es, c'est maudit de ça, c'est un vrai fléau ça les sandwich en prison, dans toutes les prisons que j'ai vues c'était jamais bonnes (Ève)

Isabelle raconte son expérience dans le trou et décrit les conditions pitoyables du cachot:

Dans le trou, y te déshabillent, y te mettent une jaquette, comme une jaquette d'hôpital. J'ai pas essayé de résister, une fille qui résiste y mettent la camisole de force là... Moi j'ai pas été attachée a rien, de jaquette, pis eh tu dors sur une affaire, y a pas de matelas, tu dors sur un chose, c'est un affaire en ciment si tu veux, ben le p'tit matelas épais de même mais avec ça tu sens le ciment pareil. Y donnent pas de couverture, à rien parce ce que tout à coup tu vas te suicider pis tu t'étrangles avec t'as pas d'oreiller, eh pis c'est sale, temps en temps y les font nettoyer quand c'est trop sale. Y a des filles des fois qui sont en dedans, si la fille qui s'énerve en tout là, elle elle a pris sa bouffe, elle l'a lancé partout, les sandwiches elle les a écrasées sur le mur, pis elle a lancé son verre de lait partout par terre, ... oui les filles, écoute ben, y chient y en beurre les murs, tsé y ragent, tsé y'a des filles qui sont malades aussi, y'a des filles qui sont malade d'héroïne..., mais ça reste de même, moi j'étais chanceuse, le trou où y m'ont amené venait d'être nettoyé, même nettoyé c'est pas tsé, mais encore y avait du sang sur le mur, j'peux pas te

dire, demande moi pas d'où sortait ce sang là, je le sais pas, mais c'est ça, j'ai tombé là-dedans pendant trois jours (Isabelle).

Cette pratique, la mise en isolement, s'insère dans la *technologie du corps* (Foucault). Selon Michael Jackson (1983), l'isolement cellulaire est utilisé:

Afin d'abattre leur moral, de détériorer leur capacité de résister, de les rendre dans un état de soumission... de réduire l'individu à cette condition où la résistance humaine est inconcevable, de réduire [la prisonnière] à l'état où [elle] n'a pas de respect de soi, pas d'identité, pas de dignité (243; notre traduction)

Sara explique la dégradation qui a lieu durant l'isolement:

Tu te ramasses au trou pis euh tu te sens encore plus dégradée t'es obligée de te changer devant eux autres de te déshabiller flambant nu devant eux autres mettre leur jaquette d'institution devant eux autres, c'est tu te sens pas propre c'est comme si qu'on nous avait tout ôté ce qui avait sur toi, c'est dégradant, se sentir sale, c'est pas vraiment autre que ça pour l'expliquer, c'est de même, tu t'aimes pas, tu te sens pas ben (Sara).

L'isolement n'est donc pas sans conséquence sur l'identité de la personne. Se sentant déjà à l'écart de la société, la personne incarcérée qui vit une mise au cachot est isolée davantage, mais cette fois-ci de la population carcérale. En fait, l'identité de la personne est encore plus sous attaque. Dans un tel contexte, les femmes ayant vécu une expérience au cachot se disent avoir vécu une atteinte à leur identité non seulement en tant que femmes mais en tant d'êtres humains. Un comité parlementaire a décrit l'isolement cellulaire comme "l'expérience la plus destructrice, écrasante au plan psychologique et aliénante socialement au niveau individuel" (Jackson, 1983:243; notre traduction). Rappelons aussi les symptômes engendrés par l'isolement prolongé qui ont été soulevés par les psychologues lors de la commission d'enquête menée par la juge Arbour (1996) suite aux événements à la Prison pour Femmes à Kingston.

(...)pis on te prend pis on t'enferme dans une cage, tu "feel" comme un animal dans la cage (Sara).

Ce qu'affirme Sara à l'égard de son séjour au cachot constitue sans doute un exemple concret de l'impact que l'isolement a sur la santé mentale et émotionnelle de l'incarcérée. Elle parle de rage, de panique...

La personne, ton système a le temps de se calmer mais là, après ça là t'attends, là ça devient une rage parce que t'attends, parce que t'es tannée d'attendre là, t'es année d'être enfermée. Ça devient une panique, une rage, une panique tu sors de l'agressif quand tu fais une couple de jours là tu sors de là tu "feel" toute bizarre au travers du monde. Tu te sens, moi en tout ça quand j'ai faite un deux mois là là me sentais comme toute drôle là tsé euh, ché pas tu te sens pas bien au travers du monde pis c'est pas facile mettre à travers le monde. Ça m'est déjà arrivée à X j'ai faite deux mois pis, m'a te dire une affaire, quand j'suis sortie du trou, j'me suis sentie toute mal à l'aise quand j'suis rentrée dans le secteur. J'me sentais toute euh comme si j'avais plus rien, mal à l'aise, j'suis chanceuse, j'avais des bonnes chum à côté de moi qui étaient encore là pis qui sont venues me sauter au cou pour essayer de me faire "feeler" confortable parce que j'étais vraiment inconfortable quand j'suis sortie de ce trou là pour rentrer dans le secteur. Tu te sens pas ben pantoute, tu sors de là pis c'est comme si, euh, tu te sens là tu te sens (en pleurant), tu vis ben plus d'émotions que, tu passes d'un stage d'émotions à un autre que c'est trop à moment donné tu peux pas pousser les émotions de la femme à ce point-là ... (Sara).

Selon cette dernière, la mise au cachot n'est pas une solution adéquate. Elle propose plutôt un dialogue entre détenue et personnel afin que l'incarcérée puisse apprendre à s'exprimer, à vivre en communauté, à mieux gérer sa colère.

... tsé [après] 24 heures la fille elle a déragé, elle a redescendu, laisse la déragé, fais la sortir de là tsé, moi j'dis que même deux, trois heures, c'est assez tsé si c'est une crise d'hystérie, laisse la déragé une couple d'heures. Met qu'elle s'est calmée, la crise est passée, ok tu y parles, parles avec voir si elle est prête pour sortir de là, prends le temps de parler. Pourquoi attendre 24 heures, 48 heures c'est quoi le 24 heures, 48 heures... à place de prendre le temps de s'assire avec toi pis de jaser avec toi un peu, tu défoules ce que t'as intérieurement à propos de ce qui vient de se passer c'est, me semble que c'est beaucoup plus logique que, arriver à parler avec une personne à place de la garocher dans une cage, non, tu fais pas ça (Sara).

Face à ces dires, nous observons l'intensité avec laquelle les fouilles et la mise au cahot humilient, dénigrent, aliènent et affectent la personne incarcérée. Nous pouvons constater que ces deux pratiques appartiennent à l'ensemble des stratégies d'économie politique du corps. À vrai dire les femmes ont aussi révélé que ces pratiques sont une atteinte à l'intimité de l'individu. Dans la prochaine section, les discours de nos informatrices soutiennent que le milieu carcéral n'accorde pas une grande importance au maintien de l'intimité.

2.2 Intimité carcérale

La vie en prison fait en sorte que tous les aspects de la vie de l'incarcérée sont contrôlés. Dès l'arrivée en prison, la personne incarcérée est démunie de son intimité. L'espace, les mouvements et le temps sont surveillés et susceptibles au contrôle pénal. De plus, le manque d'intimité souligne la perte de maîtrise que les détenues ont sur leur environnement. Lors des entrevues, nous avons constaté que les femmes n'ont pas seulement le sentiment qu'elles ont perdu le contrôle mais qu'effectivement elles l'ont perdu.

Le manque d'intimité semble exister à deux niveaux, tout d'abord le manque d'intimité personnelle et, plus spécifiquement, le manque d'intimité sexuelle. L'intimité de la personne incarcérée est atteinte dès son arrivée en prison. Soumise à la fouille à nu, la détenue est subitement dépourvue de son intimité. Angel se prononce bien à cet effet:

J'hais ça, moi ça m'insulte, ça m'insulte être nue devant une femme, pourtant j'suis gay mais ça là, c'est là, c'est une atteinte à ton intimité, te faire pencher pis te faire écartiller, je déteste ça. J'peux comprendre qu'y font les fouilles, mais me semble que tu pourrais garder tes bobettes pis ta brassière, ça serait suffisant que de te faire mettre à nu, "lève les bras, les dessous des

pieds, penche toé, écartille toé”, ça m'enrage, je déteste ça, c'est humiliant, c'est humiliant (Angel).

Par contre, l'atteinte à l'intimité ne se limite pas seulement à la fouille. Les discours des femmes concernant l'intimité nous ont révélé que l'emprise de la prison sur les détenues est totale. May explique que le contrôle ne se limite à rien:

You don't really have any privacy. You're always being watched, you know, you feel constantly watched whatever you do, you're rated on how you work, um, you know, do you socialize? Do you go to things here? Do you stay in your cell all the time? It's like you're almost in a fish bowl constantly. How do you react? How are you in the cafeteria? So you're basic life is being watched either by your case worker or by the other guards that are watching you during the day (May).

Ainsi tous les mouvements de la détenue sont surveillés. Roxanne affirme que son intimité est difficile à vivre non seulement au niveau du personnel mais aussi auprès des femmes.

L'intimité y en a pas. C'est premièrement, t'es trop surveillée, t'es toujours comptée, pis aussitôt que une disparaît, pis aussitôt tsé tu voudrais être tout seule pis pas être dérangée, y en a toujours une "as tu ci, as tu ça?", "as tu ci, as tu ça?", y en a pas, moi là j'suis intime avec ma lettre que je fais, là, j'suis intime avec ma lettre parce que je sais que personne la lit là tsé, mais par contre, ce qui m'écoeure c'est que je sais elle va être lue avant d'être lue par la personne à qui je l'envoie, ok, elle va être censurée, ça m'écoeure mais qu'est ce que tu veux? Au moins j'ai le plaisir que quand je l'écris c'est pour moi tout seule tsé fait que ça ça fait plaisir mais l'intimité y en a pas icitte. Je sais pas comment y en a qui peuvent avoir l'intimité icitte. Premièrement on vit tout ensemble, on vit en communauté fait que veut, veut pas, dans journée t'es avec les autres, t'en as pas, pis la nuit t'as un "spot" dans face, fait que t'en as pas, à moins ce que t'écrives ou tu lises, si tu lis ben t'as un moment intime. Pis si t'écris, t'as un moment intime, si tu tricotes tu peux avoir un moment intime mais malgré ça, t'es entourée de gens, fait que t'es jamais tout seule. T'es tout seule avec toi même mais, j'veux dire, t'es pas, moi en tout cas, j'ai plein de, j'ai beaucoup de difficulté de vivre l'intimité beaucoup, beaucoup (Roxanne).

Les difficultés éprouvées par la personne incarcérée à vivre son intimité dans un environnement aussi public que la prison sont évidentes. Pour Roxanne, uniquement ses moments seuls sont propices à vivre son intimité.

Pour Nikita un exemple flagrant du manque d'intimité concerne les lettres que les femmes reçoivent de leur proches. Ces lettres exposent des sujets reliés à la sexualité et au corps. Elle partage ses frustrations:

Même tes lettres, y les lisent. Y lisent même tes lettres. Tu reçois une carte de ton chum, y a moindrement une affaire osée, tiens c'est déchirée. Ils font exprès, y étampent censuré sept, huit fois sur ta carte, tsé une fois c'est assez pourquoi sept, huit fois là, ah ça là ça me frustre ça me frustre beaucoup beaucoup t'es surveillée de, d'un bout à l'autre parce ce que même ton courrier tu vas pas me faire à croire que une lettre d'amour ça va leur déranger, moi, font un plaisir à lire nos lettres eux autres (Nikita).

Ginsberg (1992) présente le bris d'intimité en ce qui à trait aux lettres reçues par les détenues. Elle souligne également la censure des mots envoyés par les femmes vers l'extérieur. Le témoignage d'Annelyse, une femme incarcérée, en fait référence:

C'est déjà difficile d'écrire des mots intimes, personnels, quand on est six par cellule, mais en plus, quand on sait que ça passe à la censure, ça supprime bien des élans, mais on s'habitue, il le faut bien (56).

Paola, pour sa part, explique que le manque d'intimité la pousse à retenir ses selles jusqu'à temps qu'elle trouve le moment propice pour aller à la toilette.

On attend aussi le soir pour aller aux toilettes, tu sais jamais quand quelqu'un va arriver, t'es jamais tranquille. Fait que ça nous stress, ça affecte notre côté santé aussi, j'veux dire pour aller à la selle là, on attend le soir. Y'a faite sa ronde, toutes les portes sont barrées, tout l'monde est couché, on va à la toilette tranquille. Ça joue sur le système, tu t'habitues à te retenir tout l'temps. Le soir c'est peut être pas prêt à sortir mais c'est ton seul temps, ça aussi, ça affecte le système, c'est pas bon non plus, mais on est plusieurs à faire ça, c'est fatigant (Paola).

L'intimité est également menacée en raison de la problématique spécifique des

femmes en à la cour. Compte tenu du petit nombre de femmes en détention, les femmes qui ont à se présenter à la cour doivent partager une cellule lors de leur séjour au palais de justice. Paola décrit que ces conditions ne favorisent pas l'intimité.

Là t'as la toilette, là tout l'monde peut d'entendre et te voir, les filles sont assis sur le banc. J'ai jamais jamais eu l'habitude de m'asseoir sur un bol de toilette public premièrement, j'y va à moitié debout fait que le monde te voit pas, t'es cachée mais t'as quand même pas d'intimité. C'est maximum dix, mais c'est pas mal p'tit pour dix filles (Paola).

Ève s'est attardée à nous décrire le manque d'intimité qu'elle a vécu lors d'une mise en isolement:

Dans le trou, y a une grande vitre après la porte, après ta porte de ton trou... Fait qu'y a une belle grande vitre, que ce soit homme ou femme qui passe dans le passage parce que toutes les filles, toutes les détenues passent devant pour aller soit à l'école, soit à sortie de cour, tout l'monde te voit, t'es tout nue, tsé pis t'es abriée avec la couverture qui pique pis des fois tu dors, pis la couverture s'est tassée tout l'monde te voit ben comme faux, ok. Tu peux même pas aller pisser parce que y a des "screws" masculins pis dans leur guérite, dans leur p'tite boîte de contrôle, sont là pis y te "check" sur l'moniteur, ce que tu fais, quand tu vas pisser ou quand tu vas aux toilettes y te voit que ce soit un homme ou une femme, tous ceux qui sont dans le contrôle te voient aller aux toilettes pis ça franchement, j'l'ai pas trouvé drôle... mais c'est la caméra pis la lumière 24 heures par jour qui a été le plus dur pour moi, tsé, ça a été humiliant au dernier degré. Après ça, mettons que t'étais gelée pis t'as faite des conneries, moé j'en ai pas faite mais j'en ai vu qui en ont faite, qui oubliaient de prendre leur couverture, pis se levaient pis allaient dans vitre pour parler à quelqu'un pis oubliaient que, qu'y étaient tout nues, ok tsé ça c'est l'intimité, le respect, tsé dans des circonstances de même, y en a pas de respect (Ève).

Dans ce contexte, le corps est surveillé 24 heures par jour. Ici tous les gestes posés par la personne incarcérée sont susceptibles au contrôle.

Sur le plan de l'intimité sexuelle, les discours reflétaient la difficulté de vivre sa sexualité en prison. En premier lieu, il est important de noter que dans le cadre d'une

sentence provinciale, la détenue n'est pas autorisée à avoir des visites conjugales (roulottes). Donc pour celles qui ont un partenaire à l'extérieur, le contact sexuel est ainsi brimé. En ce qui concerne les femmes qui se tournent vers d'autres femmes à l'intérieur pour obtenir un contact affectif et intime, la difficulté de vivre sa sexualité est autant problématique. Angel révèle qu'elle vit difficilement sa sexualité.

Ça c'est une chose que j'trouve que c'est stupide parce ce que quand qu'y voient qu'y aurait des couples là, y devraient les mettre ensemble tsé. Côté relations sexuelles, icitte on n'en pas, on peut pas avoir ça. Pis ça j'trouve que c'est quelque chose d'important dans la vie d'une femme. Côté sexuel, on est pas comme les hommes euh fait que moi j'trouve que c'est important, moi quand j'ai pas de sexe là, j'viens mauvaise, ça m'en prend, tsé, mais à toutes les heures ça passe dans porte... Tu peux te faire pogner n'importe quand, tsé, fait qui faut que t'attendes qu'y passent, des fois y peuvent passer dix minutes après, tu sais jamais (Angel).

Le contact sexuel avec autrui étant donc surveillé, May explique que les détenues trouvent des façons de se rencontrer. Elle nous a expliqué la technique du "watchman" où certaines femmes sont chargées de guetter la circulation des agents correctionnels dans le secteur afin d'annoncer leur arrivée à celles qui se sont retirées pour avoir un moment intime dans une des cellules.

You're in the sector, you get asked, you know can you spot for us, you know, we're going to go in our cells and then...you have a code like "I'm going to make a , do you want a hot chocolate? ... There's a whole system in here we get by, it's difficult (May).

Angel nous raconte une fois que le système du "watchman" n'a pas fonctionné:

C'est gênant quand tu te fais pogner par exemple (rire) oh mets en, ... tsé y font des rapports eux autres là, y font des livres de bord, ben c'est marqué tout ce que tu fais c'est marqué... C'est gênant, c'est fatiguant, c'est fatiguant sur le moral, qu'y se passe n'importe quoi, moi j'me suis faite pogner avec ma blonde par une intervenante. Elle a ouvert la porte, elle a ouvert la porte, elle dit "ah vous faite des belles niaiseries", j'me suis levée "ben pis,

ça dérange quoi dans ta vie”, tsé. Elle a refermé la porte, pis on n’en a pas entendu parler, ça comme passé, ben c’est pas grave tu “feel” mal après... elle m’a pas pogné dans le gros, elle nous a juste pogné en se mangeant les seins y a rien là, dans le fond là tsé, j’sais pas ce qu’elle aurait faite. En tout cas, on était deux jours sur le gros nerf à savoir, faut qui te donne un rapport dans les 24 heures, si t’as un rapport à avoir c’est dans les 24 heures, ben là elle va-tu nous en faire un, elle va-tu ne pas nous en faire un, c’est quoi qui va arriver avec ça? On se pose la question, ça nous fatigue, c’est fatiguant, ça joue sur le moral aussi... Pis ça c’est pas drôle deux rapports pis tu t’en vas au max, le maudit max, on marche avec les fesses serrées, on marche de même c’est plate, se sentir “squeezeé”, c’est l’incarcération, t’as une loi à suivre pis, c’est ça (Angel).

May explique que les codes régissant les rapports entre les femmes sont parfois à la discrétion des agents correctionnels.

There are certain people that will bend the rules a little bit. By bend the rules I mean in the sense that we’re in the yard and you can be allowed to sit close together whatever or in between someone’s legs and someone will say nothing about it and then you get someone else that will say you’re too close. See there’s no fine line to how how you can be with your partner in here...[for example] you can kiss here but to the extent of you have to breathe every now and then (rires) you have to come up for air every once in a while, you can’t overdo it. You know that’s the exact term you’ll be told “respire” (rires), but you know (May).

Il faut bien souligner que mêmes si les contacts entre femmes sont parfois permis, la détenue demeure incertaine si son comportement engendrera un rapport avec un agent plutôt qu’avec un autre. La sexualité demeure donc contrôlée et régie par le système carcéral.

D’autres vivent le manque d’intimité sexuel lorsqu’elles retrouvent le désir de combler leur besoin sexuel par la masturbation. À ce sujet, Nikita dit:

On n’a pas d’intimité icitte, parce que les filles icitte là, tsé mettons tu euh, même le soir, m’as dire comme les filles, tu peux même pas te masturber tranquille parce que t’es quasiment sûre d’avoir la lumière dans face à moment donné, tu te sens toujours comme frustrée là-dessus aussi parce ce que tu peux pas là, tu fais attention à toute, faut quasiment que tu “check” l’heure parce ce que d’habitude y passent à telle heure mais des fois y

passent plus tard ou plus de bonne heure, fait que, tu fais attention, tsé même là-dessus t'es même frustrée (Nikita).

Ginsberg (1992) soulève à cet effet:

[elle] se masturbe en prison, bien évidemment, mais vite, sans "joie", juste pour tenter de reconstruire, l'espace d'un instant, ce corps vidé de sa substance par le quotidien carcéral (155).

Effectivement, l'intimité de la personne incarcérée est quasiment non existante. Les discours de femmes que nous avons rencontrées évoquent le sentiment d'appréhension en raison de la surveillance continue de leurs comportements et de leurs mouvements.

Or, une détenue dans Ginsberg (1992) souligne:

Il n'y a pas une seconde où l'on est à l'abri de ces yeux qui vous suivent. Le moindre geste, la moindre grimace, il y a toujours quelqu'un pour les voir (152).

Le cadre strict de la prison affecte donc la sexualité de l'incarcérée et empêche un épanouissement personnel d'ordre sexuel et affectif.

Lorsque nous avons examiné les récits de vie de nos informatrices, nous avons découvert à quel point l'identité de la personne incarcérée est aussi influencée par le milieu pénal. Dans la prochaine section, nous aborderons l'influence qu'exerce l'enfermement sur l'identité d'une personne.

2.3 Identité carcérale

Pour plusieurs femmes le temps passé à l'intérieur des murs entraîne un changement d'identité. La plupart de femmes que nous avons interviewées ont parlé des effets que la prison a eu sur leur identité. Nous avons regroupé ces-derniers en quatre

groupes. En premier lieu, nous aborderons l'identité en (re)construction, c'est-à-dire le processus de construction d'une identité pénale et les changements identitaires qui ont lieu durant une incarcération. Deuxièmement, nous nous attarderons sur les discours qui reflètent les attaques sur l'identité produites par la dégradation et la privation engendrée par la prison. Par la suite, nous exposerons comment l'identité de la personne incarcérée est marquée par la prison. Enfin, nous présenterons les stratégies de survie employées par les détenues afin de maintenir leur identité.

2.3.1 Identité en (re) construction

Selon une étude effectuée par Schmid & Jones (1991), un individu qui s'apprête à purger une peine carcérale subit un processus de construction d'une nouvelle identité nécessaire à la survie en prison. La personne incarcérée a souvent de l'appréhension par rapport à la violence et à l'homosexualité en prison. Dans les termes d'Ève, "y en a encore qui s'imaginent là que tu rentes icitte pis tu passes au viol collectif". Bien entendu, les médias reflètent couramment des images irréalistes de la vie carcérale et, conséquemment, la nouvelle incarcérée envisage la prison comme un environnement hostile. Ainsi, dès son arrivée en prison, la personne incarcérée se crée une façade afin de se présenter comme une personne forte et résistante. Sara décrit comment elle s'est créé une façade:

(...) j'étais une personne, j'ai fait comme un mur. Moi, j'suis rentrée icitte, j'avais peur de la prison, j'me demandais c'était quoi ça tsé. J'avais un côté de moi qui était comme révolté par le vécu que j'avais eu, pis tout ça, pis j'm'étais dit y a pu personne qui va me piler sur les pieds astheure ça marche plus ça. Fait que j'ai faite ma place, je l'ai faite comme "tough", pis rien savoir, pis c'était pas moi, pis des années j'étais de même avec un mur de ciment en devant de ma face, en avant de moi pis, euh, j'avais une attitude de foncer sur tout l'monde, mais intérieurement je "feelais" tellement coupable, j'me sentais pas heureuse là-dedans pis même dans le milieu

carcéral, je me sentais pas ben forte pas pantoute dedans (Sara).

Roxanne appuie l'idée qu'il faut tenir un front fort. Elle discute du principe de ne pas révéler ses sensibilités et vulnérabilités:

J'aime pas pleurer parce que quand tu pleures, t'as l'air pâte molle un peu à côté des autres. Tsé les autres sont pas toujours en train de brailler tsé fait que faut que tu te retiens aussi parce que tu fais partie du monde qui se reteint, tsé parce que y en a d'autres qui aimeraient ça pleurer, mais y disent moi j'suis pas pour pleurer parce que elle elle pleure pas parce que c'est un cercle vicieux cette affaire là, quand y en a une qui pleure, y en a deux, trois qui vont partir à pleurer aussi tsé, ou c'est comme si y se le permettaient parce que y en a une qui pleure tsé (Roxanne).

Ainsi, pour la personne incarcérée, pleurer peut signifier être prise au dépourvue. L'objectif de la façade est donc de paraître le moins vulnérable possible.

Le témoignage de Sara supporte l'explication de Schmid et Jones (1991) qui démontrent que la construction de la nouvelle identité se fait alors que la personne incarcérée suspend son identité pré-prison et adopte une nouvelle identité pour la durée de sa peine.

... t'as faite un blocage intérieurement en dedans de toi quand tu rentres dans les murs c'est comme si on fait notre blocage en rentrant (Sara).

La personne incarcérée se perçoit aussi comme n'ayant rien en commun avec les autres détenues. Il n'est donc pas surprenant qu'elle se crée nécessairement une façade, une fois en prison, afin d'être plus conforme à la détenue typique. May, universitaire, a du mal à s'identifier à la population avec laquelle elle doit s'intégrer.

So I think I missed the fact of being able to really talk to people and really have normal conversation you know. I was so used to that with my friends on the outside to just sit down and talk... I'm stuck with all *these* people I'm really not sure who they are (May).

Rebecca qui ne se considère pas criminelle vit aussi de la détresse à ce sujet:

I mean it's all full of women in this prison but they're not women, ladies, you know what I mean, they're burping, they're farting, they're swearing and everything, just really obnoxious people.... and they smoke too much... I don't know what the hell I'm doing in here (Rebecca).

Comme on pouvait s'y attendre, leurs perceptions d'elles-mêmes changent durant leur incarcération, c'est-à-dire on peut remarquer le contraste entre les dires de Rebecca (ci-haut) qui est incarcérée pour la première fois et ceux de Angel et de Sara qui ont vécu de multiples incarcérations.

Parce moé j'me considère prise, institutionnalisée, j'ai commencé à douze ans, moi. Les écoles de réformes pis, tout ça, tsé rendu icitte [c'est] comme rentrer chez nous, j'ai pas de misère avec ça. (Angel).

J'ai pas eu le choix, j'ai faite ma façade tsé ça a été un peu "rough", là, aussi le monde fait que c'est dur réapprendre, avoir le même sentiment que quelqu'un qui a pas faite de prison, c'est pas facile. Ça peut détruire une grosse partie de toi-même pis tu peux pas vraiment l'rebâtir de toute façon parce que ça reste là, c'est juste qui faut que t'apprennes à "dealer" avec pis apprendre à vivre avec, mais y a tout un mur qui reste en dedans de toi après (Sara).

Comme le décrit Sara, une personne ne peut pas entièrement rétablir son identité initiale une fois l'incarcération terminée.

2.3.2 Identité menacée

Dans les discours des femmes font ressentir le sentiment de dégradation engendré par la manière dont elles sont traitées par le personnel. Rebecca raconte qu'elle se sentait humilié et rabaissé lors qu'une fouille à nu car elle percevait que les agents l'avaient traité

de sale.

They stripped searched me. I said "I just came from the doctor's,. What do you think I had?" I says "I'm pregnant", I says, "I'm not going to steal anything". They made me strip search anyway, that's all, that's humiliating. No, I mean, I guess it's their job euh. I didn't like it. I don't like it. It's not nice, and then after they finished stripped search they washed their hands like eugh they touched you or something (Rebecca).

Ève relate une situation similaire:

Y ont peur, y sont dédaigneux de nous autres au bout, au bout, au bout, Y prennent tes couvertes, y les "pitch" à terre pis y les amènent à coup de pieds, les affaires tsé, les couvertes et les draps y donnent des coups de pied dessus pour les amener, y touchent à rien, toute ce que toi t'as touché, y touchent pas (Eve).

Plusieurs femmes racontent s'être senties dévalorisées suite à leurs interactions avec certains membres du personnel. Des déclarations telles "il te traite de même comme si t'étais un lépreux", "on me traite comme un rat", "c'est pas parce que j'suis détenue que j'suis sale" dénotent ce sentiment de dégradation que vivent les femmes incarcérées. Pour Sara, qui a vécu plusieurs incarcérations, son passé semble la suivre peut importe les efforts qu'elle a faits pour changer.

Y te voient juste avec ton passé pis ton papier, pis ton dossier, tsé, tu "feel" comme un morceau de papier (Sara).

La coupure des contacts sociaux engendre aussi une perte d'identité, particulièrement la séparation des enfants ce qui influence la façon que la femme perçoit sa maternité.

Roxanne éprouve beaucoup de difficulté à vivre sa séparation de ses enfants.

J'suis pas là pour toutes les choses qu'une mère peut apporter à ses enfants, fait que j'suis démolie par ça,. Je me sens mois mère, je me sens moins mère parce que je suis pas là, pis j'me dis j'va essayer de me rattraper met que je sorte, tsé m'a essayer de me rattraper (Roxanne).

Sara avait eu des sentiments de ce genre, il a y six ans:

J'me disais, j'suis pas correcte, j'suis pas une bonne mère pour eux autres pis tout ça, pis pourtant aujourd'hui ben, j'pense plus de même. Par exemple, j'te parle comme j'pensais v'là six ans et que j'étais pas une bonne mère j'avais un problème de consommation, c'est ça, aujourd'hui je me vois carrément différente (Sara).

Par contre Sara explique qu'elle a travaillé sur son estime de soi afin de pouvoir regagner son identité en tant que bonne mère.

L'identité de la personne incarcérée est aussi affectée par l'augmentation excessive de poids causée par l'alimentation grasse et peu variée ainsi que le manque d'activité physique auxquels sont sujettes les femmes en prison. Au fil de nos rencontres, plusieurs femmes se sont plaintes de la dégradation de leur apparence physique depuis leur arrivée en prison. Roxanne qui a engraisé de 70 livres depuis son arrivée dit:

...[je me sens] très mal, très mal, je me sens laide, je me sens ben laide, aux yeux de mon mari, il arrive pis il est découragé. Mes parents arrivent, pis ils sont découragés, "ah mon Dieu que t'es grosse, mon Dieu que t'es grosse". Aie, se faire dire ça, ça me fait de la peine tsé, franchement ça me fait de la peine, me faire dire que je suis grosse. J'étais pas grosse, j'va revenir j'va revenir maigre, c'est rien que du poids ça s'en va, ça, c'est comme les cheveux y repoussent (Roxanne).

En effet, en prison le rapport entre la femme et son propre corps est parfois source d'angoisse. Dans le cas de Roxanne, sa prise de poids lui cause une remise en question à l'égard de sa séduction et son estime de soi en est conséquemment affectée.

2.3.3 Identité marquée

Le contrôle omniprésent de la prison fait en sorte que la personne incarcérée

commence à intérioriser son existence en tant que détenue. May révèle qu'elle a oublié tous ses numéros de l'extérieur, tandis que son numéro de détenue est frais et présent dans sa mémoire.

I couldn't tell you what's in my house anymore, I couldn't tell you what my PIN number is. I can tell you what my number is here. I couldn't tell you what my pager number is anymore cause that's gone, it's not a number I remember euh, but ask me what my number is here and I can repeat it 100 times because I learned it the second day but any other number forget it (May)

La privation produite par la prison engendre un éloignement du monde extérieur. Ainsi tous les numéros que May utilisait auparavant ont été oubliés, car ils font partie d'un autre monde. Pour Ève, la prison l'a tellement marquée qu'elle a reproduit ce qu'elle a vécu en tant que détenue lors d'une de ses libérations antérieures.

J'ai été un an en prison pas dix ans, mais un an quand même. Quand j'suis sortie, j'me suis faite à manger pour la première fois, mon menu, j'ai faite ce que j'avais mangé en prison, tsé j'ai faite, parce que j'avais pas d'autres idées que ça, j'savais pu comment faire à manger, fait que, c'est-à-dire, j'ai faite ce que je mangeais en prison, comme que je voyais ça dans les cabarets en prison, le p'tit pain à l'ail sur le long pie euh j'ai vraiment calqué le menu de la prison (rire). C'est drôle. Même affaire pour ma discipline de vie ok, par exemple,, moé j'ai ma routine personnelle ok, le vendredi, je nettoie ma cellule de compte en compte. Tel autre jour, j'me lave les cheveux. Tel autre jour c'est moi qui a la laveuse, laver mon linge. Tel autre jour c'est autre chose ok. Je mange à telle heure, à telle heure pis à telle heure tsé t'as pas le choix, mais dehors j'ai tendance à continuer comme ça, tsé. On dirait que, si le vendredi j'fais pas le ménage de mon appartement, euh j'me sens comme si j'avais pas faite mon travail, ok parce que je me sens comme euh surveillée même si je le suis pu (Ève).

Le discours d'Ève démontre l'intériorisation de l'idée qu'elle est encore détenue, car elle se sent encore surveillée.

2.3.4 Stratégies de survie

Pour certaines préserver leur identité se rattache à leur apparence. Sara a longuement élaboré sur l'importance de prendre soin de son corps. Elle décrit la valeur qu'ont ses produits de beauté et souligne l'influence que le maquillage a sur son moral.

Comme moi prendre soin de mon corps, c'est important intérieurement parce que si je l'aurais pas faite en prison, je m'aurais laissée aller, je m'aurais complètement laissée aller si j'avais [eu] pas mes soins hygiéniques comme mon maquillage, mes produits, ça à l'air ben simple à dire, mais pour moi c'est une importance de continuer de prendre soin de ma personne. Avoir faite six ans de prison, fallait que je continue d'entretenir mes cheveux, d'avoir mes traitements pour mes cheveux, mon p'tit maquillage, mes soins de peau, mes affaires de même pour moi ben c'est ça, me remontait le moral, de me sentir bien dans ma peau, me sentir propre.... C'est la fierté d'une femme, j'sais pas, moi, en tout ca, pour moi c'est important de me lever le matin, de m'arranger pis de bien paraître pour moi-même. C'est pas pour la prison rien.... C'est un support moral, j'pense, de prendre soin de ta santé de ta personne, ta santé, être belle pis te sentir en forme, j'pense que c'est important (Sara).

Les dires de Sara démontrent que prendre soin de son corps l'aide à conserver son identité en tant que femme. Pour Paola aussi, prendre soin de son corps doit demeurer une priorité:

...mais t'as pas le choix de penser à toi, y a personne d'autre qui va le faire, pis c'est la seule affaire genre pour s'encourager. C'est sur que si tu te promènes en jaquette à journée longue, prends pas ta douche, ça déprime encore plus, fait que c'est ça. J'ai tout l'temps bien pris soin de mon corps là, sauf quand j'suis arrivée, j'avais un gros "down"... (Poala).

Elle souligne qu'en prison, il est primordial de penser à soi-même et de s'occuper de soi-même. Bien que parfois le personnel oublie que les détenues sont des femmes, il demeure la responsabilité de la personne incarcérée de maintenir son identité en tant que femme.

Effectivement, un passage au pénal affecte l'identité de la personne incarcérée en provoquant la construction d'une nouvelle identité et la remise en question de celle déjà

existante. Afin de combattre ces attaques sur l'identité, les détenues emploient des stratégies de survie afin de préserver leur identité initiale. Il faut cependant noter qu'un passage au pénal ne peut jamais être oublié, la personne incarcérée ayant intériorisé ses expériences au sein du pénal. Hamelin (1989) s'est longuement prononcé sur les coûts sociaux de l'emprisonnement pour les femmes justiciables. Elle souligne particulièrement le stigmatisme pénal qui poursuit les femmes après leur sortie.

L'intériorisation de la nouvelle définition que confère le statut d'"ex-détenue" pour la justiciable peut survenir, soit suite à des expériences survenues dans le milieu carcéral, soit au hasard des rencontres ou avec d'autres membres de la famille.

Le passage au pénal conditionne la personne à agir d'une certaine façon et à se percevoir d'une certaine façon. Alors que les femmes ont dit, dans leurs mots, qu'elles ont "pogné le beat" de la prison, elles ont affirmé qu'elles emploient des mécanismes de résistance au contrôle carcéral. La prochaine section en fait état.

Section 3: Résistances carcérales

"il avait une rage en dedans de moi, fallait qui sorte, y avait trop de mal fait que je me suis ouvert pour la première fois pais ça faite oouf, ça faite comme un "release", c'est comme si s'avait toute ôté une tension en dedans de moi" (Sara).

Dans les deux sections précédentes, nous avons démontré comment le corps est un *site de contrôle* dans le milieu pénal. Cependant, il s'avère important de souligner que le corps peut aussi être un *site de résistance*². Lors de nos rencontres, les femmes ont parlé

²Frigon, S., (1999). "Corps, féminités et "dangerosité": De la production de "corps dociles" en criminologie", in Frigon, S. et M., Kérisit, (sous la direction). Du corps de femmes: Contrôles, surveillances et résistances,

des techniques qu'elles utilisent afin d'échapper au contrôle pénal. D'après leurs dires, nous avons regroupé ces mécanismes de résistance en quatre catégories. Nous aborderons tout d'abord le rôle que jouent les solidarités faites en prison, suivi par le sommeil comme fuite, l'importance de la cellule pour l'incarcérée comme univers à soi, et, enfin, l'auto-mutilation comme stratégies de résistance. Bien que d'autres méthodes de résistance aient été discutées, nous tenons à présenter celles qui reflètent autant une richesse qualitative que quantitative³.

3.1 Solidarités carcérales

L'environnement carcéral restreint les contacts avec l'extérieur. Les incarcérées se retrouvent ainsi habituellement limitées dans leurs contacts avec leur famille et leurs amis. Conséquemment, elles sont fréquemment dépourvues de leur réseau social et affectif. La création de liens d'amitié en prison devient donc d'une importance primordiale pour plusieurs détenues. Coupée de contacts avec ses proches, l'incarcérée n'a souvent que ses copines en détention avec qui elle peut partager ses peurs, ses peines, ses joies. Pour May, pouvoir parler avec quelqu'un l'aide à mieux vivre son incarcération:

...you usually attach to certain people, like I have one girl here that I'm very attached to, and a couple of other friends that I'm very attached to... because I don't talk to my family a lot... you attach yourself to someone and it's sort of like a companion to talk [to] about anything and it helps... (May).

Roxanne décrit que son amitié s'est développée au travail. Tranquillement, elles ont appris

³Notons que notre seule participante qui avait des antécédents d'auto-mutilation avait un discours riche et significatif.

à se connaître, à partager leurs biens, pour en arriver à établir une relation d'amitié:

... j'ai travaillé avec elle cette fille-là... j'me suis mis à être chum avec elle, j'ai faite des échanges, j'y ai donné un pyjama, elle m'a donné des cigarettes...c'est mon amie (Roxanne).

De plus, Roxanne souligne que le développement de liens d'amitié l'aide à s'intégrer dans sa vie de détention. Son réseau d'amis l'encourage à participer aux activités et l'empêche de rester à l'écart des autres détenues.

...je me suis faite des amies ça c'est un côté positif parce que je trouve [que] j'aurais pu être toute seule dans mon coin pis pas bouger de là... (Roxanne).

Hamelin (1989) soulève l'importance des solidarités créées en prison. Elle explique que pour plusieurs femmes, il ne reste que la recherche de la solidarité auprès des voisines de cellule, car souvent la famille et les ami-e-s les ont abandonnées.

Pour May, qui s'identifie à la communauté gaie, la détention lui a fourni l'occasion de fonder une relation amoureuse avec une autre détenue. Elle raconte qu'elle ne pensait jamais rencontrer quelqu'un lors de son incarcération. Elle a, par contre, réussi à développer une relation intime. May révèle qu'elle se sent privilégiée d'avoir pu créer un lien aussi intime.

I never came in here thinking that I would, I was going to meet somebody or be close to somebody, cause that was never in my head. I was fortunate enough that I did meet somebody in here and that we're close... I'm fortunate enough... to have someone in here, I think it helps if you can find the right person, you start off by talking and being friends and then you get closer and closer and closer and you just make a bond (May).

Malgré le développement d'une relation de couple en détention, le développement de la relation à l'extérieur des murs demeure incertain. May confie qu'elle n'a pas d'attente

et qu'elle prend cela au jour le jour. Elle souligne que la relation est déjà limitée, car selon elle aucune relation ne peut s'épanouir dans un environnement restrictif.

...no relationship can flourish to the extent you want it to in here. It can't, you're too restricted, you never get time, we're not in the same sector, first of all, euh, so you can't really get time to spend with the person like you would get time in the sector... (May).

Comme l'ont souligné plusieurs femmes, les relations développées dans le contexte carcéral permettent de retrouver un système de support, la création d'affinités et même la découverte de l'amour. Ces relations, indépendamment de leur degré d'intimité, facilitent pour plusieurs femmes le séjour en prison et servent de sources de contacts sociaux et parfois même affectifs. La solidarité entre détenue est souvent la seule source qu'ont les femmes d'interactions sociales et amicales.

3.2 Sommeil carcéral

Selon les détenues le sommeil est aussi un moyen pour échapper au contrôle carcéral. Le sommeil pour plusieurs aide à fuir la routine carcérale. Le temps étant long en prison, les incarcérées tentent d'oublier où elles sont et cherchent à faire passer le temps. À cet effet, Isabelle déclare:

C'est ça que ben des filles font en prison y essaient de dormir pour pas voir le temps passer... c'est le seul moyen, ça passe le temps, tu vois pas le temps passer, t'as pas le temps d'avoir de la peine, t'as pas le temps, de, de penser que estie, t'es en prison, c'est qui faut que tu fasses, y faut que tu dors (Isabelle).

D'ailleurs, Isabelle raconte que lors d'une sentence antérieure où elle purgeait sa peine les fins de semaine, elle se droguait avant son arrivée à la prison afin d'amoinrir l'épreuve de son l'enfermement. Ainsi, dormir pour la durée de son temps en détention lui facilitait

purger sa peine.

J'ai essayé de dormir le plus possible, dormir, dormir, dormir, je voulais juste dormir, pour que le temps passe... Fait que moi le samedi matin, quand je m'en venais juste avant de rentrer ici je prenais un paquet de pilules pour dormir, je me droguait pour la fin de semaine, je me réveillais le dimanche après midi... je prenais les pilules, je savais ce que je prenais, c'était assez pour dormir pour deux jours, ben c'est ça, j'savais que je sortais rien que dans deux jours, ben j'en prenais pour deux jours, si tu dors ben, tu te rends compte de rien... (Isabelle).

Dormir sert donc à fuir le temps mort et neutre que représente la vie en prison.

Dormir aide en quelque sorte à réduire le temps durant lequel les personnes incarcérées doivent suivre la structure imposée, car le sommeil leur permet d'échapper à la routine carcérale.

3.3 La cellule: une chambre à soi?

Pour plusieurs détenues, la cellule est un lieu pour échapper au chaos de la vie carcérale. Bien que cet espace est petit, ce recoin est souvent le seul endroit où les personnes incarcérées peuvent se trouver un espace à soi. Comme décrit Amira, sa cellule est une place où elle est capable de s'évader lorsque son entourage l'épuise:

One very good thing in jail, you're fed up you just go to your cell, you slam your door so there is an escape (Amira).

Paola emploie cette approche lorsqu'elle ressent le besoin de prendre du recul par rapport aux autres femmes.

J'm'enferme, j'mets mon "walkman", j'écoute de la musique, c'est la meilleur façon de m'évader pis de pas entendre (Paola).

Pour Angel, la cellule représente un espace où elle peut vivre sa peine d'enfermement. Elle

affirme:

Moi faire mon temps c'est dans ma cellule, j'écoute la télé de temps en temps, j'me mêle pas beaucoup aux gens...moi j'fais mon temps comme du "deadlock" (Angel).

May déclare l'importance que sa cellule a pour elle:

My refuge is my cell. I know I'm in there a lot but it's the only real place that you have here that's yours, you close the door and you just stay in there, it's the only place really... I'll just go in my cell and I'll just close the door, it's really the only sanctuary here (May).

La cellule représente donc un endroit qui appartient à la personne incarcérée. Pour May, Amira, Angel et Paola la cellule sert de lieu de retraite. Là, elles peuvent se retrouver seules, échapper au cahot de la prison et contempler leur vie. Même si en tout temps le personnel peut vérifier ce qui se passe à l'intérieur de la cellule, ces femmes réfèrent à leur cellule comme leur "chez moi", leur "maison", et leur "appartement".

Même si la cellule demeurera toujours une composante de la prison, Paola explique que rendre sa cellule plus comme chez-elle la fait se sentir mieux. Pour Paola, créer un certain confort dans son espace personnel rend la vie carcérale moins pénible.

J'me dis toujours, ça fait trois mois-là que j'suis ici, faut faire sentir plus comme chez moi, même si c'est juste ton oreiller, ta couverture, sinon ça fait vraiment prison. J'me suis faite rentrer un p'tit tapis, y a avait une fille qui avait deux rideaux, elle m'en a donné un, ça fait un p'tit peu plus confortable, c'est chaleureux, quand y a du monde qui passe devant notre cellule, ah c'est beau, ça l'air confortable tsé. j'aime ça me sentir plus de même. J'décore, j'garde mes papiers de chocolat, tu t'arranges en prison j'garde mes p'tits papiers de chocolats comme décoration tsé tu t'arranges avec qu'est ce que t'as, on peut acheter du thon à la cantine fait qu'on garde les p'tites canettes, les p'tits cannes après pis on met nos p'tits bonbons dedans après, n'importe quoi que tu peux trouver pour décorer tu le gardes... (Paola).

En effet, les femmes ont exprimé que leur cellule est un endroit où elles peuvent

s'échapper aux frustrations quotidiennes de la vie carcérale, lire, écrire, écouter de la musique ou de la télévision et être seules avec leurs pensées. Bref, la cellule permet de prendre du recul. Il faut cependant noter que celles qui partagent une cellule ou qui ont partagé une cellule antérieurement ont pas la même représentation de la cellule comme un espace à soi.

3.4 L'auto-mutilation

Les prisons sont des lieux restrictifs, qui selon les incarcérées, les conduisent à développer une fureur intérieure. Bien que cette rage est parfois manifestée envers autrui, certaines femmes résistent au contrôle carcéral d'une façon plus directe; leur corps en étant le site de résistance. L'auto-mutilation pour certaines sert de mécanisme pour se détacher de l'environnement répressif de la prison. Selon Dunne (1992), la compulsion qu'ont certains détenus de se blesser est rattachée au besoin d'exercer un certain contrôle sur leur vie ou de démontrer leur humanité et leur pouvoir. Parmi les femmes que nous avons rencontrées, seule Sara a déclaré avoir manifesté des comportements d'auto-mutilation. Ainsi en s'auto-mutilant, Sara explique que le fait de s'ouvrir les veines donne le sentiment qu'elle a réussi à échapper à la rage, à l'impuissance et à la colère qu'elle vit face à sa situation et au système carcéral. Sara raconte la première fois qu'elle eu recours à l'auto-mutilation:

J'm'en souviens, on m'avait coupé mon code [congé] parce que mes papiers avaient été mal faite. Le système avait "fucké" pis y avait quelque chose qui avait pas été faite correcte. J'ai travaillé tellement longtemps pour ça pour en arriver là, on arrive on me dit ça avant Noël de même, pis mon p'tit bonhomme m'a dit "Ben j'pensais que t'étais mon cadeau pour Noël". Ben j'avais pété une fuite, pis à place de la péter sur une autre, j'me suis en allée dans ma cellule, fallait que je fasse de quoi, y avait une rage en dedans de

moi, fallait qui sorte, y avait trop de mal fait que je me suis ouvert pour la première fois puis ç'a faite ouf, ç'a faite comme un "release", c'est comme si c'avait toute ôté une tension en dedans de moi, juste le faite de m'avoir ouvert les poignets, pis j'suis allée après me faire coudre, j'ai dit j'me suis ramassé à l'infirmière, pis moi même je me comprenais pas vraiment, ça m'a même faite peur parce que c'est tellement trop un bon "release" (Sara).

Malgré sa peur, ce sentiment de libération poussa Sara à manifester ce comportement pendant plusieurs années de son incarcération. Elle explique qu'elle croyait que l'auto-mutilation était le seul moyen de s'échapper à la douleur causée par l'enfermement.

La première année, elle a été euh, je me revengeais juste sur mon corps quand j'avais trop de la rage intérieurement, pis j'avais trop de mal intérieurement, euh je me suis même défoulée à m'ouvrir les poignets pis quand c'te rage fallait qu'elle sorte à quelque part, j'savais pas comment le sortir, j'pouvais m'ouvrir juste pour voir le sang couler... j'ai eu assez mal intérieurement que je revirais ça contre moi, fait que je mutilais mon corps pour débarquer la rage (Sara).

Ce mal intérieur surgit, selon Sara, à cause des frustrations vécues par le contrôle carcéral et l'impuissance ressentie face à ce contrôle. Sara dit qu'elle ne trouvait aucun autre moyen de se dissocier des ses sentiments d'impuissance et, conséquemment, elle persista à avoir des comportements auto-destructeurs. À ce sujet, Sara dit:

... veut, veut pas, tu t'habitues à ta liberté tsé, tu veux pas être enfermée de même, tu te fais renfermer, oui y a des idées qui te viennent, fait que la première année ç'avait été plus "rough" pis je j'm'revirais dessus mon corps à moi pis j'm'revirais contre moi ou si j'avais une grosse rage contre quelqu'un ou le système aussi, je me sentais, en premier j'me suis révoltée contre le système fait que c'est eux autres, des sales, y me gardent en dedans, y me gardent enfermée, j'voulais rien savoir d'eux autres mais je me faisais plus mal à moi, quand je me faisais ça, quand je me révoltais contre eux autres, tsé je me faisais mal à moi-même parce que dans le fond, euh j'vivais avec une rage intérieure, pis j'avançais pas ben, j'étais pas heureuse, j'allais pas chercher de l'aide de nulle part j'me sentais pognée en dedans (Sara).

Elle ajoute:

C'est un milieu qui fait vivre ben gros des frustrations à une personne incarcérée pis moi j'en suis déjà venue à un point que ces frustrations-là j'pouvais les revirer envers moi quand c'en était trop mettons, après mettons une couple que c'est empilé empilé, pis aller m'ouvrir les poignets pis euh, juste pour que la rage elle sorte de là, à place de la frapper tsé, pour avoir été ignorante avec moi ou quelque chose de même le revirer contre moi, j'arrivais et je me j'me sacrais un coup de lame de rasoir dans les poignets. J'ai déjà passé par là, pis à un moment donné quand j'ai arrivé à ça, j'ai comme vu du monde faire ça... pis tsé tu pognes le "beat" du milieu carcéral, parce que j'étais pas une personne de même à l'extérieur des murs pantoute, pis à moment donné j'voyais le monde pis un jour, ça m'est arrivé que ça faisait un an pis j'en avais assez, j'en avais empilé empilé, mais j'm'étais ouvert les poignets ou quoi que ce soit, pis j'ai jamais faite ça pour me tuer parce que ma vie, j'y tiens, fait que pis là j'avais tellement empilé intérieurement de moi (Sara).

Pour Sara, les frustrations du système carcéral l'entraînaient à s'ouvrir les veines pour libérer sa rage intérieure. Par contre Sara explique qu'après quelques années elle passa de l'auto-mutilation au tatouage et le "body-piercing" pour combler ce besoin de défoulement et de libération. Ainsi, Sara décrit que le marquage du corps par un tatouage lui fournit un symbole de nouveauté, brise la monotonie, l'aide à échapper à routine et à exprimer ses sentiments. Elle raconte:

Mes tatouages, tsé, c'est une autre affaire, c'est le milieu carcéral, quand j'suis rentrée, j'avais pas de tatouage sur mon corps pis quand j'avais un mal, je me défoulais de même euh, quand j'ai arrêté, après ça mon "slashage", ben c'était un tatouage quand j'avais une rage, quelque chose qui faisait ben mal en dedans, j'avais été refusée à quelque chose aouais "let's go", j'avais de quoi de nouveau, j'avais besoin de quoi de nouveau en dedans de moi, intérieurement, j'savais pas comment aller le chercher, j'savais pas comment exprimer ces "feelings"-là qu'y avaient en dedans de moi avant, fait que ben, je faisais un tatouage, pis j'me sentais ben après, j'me sentais mieux, j'avais quoi de nouveau, fait que, parce que t'es tellement enfermée t'as plus rien de nouveau, y a plus rien qui se passe dans ta vie mais t'apprends, qu'à apprendre là tu pognes un "beat", tu pognes les programmes, y manque de quoi, y manque de l'émotion, y te manque de la chaleur, y te manque de l'amour, parce que tu en trouveras jamais en dedans, ben oui tu peux arriver à en trouver avec des femmes des fois ça c'est, j'lai déjà trouvé moi aussi pis c'est, tu peux arriver à être ben pis ton temps va être différent, mais c'est

quand même ta liberté qui est là, c'est quand même le monde qui te gouverne fait que, mais c'est comme une façon en tout cas de te révolter pis tu vas juste, y a une expression... j'avais mal en dedans, ben j'allais me faire un tatouage, mais c'est qu'on pense pas sur le coup à quoi ça va me donner tsé aujourd'hui par exemple je les regrette, c'est quand même dans le milieu, toutes mes émotions que j'ai vécues là ben c'est là que j'ai commencé mes cicatrices et j'ai mutilé mon corps pas mal parce que j'avais aucun tatouage aucune cicatrice sur le corps avant de rentrer dans les murs, tsé je ressors j'ai à peu près six, sept tatouages sur le corps, pis aujourd'hui j'en suis complexée parce que j'pense plus comme avant tsé, à moment donnée, on grandit intérieurement... (Sara).

Les dires de Sara nous rappellent la signification du tatouage décrite dans notre premier chapitre dans le sens que le tatouage est une forme de rébellion et une méthode d'expression. Ainsi, le tatouage peut avoir une signification symbolique autant dans l'acte que dans le moment de son exécution. Il est intéressant de noter que Sara nous a expliqué que lorsqu'elle se faisait faire un tatou c'était pour avoir quelque chose de nouveau sur son corps.

Sara maintient que la douleur engendrée par ses comportements auto-destructeurs était secondaire comparativement au mal qu'elle subissait intérieurement:

Ça fait pas mal, le mal physique comparé au mal intérieur qu'on a, ça faisait comme juste une tension, ça faisait quasiment comme une relaxation (Sara).

Aujourd'hui Sara retrouve une source de défoulement dans son travail et ses cours académiques.

La résistance à l'institution carcérale peut se manifester de diverses façons dans la quotidienneté des femmes. Dans cette section, nous avons exposé le rôle que jouent les amitiés créées en prison, la fonction du sommeil pour échapper au temps carcéral, l'importance de la cellule comme endroit à soi et les manifestations d'auto-mutilation et de tatouage.

En résumé, les trois grands thèmes abordés dans ce chapitre nous permettent de constater que notre corpus empirique était très riche. Le matériel recueilli nous a permis d'examiner comment le corps est imprégné par un séjour en détention.

Dans la première section, nous avons examiné les conditions carcérales auxquelles sont soumises les personnes incarcérées. Nous avons, dans un premier temps, noté comment le corps est affecté par la structure physique de la prison, voire la ventilation, la température, le mobilier carcéral, le bruit, etc. Horri (1994) fait écho dans sa description des "couleurs de la punition"

La fragrance des fleurs, de l'encens, du thé au jasmin, la senteur de la peau de son amant - tous sont déplacés avec l'odeur du désinfectant, de la moisissure, de l'eau croupie et la nourriture infecte, de papier poussiéreux et de savon institutionnel qui s'infiltrent dans ses narines" (6; notre traduction).

Nous avons alors souligné l'impact qu'ont les conditions de détention sur le corps, particulièrement en tant qu'entité physique, bien que l'expérience pénitentiaire affecte également le moral de la personne incarcérée. Dans un deuxième temps, nous avons examiné les conséquences de la régulation du temps. Ainsi, l'"emploi du temps", dans les termes de Foucault, permet d'assujettir la personne incarcérée et de lui imposer des restrictions. Selon le témoignage des femmes, la régulation du temps enlève donc la maîtrise de soi, car la personne incarcérée se trouve contrôlée et restreinte dans ses mouvements et dans son utilisation du temps. Dans un dernier temps, nous avons élaboré sur les questions touchant la santé et l'hygiène en prison. Ainsi, nous avons soulevé à quel point le contrôle carcéral prive la femme du contrôle de son corps et, par la suite, limite cette dernière en ce qui à trait aux soins nécessaires pour maîtriser son corps en santé. La section conditions carcérales nous permet de conclure que le quadrillage du temps et

des mouvements vient ainsi imposer un contrôle rigoureux sur la femme incarcérée. Les témoignages nous ont permis de voir que le corps de la femme est soumis à un contrôle carcéral qui amorce le processus du dressage du corps de la personne incarcérée.

Dans la deuxième section, nous avons abordé le thème de la construction d'une identité carcérale. D'abord nous avons examiné les pratiques carcérales qui manifestent un contrôle très étroit sur le corps de la personne incarcérée. Nous avons vu comment la fouille et la mise en isolement sont des pratiques qui atteignent la dignité, l'humilité, la vulnérabilité et l'intimité de la personne incarcérée. Notre discussion de la fouille nous a ainsi permise de faire le lien avec les concepts du "processus de mortification" (Goffman, 1961) et des "cérémonies de dégradation" (Garfinkel, 1956). Nous avons aussi souligné que la mise en isolement s'insère dans la *technologie du corps* (Foucault, 1975). De plus, nous avons présenté la fouille qui tout comme la pratique de la mise au cachot est une menace à l'identité de la personne.

Toujours dans le cadre de la construction d'une identité carcérale, nous avons démontré l'impact du pénal sur l'intimité de la personne incarcérée. Selon les discours de femmes, la surveillance continue de leurs comportements et de leurs mouvements porte atteinte à leur intimité générale et à leur intimité sexuelle.

Nous avons aussi analysé le phénomène de l'identité en (re)construction, c'est-à-dire le processus de construction d'une identité et les changements identitaires qui ont lieu durant une peine d'enfermement. Nous nous sommes attardées aux paroles des femmes qui reflètent les atteintes sur leur identité en tant qu'êtres humains, mères et femmes. Cette atteinte à l'identité résulte de la dégradation et de la privation engendrée par la prison. En effet, il n'était pas surprenant de noter que l'identité de la personne incarcérée

est marquée par un séjour en prison.

Enfin, nous avons présenté les stratégies de survie employées par les détenues afin de maintenir leur identité. Les femmes ont révélé que prendre soin de leur corps sert de technique visant à atténuer l'atteinte à l'identité de la personne.

Dans la dernière section, nous avons examiné les méthodes de résistances employées par les détenues pour regagner le contrôle sur leur corps. Nous avons démontré la valeur des solidarités créées en prison, le rôle du sommeil en tant que fuite au contrôle pénal et l'importance de la cellule comme univers à soi. Ces modes de résistance facilitent le séjour en détention pour la personne incarcérée. Qui plus est, d'autres stratégies de résistances plus spectaculaires comme les comportements d'auto-mutilation et de tatouage ont été soulignées par Sara. Ainsi, on constate que le corps sert comme site de libération et lieu d'inscription du séjour pénal.

En somme, il n'est pas surprenant que nous ayons constaté que le corps est marqué par un passage au pénal. Les témoignages des femmes ont démontré que le contrôle et la surveillance sont présents dans le quotidien bien que cela puisse se manifester de diverses façons qui nous apparaissent parfois anodines. En effet la logique même de l'enfermement c'est de s'étaler dans tous les recoins de la personne. Cependant, alors que le corps est un *site de contrôle*, il est aussi juste de lui attribuer un élément de résistance. Les femmes purgeant une peine provinciale étant rarement cibles d'études, il serait intéressant de poursuivre l'étude du marquage et de la résistance du corps auprès d'autres femmes qui purgent une peine sous juridiction provinciale.

Conclusion

Nous avons cherché, dans ce projet, à signaler le marquage du corps par un passage au pénal. Les concepts de Foucault (1975), Garfinkel (1956) et Goffman (1961) ont été démontrés au moyen d'entrevues avec des femmes incarcérées. Ainsi, selon le discours des femmes nous pouvons constater qu'il existe un façonnement du corps docile en prison; le corps est donc *site de contrôle*. Toutefois, soulignons que le corps est aussi *site de résistance*.

Dans un premier chapitre, nous avons, d'abord, présenté un bref aperçu de la sociologie du corps. Cela nous a permis de situer nos lecteurs et nos lectrices en ce qui a trait à l'importance de la généalogie du corps en criminologie. Dans un deuxième temps, nous avons exposé l'histoire de l'enfermement féminin ainsi que le profil de celles qui purgent des peines d'enfermement. Enfin, la section sur le corps et l'enfermement a servi à peindre la portrait de l'opérationnalisation du milieu pénal. Ce chapitre nous a permis de délimiter les assises théoriques qui ont servi à fonder l'analyse et l'interprétation du troisième chapitre. Les explications de la création du corps docile en prison, des cérémonies de dégradation et du processus de mortification nous ont permises de justifier notre présentation du matériel empirique recueilli.

Le deuxième chapitre se consacrait à définir la méthodologie utilisée dans le cadre de ce projet. Il s'agissait d'une recherche qualitative de type biographique-partiel (Pires, 1997), centré sur l'expérience vécue de femmes incarcérées dans un établissement provincial canadien. Ainsi, inspiré par le féministe radicale, nous avons souhaité donner

une voix aux femmes en menant des entrevues non directives auprès de dix femmes. Notre échantillon, bien qu'il soit plutôt homogène, nous a permis de découvrir de nombreuses informations quant à l'assujettissement des corps en prison.

Dans le troisième chapitre, nous avons soulevé les principaux thèmes qui ont émergé des récits de femmes. D'abord nous avons vu à quel points les conditions carcérales assujettissent le corps de la personne incarcérée. Par la suite, nous avons abordé la notion de la construction d'une identité carcérale, c'est-à-dire le processus de construction d'une identité qui surgit au pénal et les changements identitaires qui ont lieu durant une peine d'enfermement. Enfin, nous avons mis en évidence les méthodes de résistance carcérales employées par les personnes incarcérées pour (re) gagner un certain contrôle sur leur corps.

Cette analyse permet d'arriver à certaines constatations. Effectivement, nous avons pu souligner le façonnement d'un corps docile en prison notamment dans la première section du troisième chapitre. En exposant les conditions carcérales auxquelles sont assujetties les femmes incarcérées nous retrouvons comment le corps est manipulé dans ses mouvements et son emploi du temps. L'essence de l'assujettissement du corps des femmes se démontre dans la quotidienneté du monde pénal où celles qui y habitent ne peuvent point échapper de cette régulation de temps, de mouvements et d'environnement physique.

Également, nous avons pu constater la métamorphose d'identité qui surgit lors de l'enfermement. La construction d'une identité carcérale se manifeste dans un contexte où l'identité de la personne incarcérée est atteinte sévèrement par les pratiques pénales reconnues dans les termes de Foucault (1975) en tant que mécanismes de la "technologie

politique du corps". L'individu ayant subi un "processus de mortification" (Goffman, 1961) et des "cérémonies de dégradation" (Garfinkel, 1956) se retrouve à remettre en question son identité. De plus, comme nous l'avons démontré, l'identité de la personne incarcérée est menacée et affectée dans cet "institution totalitaire" (Goffman, 1961).

Enfin, nous avons pu soulever les stratégies de résistances utilisées par les personnes incarcérées. Ainsi, les résistances carcérales employées par les femmes démontrent le rôle qu'elles jouent en tant qu'actrices sociales. Elles sont donc reconnues en tant que sujet au lieu d'objet d'oppression.

En somme, il n'est pas surprenant que nous avons constaté que le corps est marqué par un passage au pénal. Bien que le corps soit un *site de contrôle*, il est aussi juste de lui attribuer un élément de résistance. L'objet de notre étude étant déjà peu exploré, nous espérons avoir provoqué un plus grand intérêt à l'égard du contrôle et de la résistance du corps en prison. De plus étant donné les questions concernant les femmes purgeant des peines de courtes durées sont peu souvent traitées, nous croyons qu'il serait intéressant d'étudier davantage la question des effets de l'enfermement sur le corps auprès de d'autres femmes purgeant une peine provinciale.

Annexe 1

Sous- thèmes

Je cherche à savoir:

-comment vous avez vécu le processus d'entrée en prison...?

-comment vous voyez les règlements institutionnels...?

-quelle a été votre expérience lors de votre première mise en isolement...?

-comment vous voyez le contact avec vos enfants...?

-quelle sont vos perceptions par rapport à votre santé depuis votre enfermement...?

-quelles sont vos expériences relatives aux fouilles...?

-comment vous vivez vos relations intimes...?

-comment vous voyez l'auto-mutilation...?

-quelle est votre perception de vous-même...?



Université d'Ottawa • University of Ottawa

Faculté des sciences sociales
Criminologie

Faculty of Social Sciences
Criminology



Annexe 2 Formulaire de consentement

Noms des personnes effectuant la recherche: Brigitte Lavigne et Sylvie Frigon
Institution: Université d'Ottawa Département: Criminologie
Numéro de téléphone: (613) 562-5800 poste 1794

Je soussignée, _____, certifie que j'accepte de participer de mon plein gré à la recherche menée par Brigitte Lavigne, étudiante, et la professeure Sylvie Frigon du Département de criminologie de l'Université d'Ottawa dans le cadre d'une thèse de maîtrise et d'un projet de recherche plus global visant à étudier la question des effets de l'enfermement sur le corps de la femme. Cette recherche propose d'examiner comment l'enfermement se traduit sur le corps de la femme, par exemple à travers le contrôle du temps alloué aux activités physiques, le régime alimentaire, les fouilles, etc.

Je consens à participer à une entrevue de 1 à 2 heures et qu'elle soit enregistrée, dans la mesure où son contenu ne sera utilisé qu'aux fins de la recherche dont il est question et dans le cadre du projet de recherche mené par Sylvie Frigon, et ce dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat. A cet effet, la chercheure m'a assuré que les renseignements ne seront utilisés que dans le cadre de ces recherches et qu'ils ne seront accessibles qu'à l'étudiante Brigitte Lavigne et à la professeure Sylvie Frigon.

Puisque cette activité implique un dévoilement d'informations personnelles, je comprends qu'elle pourrait évoquer des réactions émotives parfois éprouvantes. J'ai reçu l'assurance de la chercheure que tout sera fait en vue de minimiser ces occasions. Je suis libre d'interrompre et de mettre fin à l'entrevue à tout moment. Je peux également refuser de répondre à des questions qui me mettraient mal à l'aise ou qui nuiraient à mon bien-être, sans risques de représailles.

J'ai reçu la confirmation de la chercheure que la confidentialité et l'anonymat seront respectés. En effet, le nom de l'établissement, ainsi que les informations qui permettraient mon identification seront dissimulés, puisque que ces données ne représentent aucun intérêt pour la recherche en question. Les bandes magnétiques des entrevues ne seront écoutées que par Brigitte Lavigne et Sylvie Frigon. Elles seront détruites à la fin du projet et les transcriptions seront gardées en lieu sûr. Toutefois, je peux refuser que l'entrevue soit enregistrée. Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une que je peux garder.

Pour tout renseignement ou toute plainte concernant la conduite éthique du projet de recherche, je peux m'adresser au Comité universitaire de déontologie de la recherche sur des êtres humains (CUDREH), aux soins du secrétaire du Comité (tél.: 613-562-5800 poste 1245)

Signature de la participante: _____

Date: _____

Signature de la chercheure: _____

Pour tout renseignement supplémentaire ou pour recevoir un résumé des résultats de cette étude, qui sera disponible au mois de décembre 1998, veuillez contacter la professeure Sylvie Frigon à l'adresse ci bas:

Annexe 3

Les critères sont les suivants:

Bloc I (caractéristiques plus rattachées au corps):

antécédents d'auto-mutilation;
problème de santé;
problème de toxicomanie;
présence de tatouages ou de perçage du corps ("body piercing").
Maternité ou grossesse;

Bloc II (où nous recherchons des variantes dans ces caractéristiques):

âge;
orientation sexuelle;
l'origine ethnique;
milieu socio-économique;
niveau de scolarité;
nombre d'incarcération;
portion de la peine effectuée.



Université d'Ottawa • University of Ottawa

Faculty of Sciences, Faculty of Arts
Faculty of Social Sciences, Faculty of Humanities



Annexe 4 **Processus de recrutement**

Voici dans ses grandes lignes, le discours qui était utilisé lors de la présentation orale:

Bonjour, je m'appelle Brigitte Lavigne et je suis une étudiante de maîtrise au département de criminologie à l'Université d'Ottawa. Sous la direction de la professeure Sylvie Frigon, je fais une recherche sur les effets de l'enfermement sur le corps de la femmes. Elle aussi étudie ce même sujet. Nous voulons apprendre vos réflexions sur la façon dont vous voyez votre corps en prison. Nous nous intéressons à savoir comment l'enfermement se traduit sur votre corps, par exemple à travers le contrôle du temps alloué aux activités physiques, le régime alimentaire, les fouilles, etc., et comment vous résistez à ce contrôle, par exemple par le tatouage, les grèves de faim, etc. J'aimerais savoir si vous seriez intéressées à participer à cette recherche. La participation est strictement sur base volontaire.

Sachez que je n'ai rien à avoir avec le Service correctionnel ou l'administration interne de la prison. Vous pourriez donc me parlez librement et sans craintes car l'entrevue restera confidentielle et anonyme. Il est possible que les renseignements soient utilisés dans un le cadre du projet plus global mené par Sylvie Frigon. Dans les deux cas, ils ne seront accessibles qu'à moi et à ma directrice de thèse, la professeure Sylvie Frigon. La participation à ce projet requiert qu'une entrevue individuelle, d'une durée de 1 à 2 heures, soit fixée.

Puisque l'entrevue implique un dévoilement d'informations personnelles, je comprends qu'elle pourrait vous causer des réactions émotives parfois éprouvantes. Je vous assure que je vais tout faire en vue de minimiser ces occasions. Vous serez libres de m'interrompre et de mettre fin à l'entrevue à tout moment et vous pourrez également refuser de répondre aux questions qui vous mettent mal à l'aise ou qui nuisent à votre bien-être, sans aucun risque de représailles.

Comme je l'ai déjà mentionné, vos droits à la confidentialité et à l'anonymat seront respectés. En effet, le nom de l'établissement, ainsi que les informations qui permettraient de vous identifier seront dissimulés, puisque que ces données ne représentent aucun intérêt pour la recherche en question. Les cassettes des entrevues ne seront écoutées que par Sylvie Frigon et par moi même. Elles seront détruites à la fin du projet, s'il y a lieu, et les transcriptions seront gardées en lieu sûr. Toutefois, vous pouvez refuser que l'entrevue soit enregistrée. Dans ce cas, des notes seront prises.

Avez-vous des questions en ce qui concerne le projet de recherche? (Réponses aux questions, s'il y a lieu). Merci de votre attention.

Annexe 5
Feuille d'identification

Nom:

Nom fictif:

Age:

Origine ethnique/raciale: a) Caucasienne
b) Afro-canadienne
c) Autochtone
d) Métis
e) Asiatique
f) Autre: _____

Enfant: a) oui
b) non
c) nombre d'enfants: _____

Enceinte: a) oui
b) non

Auto-mutilation: a) oui
b) non

Milieu socio-économique:

Niveau de scolarité:

Nombre d'incarcération:

Durée du temps purgée:

Portion de la présente peine effectuée (en début ou fin de parcours);

Statut:

Orientation sexuelle: a) hétérosexuelle
b) homosexuelle
c) bisexuelle

Maladie: a) oui spécifier: _____
b) non

Problème de toxicomanie: a) oui
b) non

Tatouages, perçage du corps (body piercing): a) oui
b) non

Références bibliographiques

- Arbour, L. (1996). Commission of Inquiry into Certain Events at the Prison for Women in Kingston. Canada.
- Bartky, S. L. (1988). Femininity and Domination: Studies in the Phenomenology of Oppression. in I. I. Diamond. et L. Quinby (éds.) Feminism & Foucault: Reflections on Resistance New York: Routledge. P. 61-85.
- Baillette, F. (1997). "Corps reclus, corps torturés", in Quasimodo (2): 33-46.
- Beausoleil (1992). Appearance Work: Women's Everyday Makeup Practices. Thèse de doctorat, Département de sociologie, Université de Californie, Los Angeles
- Beausoleil (1994). "Makeup in Everyday Life: An Inquiry into the Practices of Urban American Women of Diverse Backgrounds", in N. Sault (éd) Many Mirrors: Body Image and Social Relations. New Brunswick: Rutgers University Press.
- Bertaux, D. (1980). "L'approche biographique: sa validité méthodologique, ses potentialités", in Cahiers internationaux de sociologie. 69: 197-225.
- Berzins, L. et R., Collette-Carrière (1979). "La femme en prison. un inconvénient social", in Santé mentale au Québec. 4 (2): 87-103.
- Berzins, L. et S., Cooper (1982). "The political Economy of Correctional Planning for Women: The Case of the Bankrupt Bureaucracy", in Revue canadienne de criminologie. 24 (4): 399-416.
- Blanchet, A. (1982). "Épistémologie critique de l'entretien de style non directif: ses éventuelles distorsions dans le champ des sciences humaines", in Bulletin de psychologie. 358: 198-195.
- Bourdieu, P., Chamboredon, J.-C., et J.-C., Passeron (1968). Le métier de sociologue, Paris, Mouton.
- Cain, M. (1996). "Towards Transgression: New Directions in Feminist Criminology", in Muncie, J., Mclaughlin, E., Langan, M. (éds.) Criminological perspectives: a reader. London: Sage. P.466-474.
- Canada (1990). Création de choix: rapport du groupe d'études sur les femmes purgeant une peine fédérale. Ottawa: Solliciteur général du Canada.

- Canada (1995). Overviews: Correctional Service of Canada Regional Facilities for Federally Sentenced Women. Ottawa: Service correctionnel du Canada.
- Canada (1997). Basic Facts About Corrections. Ottawa: Service correctionnel du Canada
- Canada (1997b). Rapport du groupe de travail sur l'examen de l'isolement préventif - Conformité à la loi, équité et efficacité. Ottawa: Solliciteur général du Canada.
- Cassidy, B., R. Lord, et N. Mandell (1995). "Silence and Forgotten Women: Race, Poverty, and Disability" in Feminist Issues. P.
- Chabrol, C. (1988). "Un dinosaure de compromis: l'entretien non directif de recherche", in Connexions. 52: 59-66.
- Cohen, S. (1987). "Taking Decentralization Seriously: Values, Visions and Policies", in Transcarceration: essays in the sociology of social control. Cambridge: Gower Publishing. P.358-379.
- Commission des droits de la personne du Québec (1985). Enquête de la Commission d'enquête des droits de la personne à la prison Tanguay. Montréal.
- Cooper (Dunn), S. (1987). "The Evolution of the Federal Women's Prison", in E. Adelberg et C. Currie (éds.) Too few to Count. Vancouver: Press Gang Publishing. P.127-142.
- Cotteril, P. (1992). "Interviewing Women: Issues of Friendship, Vulnerability, and Power", in Women's Studies International Forum. 15 (5-6): 593-606.
- Cross, L. W. (1993). "Body and Self in Feminine Development: Implications for Eating Disorders and Delicate Self-Mutilation", in Bulletin of the Menninger Clinic. 57 (1): 41-68.
- Davis, K. (1995). Reshaping the Female Body. The Dillema of Cosmetic Surgery. New York: Routledge.
- Davis, K. (éd.) (1997). Embodied practices: feminist perspectives on the body. London: Sage Publishing.
- De Beauvoir, S., (1949). Le deuxième sexe. Paris. Gallimard.
- Descarries, F. et S. Roy, (1988) Le mouvement des femmes et ses courants de pensée: Essai de typologie. Ottawa: Institut canadienne de recherche sur les femmes.

- Desmarais, D. et P., Grell (éds.) (1996) Les récits de vie. Théorie, méthodes et trajectoires types. Boréal, Montréal.
- DeVault, M. (1990). "Talking and Listening From Women's Standpoint: Feminist Strategies for Interviewing and Analysis", in Social Problems. 37 (1): 96-116.
- Dobash, R., R. Dobash and S. Gutteridge (1986). The Imprisonment of Women. England: Basil Blackwell.
- Dostie, M. (1988). Les corps investis: Éléments pour une compréhension socio-politique du corps. Montréal: St- Martin.
- Dunne, B. (1992) "The U.S. Report at Marion, Illinois: An Instrument of Oppression" in Churchill, W. et J.J. Vander Wall (éds). Cages of Steel: The Politics of Imprisonment in the United States. Washington: Maitsonneuve Press. P. 38-82.
- Elliot, L. and R. Morris (1987). "Behind Prison Doors", in E. Adelberg et C. Currie (éds.) Too Few to Count. Vancouver: Press Gang Publishing.
- Ericson, R.V. (1987). "The State and Criminal Justice Reform" in State Control: Criminal Justice Politics in Canada. University of British Columbia Press. P.21-37.
- Faith, K. (1993). Unruly Women: The Politics of Confinement and Resistance. Vancouver: Press Gang Publishers.
- Favazza, A. R. (1987). Bodies Under Siege: Self-Mutilation in Culture and Psychiatry. London and Baltimore: The John Hopkins University Press.
- Feinman, C., (1980). Women in the Criminal Justice System. New York: Praeger.
- Frigon, S. (1996). "A Gallery of Portraits: Women and the Embodiment of Difference, Deviance, and Resistance", in O'Reiley-Fleming (éd.) Post Critical Criminology. Ontario: Prentice Hall Inc. P. 78-110
- Frigon, S. (1999). "Corps, féminités et "dangerosité": De la production de "corps dociles" en criminologie", in Frigon, S. et Kérisit, M. (sous la direction), Du corps de femmes. Contrôles, surveillances et résistances. Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Foucault, M. (1975). Surveiller et punir. Gallimard, Paris.
- Foucault, M. (1993). "Alternatives à la prison: diffusion ou décroissance du contrôle social", in Criminologie. 26 (1):13-34.

- Gagnon, Marie (1997). Bienvenue dans mon cauchemar, Montréal, VLB éditeurs.
- Gavigan, S. (1987). "Women's Crime: New Perspectives and Old Theories", in E. Adelberg et C. Currie (éds.) Too Few to Count. Vancouver: Press Gang Publishing. P.
- Garfinkel, H. (1956). "Conditions of a Successful Degradation Ceremonies", in The American Journal of Sociology. 61 (5): 420-424.
- Giallombardo, R (1966). Society of Woman: A Study of a Women's Prison. New York: John Wiley & Sons.
- Gigard, N. (1972). Sept ans de pénitence. Paris: Opéra Mundi.
- Ginsberg, G. (1992). Des prisons et des femmes. Paris, Éditions Ramsay.
- Goffman, E. (1961). Asylums. United States: Anchor Books.
- Gora, J. A., (1982). The New Female Criminal. Empirical Reality on Social Myth. New York: Praeger Publishers.
- Grosz, E. (1994). Volatile Bodies: Towards a Corporeal Feminism. Indianapolis: Indiana University Press.
- Hamelin, M. (1989). Femmes et prison. Québec: Méridiens.
- Hamilton, R. (1996) Gendering the Vertical Mosaic: Feminist Perspectives on Canadian Society. Toronto: Copp Clark Ltd.
- Hattem, T. (1991). "Vivre avec ses peines: Les fondements et les enjeux du contrôle et la résistance saisis à travers l'expérience des femmes condamnées à l'emprisonnement à perpétuité", in Déviance et Société. 15 (2): 137-156.
- Harding, S. (1986). "The Instability of the Analytical Categories", in Signs 11 (4): 645-664.
- Harding, S. (1991). Whose science? Whose knowledge? Ithaca: Cornell University Press.
- Heney, J. (1990). Report on Self-Injurious Behaviour in the Kingston Prison for Women. Correctional Service of Canada. Canada.
- Hekman, S. (1997). "Truth and Method: Feminist Standpoint Theory Revisited", in Signs 22 (2): 341-365.
- Horii, G. (1994). "The Art in/of Survival", in Journal of Prisoners on Prison. 5 (2): 6-8.

- Horn, D. (1995). "This Norm Which is Not One: Reading the Female Body in Lombroso's Anthropology", in J. Terry et J. Urla (éds.) Deviant Bodies: Critical Perspectives on Difference in Science and Popular Culture. Bloomington: Indiana University Press. P. 109-128.
- Howe, A. (1994). Punish and Critique: Towards a Feminist Analysis of Penalty. New York: Routledge.
- Jackson, M. (1983). Prisoners of Isolation: Solitary Confinement in Canada. Toronto: University of Toronto Press.
- Johnson, H. (1987). "Getting the Fact Straight: A Statistical Overview", in E. Adelberg et C. Currie (éds.) Too Few to Count. Vancouver: Press Gang Publishing. P. 23-46.
- Jose-Kampfner, C. (1990). "Coming to Terms with Existential Death: An Analysis of Women's Adaptation to Life in Prison". Social Justice. 17 (2): 110-125.
- Kandel, L. (1972). "Réflexions sur l'usage de l'entretien, notamment non directif et sur les études d'opinion", in Épistémologie sociologique (13): 25-46.
- Klein, D., (1973) "The Etiology of Female Crime: A Review of the Literature", in Issues in Criminology. 8 (2): 3-30.
- Labadie, J-M. (1995). Les mots du crime: Approche épistémologique de quelques discours sur le criminel. Bruxelles: De Boeck Université.
- Lajoie, D., Guerra, J., Martin. C. et R., Tétrault (1977). Les prisons. Les éditions du magazine OVO, Guérin.
- Laprairie, C. (1987). "Native Women and Crime in Canada: A Theoretical Model", in E. Adelberg et C. Currie (éds.) Too Few to Count. Vancouver: Press Gang Publishing.
- Lombrosso, C, Ferrero, E. (1893). The Female Offender. New York: D. Appleton and Douglas.
- Lombrosso, C. et Ferrero, G. (1986). La femme criminelle et la prostituée. Paris. Félix Alcan.
- Loschak, D. (1981). "Droit et non-droit dans les institutions totalitaires, le droit à l'épreuve du totalitarisme dans CURAPP", in L'institution. PUF, Paris.

- Mercenier, F. (1995). Temps et enfermement: Récits de femmes. Thèse de maîtrise inédite, Université d'Ottawa, Département de criminologie.
- Michelat, G. (1975). "Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie", in Revue française de sociologie. 16: 229-247.
- Mifflin, M. (1997). Bodies of Subversion: A Secret History of Women and Tattoo. New York: Juno books.
- Millet, K. (1970). Sexual Politics. New York: Doubleday & Company Inc.
- Molinaro, N. L. (1991). Foucault, Feminism and Power. Mississauga: Associated University Press.
- Morris, R. (1995). "What's Wrong With What We Got.", in Penal Abolition: The Practical Choice. Toronto: Canadian Scholars' Press. P.5-30.
- Oakley, A. (1981). "Interviewing Women: A Contradiction in Terms", in. H. Roberts (éd.) Doing Feminist Research. London: Routledge and Keagan Paul.
- Pate, K. (1995). "CSC and the 2 Per Cent Solution: The P4W Inquiry", in Journal of Prisoners on Prison. 6 (2):1-2.
- Palumbo, D., et J. Palumbo (1992). Listening to the Voices of Aboriginal Federally Sentenced Women. Canada.
- Parent, C. (1998). Féminismes & criminologie. Bruxelles: De Boeck Université.
- Pires, A. (1982). "La méthode qualitative en Amérique du Nord: un débat manqué (1918-1969)", in Sociologie et Sociétés. 14 (1): 15.
- Pires, A. (1983). Stigmate pénal et trajectoire social (Chapitre 3: la méthodologie, une approche biographique), thèse de doctorat inédite, Université de Montréal, École de criminologie.
- Pires, A. (1997) "Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique", in Poupart et coll. (éds), La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques. Montréal: Gaëtan Morin limité.
- Pollak, O. (1950). The Criminality of Women. Philadelphie. University of Pennsylvania State.

- Pollak, S. (1993). Opening the Window on a Very Dark Day: A Program Evaluation of the Peer Support Team at the Kingston Prison for Women. Thèse de maîtrise non publiée, Carleton University.
- Poupart, J. (1997). "L'entretien de type qualitatif: considérations épistémologiques", in Poupart et coll. (éds), La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques. Montréal: Gaëtan Morin limité.
- Ribbens, J. (1989). "Interviewing: an "Unnatural Situation"?", in Women's Studies International Forum. 6 (2): 211-221.
- Rich, A. (1983). Compulsory Heterosexuality and Lesbian Existence. Chicago: University Press.
- Ross, R. R. et H. B. McKay (1979). Self-Mutilation. Canada: Lexington Books.
- Schmid, T. et R. S. Jones (1991). "Suspended Identity: Identity Transformation in a Maximum Security Prison", in Symbolic Interaction. 14 (4): 415-432.
- Shaw, M., Rodgers, K., Blanchette, J., Hattem, T., Thomas, L., et L. Tamarack (1991). Survey of Federally Sentenced Women: Report to the Task Force on Federally Sentenced Women on the Prison Survey. Ottawa: Solliciteur général du Canada.
- Shaw, M. (1994). "Women in Prison: A Literature Review", in Forum on Corrections Research. 6 (1): 13-18.
- Shilling, C. (1993). The Body and Social Theory. London: Sage Publications Ltd.
- Smart, C. (1976). Women, Crime and Criminology: A Feminist Critique. London: Routledge.
- Smart, C., (1990) "Feminist Approaches to Criminology or Postmodern Woman Meets Atavistic Man". L. Gelshorpe et A. Morris (éds.) Feminist Perspectives in Criminology Milton Keynes, Open University Press. P.70-84.
- Smith, D. E. (1981). "Le parti pris des femmes", in Y. Cohen (sous la direction), Femmes et politique. Montréal, Le Jour. P.139-144.
- Smith, D. E. (1987). The Everyday World as Problematic: A Feminist Sociology. Toronto: University of Toronto Press.
- Smith, D. E. (1990). "Femininity as Discourse", in Text, Facts, and Femininity. London: Routeledge.
- Stanley, L. et Wise, S. (1983). Breaking Out: Feminist Consciousness and Feminist Research London: Routledge and Kegan Paul.

- Statistics Canada (1998) "Adult Correctional Services in Canada, 1996 -1997" in Juristat. 18 (3).
- Ussher, J.N. (1989). The Psychology of the Female Body. New York: Routledge.
- Watson, C.M. (1980) Women Prisoners and Modern Methods of Prison Control: A Comparative Study of Two Canadian Women's Prisons. Thèse de doctorat inédite, Université McGill.
- Welzer-Lang, D. (1997). "Penser les sexualités en prison", in Quasimodo. (2): 17-20.
- Welzer-Lang, D., Mathieu, L. et Faure, M. (1997). "Effets de l'incarcération sur le corps et l'estime de soi", in Quasimodo. (2): 21-25.